Découverte de la Coopération internationale

dossier n°8

La Genève internationale

eduki FONDATION
Centre pour l'Education et la Sensibilisation à la Coopération Internationale

Introduction

Nous allons partir à la découverte d'une importante facette de Genève, celle des organisations internationales, missions diplomatiques, ONG et autres acteurs présents à Genève qui constituent la Genève internationale. La présence de toutes ces entités fait de Genève un haut lieu du multilatéralisme. Ainsi, avec New York, Genève est l'un des deux centres de coopération internationale les plus importants du monde. Genève étant le plus grand en nombre de réunions. A lui seul, l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) est le centre de diplomatie multilatérale le plus actif du monde et il a été le théâtre de bien des négociations historiques.

Afin de mieux comprendre l'émergence de cette Genève, ville internationale, nous vous proposons de commencer par un voyage à la fois sur l'histoire de Genève et de la Suisse, avant de mieux faire connaissance avec le travail des différents acteurs qui sont présents, de connaître aussi les grandes conférences qui se sont déroulées et les thèmes qui y sont traités (humanitaire, droits de l'homme, conflits, santé, travail, commerce, etc.). Nous aborderons, enfin, l'avenir de la Genève internationale.

Utilisation du dossier

Le dossier est structuré de façon à être traité soit globalement soit par partie.

Au fil du texte, vous découvrirez :

- ➔ des explications de termes rencontrés au cours de la lecture,
- ➔ divers éclairages sur des personnages historiques,
- ➔ des illustrations concrètes sur les notions développées.

Table des matières

Les origines 4
- La neutralité 4
- Le développement de Genève 9
  - Genève, ville protestante 10
  - Genève, ville refuge 11
  - La Genève éclairée 12
  - Synthèse : un esprit de Genève ? 13
- Les débuts de la coopération internationale à Genève 14
  - 1863 : le mouvement de la Croix-Rouge 14
  - 1867 : Le Congrès de la paix et de la liberté 16
  - 1872 : L'arbitrage de l'Alabama 17
  - 1914 : L'agence internationale des prisonniers de guerre 18

La Société des Nations (SDN) 19
- Institutions fondées dans le sillage de la SDN 21
  - 1919 : L'Organisation Internationale du Travail 21
  - 1920 : La Revue de Genève 22
  - 1924 : L'Ecole Internationale 23
  - 1927 : L'Institut de Hautes Etudes Internationales 23

Les acteurs de la Genève internationale depuis 1945 24
- Le système des Nations Unies 24
  - Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) 28
  - Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) 29
  - Union Internationale des Télécommunications (UIT) 32
  - Organisation Mondiale de la Santé (OMS) 32
- Bretton Woods, le GATT et l'OMC 36
- Quelques organisations traitant de thèmes spécifiques 39
  - Organisation CERN 39
  - La Maison de l'Environnement 40
  - L'Union Interparlementaire (UIP) 41
  - Le Conseil Oecuménique des Eglises (COE) 41
- Les missions diplomatiques 42
  - 1966 : La Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies 44
- La société civile 44
  - Les ONG 45
  - Les délégués non gouvernementaux 46
- Les autorités locales et l'accueil des internationaux 48
- La Pastorale - lieu d'accueil des internationaux 50

Genève, capitale du multilatéralisme 52

Les grandes conférences internationales 54
  - La Conférence internationale sur l'Indochine 54
  - Le sommet des Quatre grands 55
  - La rencontre Reagan – Gorbatchev 55
  - L'initiative de Genève 56

L'infrastructure genevoise 57

Le saviez-vous 58

Références sur Internet 61

Remerciements 62

Les origines

La Suisse a conclu un accord de siège avec 25 Organisations Internationales : 22 d'entre elles sont établies à Genève. La ville accueille en outre plus de 150 ONG, environ 150 missions diplomatiques auprès de l'ONU, et plus de 60'000 délégués. Genève est, avec New York, un des deux principaux centres de la coopération internationale, d'où son nom de Genève internationale. Ce dossier a pour but d'expliquer pourquoi, et comment, cette petite ville au bord du lac Léman a pris une telle importance dans le cadre de la coopération internationale. Dans cette partie historique, nous allons commencer par évoquer la neutralité suisse, qui a permis au pays de rester un îlot de sécurité au milieu des tourmentes de la guerre, puis nous aborderons l'histoire de la ville de Genève.

« Il y a cinq continents et il y a Genève »
Charles Maurice de Talleyrand (1754 - 1838)

La neutralité

La Suisse a choisi de rester **neutre** au XVIème siècle au lendemain de la **bataille de Marignan** (1515). La non-ingérence dans les affaires internationales a été la position en matière de politique étrangère et de sécurité qui a permis à la Confédération de préserver son indépendance face aux grandes puissances européennes antagonistes. Mais la neutralité était aussi un impératif de politique interne dans une confédération d'Etats de confessions différentes et aux intérêts divergents.

La neutralité

On peut approcher la notion de neutralité de plusieurs manières, à savoir le droit de la neutralité et la politique de la neutralité.

- Le **droit de la neutralité** est l'ensemble des règles de droit international public que les Etats neutres et les Etats belligérants sont tenus de respecter en cas de conflit armé international. Les sources du droit international de la neutralité sont constituées par le droit international coutumier et les différentes Conventions et Déclarations de la Haye de 1907. En 1910, la Suisse devint partie aux deux Conventions de La Haye du 18 octobre 1907, qui établissaient pour la première fois par écrit les droits et les devoirs des neutres en cas de guerre (notamment devoir de non-participation aux conflits et droit à l'inviolabilité de son territoire).
- La **politique de neutralité** est l'ensemble des mesures qu'un Etat neutre prend de son propre chef pour assurer la crédibilité et l'efficacité de sa neutralité. La Suisse est donc libre pour aménager sa politique de neutralité en tenant compte de ses intérêts en matière de politique internationale et de sécurité. En 1920, avec l'adhésion de la Suisse à la Société des Nations, le pays adopte la neutralité différenciée qui permet de participer aux éventuelles sanctions économiques décidées contre un Etat tiers. En 1938, la Suisse adopte à nouveau une neutralité intégrale. Tout en restant formellement membre de la Société des Nations, la Suisse n'applique désormais plus les sanctions économiques ordonnées par l'organisation. Cette décision consacre le retour de la Suisse à l'isolement sur le plan international.

Il est important de distinguer différents aspects de la neutralité. L'Etat peut s'engager à ne pas participer militairement à un conflit interétatique déterminé : c'est la neutralité temporaire ou d'une manière générale, à l'ensemble des conflits à venir c'est la neutralité permanente.
La Suisse est un Etat neutre permanent. La caractéristique de la permanence ne signifie pas que la Suisse doit maintenir ce statut à tout jamais. Elle peut aussi renoncer librement à sa neutralité. Tant qu'elle reste neutre, elle doit toutefois respecter certaines règles. Parmi celles-ci figure notamment l'exigence de défendre, militairement si nécessaire, le statut de neutralité. Trois éléments caractérisent donc la neutralité suisse : elle est librement choisie, permanente et armée.

Bataille de Marignan

Les 13 et 14 septembre 1515, François 1er revint vainqueur de la bataille menée contre les Suisses lors de la campagne d'Italie et commencée par ses prédécesseurs. Le but de la bataille était de reconquérir le Milanais aux mains de Maximilien Sforza, duc de Milan, allié du Pape Léon X. Sur le champ de bataille, une armée de 20'000 Confédérés fit l'expérience des limites militaires de la politique de grande puissance menée par la Suisse. Le 29 novembre 1516, François 1er conclut une paix perpétuelle avec les Suisses. La France occupera le duché de Milan et imposera l'année suivante un concordat au Pape Léon X. A partir de cette date, le principe de neutralité devint le fondement des relations politiques liant les Confédérés à l'environnement international.

Plus tard lors de la guerre de Trente Ans (1618-1648), les Confédérés parvinrent à rester hors du conflit. Ils comprirent très rapidement qu'en soutenant chacun leurs coreligionnaires, ils risquaient de faire éclater la Confédération. Ainsi, lorsque des troupes étrangères protestantes pénétrèrent sur le territoire suisse et violèrent sa neutralité en 1633 et 1638, la **Diète** réagit en créant un Conseil de guerre composé d'officiers catholiques et protestants capable de réunir 36'000 hommes en armes pour défendre les frontières du pays. Le traité de Westphalie, signé en 1648, mit fin à la guerre de Trente Ans. Au congrès, l'envoyé des Confédérés, Jean-Rodolphe Wettstein (1594-1666), obtint de toutes les puissances européennes signataires la reconnaissance de l'indépendance totale des cantons suisses.

La Diète fédérale

Le mot diète vient du latin « dies » jour. On utilisait le mot diète depuis 1500 pour désigner des assemblées fédérales, mais aussi pour celles de certains cantons et ligues. La composition, les fonctions et les compétences de la Diète fédérale évoluèrent depuis le XVIIIème siècle, au gré des circonstances. Le rôle de la Diète ne ressemblait pas aux autres assemblées d'Etats européennes, car il n'y avait pas de liens de vassalité envers un monarque, mais des alliances librement consenties entre communes. La Diète se réunissait plusieurs fois par an, afin d'assurer l'administration des bailliages communs et pour assurer une sécurité collective des cantons. Vers 1500 on comptait plus de vingt diètes générales par an.

A partir de 1792, ce sont les armées révolutionnaires napoléoniennes qui pénétrèrent sur le territoire Suisse, la France étant désireuse d'aménager une zone tampon entre elle et les vieilles monarchies d'Europe qui cherchaient à restaurer l'Ancien régime. C'est ainsi que voisin de la France, la Suisse fut entraînée dans le tourbillon des conquêtes françaises. Après de nombreuses tractations politiques, le directoire fit connaître son intention d'établir une république en Suisse, organisée sur le modèle français. Les Français firent donc de la Suisse un Etat unitaire : la République Helvétique. La distinction entre cantons, alliés, sujets et bailliages fut abolie et les frontières administratives furent redessinées sans tenir compte des traditionnelles frontières « cantonales ». La Diète qui n'avait pratiquement pas de pouvoir, fut dissoute et il fut mis en place un parlement bicaméral (deux chambres) dont les députés étaient élus indirectement et un Directoire composé de cinq personnes qui exerçait le pouvoir exécutif. Même si le gouvernement était en mains suisses, le pays devait accepter de nombreuses mesures imposées par la France, parmi lesquelles par exemple loger et nourrir les troupes françaises et permettre à ces troupes d'utiliser la Suisse comme route de transit. La Suisse devait aussi accepter un traité d'alliance avec la France qui rompait avec la tradition de neutralité que les Confédérés avaient développée pendant la guerre de Trente Ans.

en-tête de l'Acte de Médiation

La Suisse n'avait plus aucun moyen d'échapper à la guerre qui déferla sur l'Europe pendant seize ans. La présence de nombreuses troupes étrangères appauvrit le pays considérablement. En 1799, la Suisse servit de champ de bataille lorsque les troupes autrichiennes et russes tentèrent, sans y parvenir, de déloger les Français. La République Helvétique devint rapidement ingouvernable. Au parlement, les conflits entre les centralisateurs et les fédéralistes furent incessants. En été 1802 se déclencha une révolte fédéraliste contre la République helvétique. Le pays tomba dans la guerre civile. En 1803, Napoléon Bonaparte intervint et imposa une nouvelle constitution : l'Acte de Médiation, qui ne conservait presque rien de la république centralisée mise en place cinq ans auparavant. Cet Acte permit de calmer les tensions internes, car il donnait au pays une structure confédérale plus conforme à ses traditions. L'appellation de Confédération Suisse fut rétablie ainsi que les anciens cantons. Le Premier Consul Bonaparte s'érigea lui-même en Médiateur de la Confédération, consacrant la suzeraineté de la France sur celle-ci. Les institutions centrales de l'ancienne République furent dissoutes. Il n'y avait désormais ni nationalité, ni armée, ni monnaie et encore moins de drapeau. Bien des traits de la Suisse moderne sont dus à ces quelques années de tutelle ou d'occupation française à savoir le code civil, le franc et le code communal à Genève. La nouvelle constitution reconnaissait implicitement la neutralité helvétique, mais la Suisse devait encore fournir des troupes à Bonaparte. Et même si le nombre de soldats fournis fut progressivement ramené de 18'000 à 12'000, de nombreux Suisses moururent au combat sous le drapeau tricolore.

Lors de la bataille de Bérézina, le corps de pontonniers du général Eblé était largement constitué de Tessinois qui s'illustrèrent lors du passage de la Bérézina. La bataille eu lieu du 26 au 29 novembre 1812 entre l'armée française de Napoléon Ier, qui se retirait après la Campagne de Russie, et l'armée russe sous le commandement de Koutouzov près de la rivière Bérézina (dans l'actuelle Biélorussie). La retraite de la campagne de Russie se faisait dans de mauvaises conditions : l'hiver était précoce et très rigoureux. Les ponts étaient coupés et l'armée russe poursuivait l'armée napoléonienne. Ce n'est que grâce au sacrifice des pontonniers du général Eblé, qui travaillèrent vingt-quatre heures de suite dans l'eau glacée afin de construire deux ponts sur la rivière, qu'une partie de la Grande Armée pu traverser. Lors de ce passage, les Suisses eurent pour mission de couvrir la retraite des restes de la Grande Armée de Napoléon. Pendant toute une journée, 1'300 Suisses retinrent 40'000 Russes pendant que la Grande Armée franchissait la rivière. Ils payèrent un très lourd tribut puisque seuls 300 d'entre eux survécurent.

L'échec de la campagne de Russie marqua le début du déclin de l'hégémonie napoléonienne en Europe et les autres puissances, sous l'impulsion de l'Autriche, firent tout pour détruire l'influence française en Suisse. La bataille de Leipzig (16-19 octobre 1813) aussi appelée la Bataille des Nations, fut la plus grande confrontation des guerres napoléoniennes, et la plus grande défaite subie par Napoléon Ier. C'est aussi suite à cette bataille que la Diète se rangea aux côtés des alliés contre Napoléon et, le 29 décembre 1813, l'acte de Médiation fut abrogé. En échange les puissances européennes promirent de reconnaître la neutralité perpétuelle de la Confédération et l'intégrité de son territoire. C'est ce qu'elles firent au Congrès de Vienne en 1815 et lors du traité de Paris datant du 20 novembre de la même année. Ainsi, la neutralité suisse fut reconnue pour la première fois au niveau du droit international public.

Le Congrès de Vienne eut lieu du 1er octobre 1814 au 9 juin 1815 pour réorganiser l'Europe après la chute de Napoléon. Plusieurs décisions territoriales y furent prises. Le traité de Vienne permit également la discussion sur d'autres points tels que la libre circulation navale, l'abolition de la traite des Noirs (et non pas de l'esclavage) et la mise en avant de la neutralité de la Suisse, Etat-tampon entre les puissances européennes de l'époque. Le but principal du Congrès fut de rétablir un équilibre des forces parmi les pays européens. Il fut le premier d'une série de conférences internationales qui jouèrent un rôle important dans la politique européenne du XIXème siècle. Ce système fut connu sous le nom de Concert de l'Europe. Entre 1818 et 1822, quatre rencontres eurent lieu pour discuter des problèmes pouvant menacer la paix. Les buts principaux étaient la préservation du statu quo et l'utilisation de la diplomatie plutôt que le recours à la force.
> Les puissances européennes reconnaissent la neutralité perpétuelle de la Confédération suisse et l'intégrité de son territoire.

La proclamation par la Suisse de sa neutralité lui permit de développer peu à peu une politique humanitaire, ses citoyens étaient en mesure d'agir de manière impartiale dans les conflits internationaux. C'est ainsi que pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871, Strasbourg fut soumise à un siège rigoureux et à des bombardements intenses de la part des forces prussiennes. Un groupe de Suisses parvint à convaincre les Prussiens d'autoriser à faire sortir de la ville occupée trois convois composés de personnes âgées, de femmes et d'enfants. Quelques mois plus tard, en février 1871, les unités françaises dirigées par le général Bourbaki, vaincues, furent autorisées à entrer sur le territoire suisse à condition d'abandonner leurs armes. Les soldats furent internés dans tout le pays (ils étaient environ 93'000) et la Suisse inaugura ainsi la première grande opération humanitaire de ce genre de l'histoire.

En raison de sa politique, la Suisse est restée en dehors des conflits qui ont déstabilisé le continent européen et le monde. En offrant cette stabilité et grâce à l'implication de politiques ou de citoyens engagés, la Suisse acquis les conditions qui lui permirent d'accueillir sur son territoire, dès la fin du XIXème siècle, les premières organisations internationales (citons l'Union Télégraphique Internationale qui établit son siège à Berne en 1868 avant de devenir, en 1932, Union Internationale des Télécommunications et de s'établir en 1948 à Genève). Jusqu'à aujourd'hui, la Suisse a conclu un accord de siège avec 25 de ces organisations : 22 sont établies à Genève, 2 à Berne et une à Bâle (voir le schéma à la page suivante).

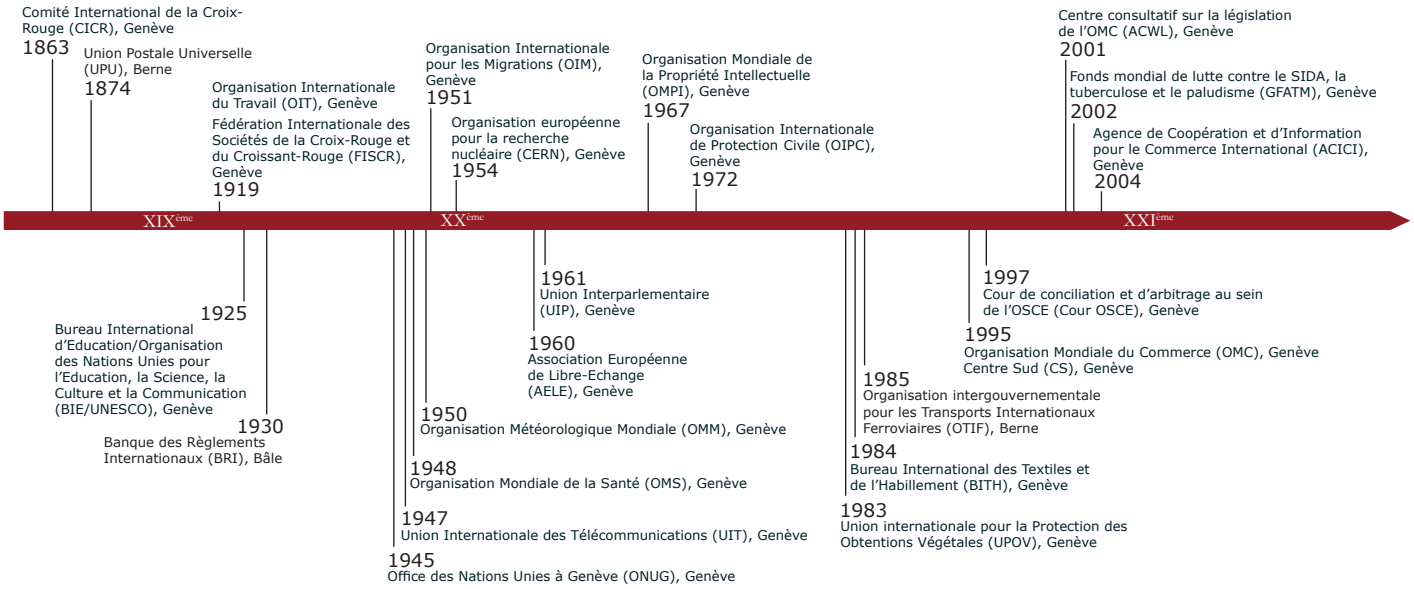

Lors de la Première Guerre mondiale, la Suisse resta neutre. Le conflit eut cependant d'importantes répercussions sur la vie politique, sociale et économique du pays. En effet, si la volonté de défendre la Confédération contre toute attaque ne fut jamais mise en question, les Suisses étaient très partagés en ce qui concerne le camp vers lequel leur sympathie se dirigeait. Les Empires centraux jouissaient dans les cantons alémaniques d'un courant d'opinion favorable. La Suisse romande au contraire, soutenait la cause des Alliés. L'armée suisse monta la garde aux frontières, particulièrement dans le Jura, au point où s'arrêtait le front franco-allemand. Le contingent varia entre 50'000 et 200'000 hommes.

Une tranchée française

La neutralité de la Suisse fut reconnue une nouvelle fois au niveau du droit international public en 1918 à la Conférence de paix de Versailles. En adhérant en 1919 à la Société des Nations, la Suisse applique pour la première fois le principe de la neutralité dite différenciée. Elle participa donc, par la suite aux sanctions diplomatiques et économiques de la Société des Nations. Face à l'augmentation des tensions internationales, la Suisse revint dans les années trente à une politique de neutralité plus stricte et ignora la menace des puissances fascistes. La Confédération, comme la plupart des Etats de l'époque, s'abstint de condamner l'invasion de l'Abyssinie (Ethiopie) par l'Italie en 1935 ou d'imposer les sanctions demandées par la Société des Nations. Elle prit acte sans objections de l'annexion de l'Autriche par Hitler en 1938. Elle quitta la SDN la même année pour pratiquer une politique de neutralité intégrale. De ce fait, elle ne participait plus aux sanctions internationales.

Photo d'époque du Conseil des Quatre, lors du Traité de Versailles : Lloyd George, Vittorio Orlando, Georges Clémenceau, et Woodrow Wilson

Durant la Deuxième Guerre mondiale, la Suisse maintint sa neutralité politique et militaire, mais pour faire face à la menace d'invasion, elle augmenta ses dépenses militaires, la durée de formation des recrues et construisit des ouvrages de défense. En mars 1939, la troupe fut appelée à garder les frontières avec l'Allemagne. On demanda à la population de stocker des provisions et on distribua des instructions sur la manière de préparer les habitations à d'éventuels raids aériens. Henri Guisan fut nommé commandant en chef de l'armée suisse, avec rang de général, un grade qui n'est décerné qu'en temps de guerre. Il est l'auteur du concept de Réduit national, visant à replier l'armée dans l'arc alpin en cas d'invasion.

Après la Deuxième Guerre mondiale, la Suisse renonça à adhérer à l'ONU, précisément en raison de sa neutralité, le Conseil fédéral dans son ensemble ayant confirmé en mars 1948 le principe de la neutralité. Il réitéra ce choix en juin 1952. La Suisse renonça donc par la suite à participer aux organisations militaires et politiques comme le Pacte de Bruxelles (1948), l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN) et le Conseil de l'Europe (1949) (qu'elle finira par rejoindre en 1963). Elle refusa également dans les années cinquante de devenir membre de la Communauté Economique Européenne (CEE). Elle adhère toutefois à certaines organisations internationales où son statut de neutralité n'est pas en danger, à savoir l'Association Européenne de Libre-Echange (AELE) en 1960.

Au début des années 1990, suite à la disparition du monde bipolaire, la Suisse s'est trouvée dans une nouvelle situation. Avec l'augmentation de dangers nouveaux tels que les trafics d'armes, le crime organisé et le terrorisme, la coopération internationale est désormais primordiale, les pays étant obligés de s'associer pour venir à bout de ces problèmes. Après l'attaque du Koweït par l'Irak, le Conseil de Sécurité de l'ONU décréta des sanctions économiques envers l'Etat agresseur. La Suisse fut invitée à participer aux sanctions économiques. Le Conseil fédéral déclara que l'exécution de telles sanctions était compatible avec la neutralité. Il s'agissait par conséquent d'une neutralité différenciée comme celle des années vingt durant la Société des Nations. Le droit de survoler son territoire fut également demandé pour les avions de la coalition dirigée par les Etats-Unis. La Suisse n'autorisa par le survol de son territoire par des avions de combat mais accepta les vols à des fins humanitaires. Le Conseil fédéral fut, à partir de ce moment, d'avis d'adapter à moyen terme la politique de neutralité. Il adopta, en 1993, un rapport sur la neutralité. Dans ce rapport, le Conseil fédéral définit la manière dont il conçoit la neutralité en parallèle avec la politique mondiale qui est en constante évolution.

Selon ce rapport, la neutralité stricte n'est pas en mesure de protéger de manière adéquate le pays contre les nouvelles menaces à la sécurité. En somme, il faut trouver un équilibre entre la politique étrangère, la politique de sécurité et la neutralité. De manière concrète à l'issue de ce rapport, les actions suivantes sont compatibles avec la neutralité suisse : **participation aux opérations de maintien de la paix de l'ONU**, participation à des mesures de contraintes économiques de l'ONU, adhésion à des systèmes régionaux de sécurité collective, participation passive et active à des mesures de contrainte militaires de l'ONU.

Opérations militaires de l'ONU et Etats neutres

Lorsque l'ONU décide d'une opération militaire, il ne s'agit pas d'un conflit armé entre Etats au sens du droit de la neutralité, mais d'une mesure visant à faire appliquer des décisions du Conseil de Sécurité. Celui-ci agit, conformément à la Charte de l'ONU sur mandat de la communauté des Etats pour rétablir la paix et la sécurité internationales. Le droit de la neutralité n'empêche pas les Etats neutres de soutenir de telles opérations militaires. Il n'existe, par contre pas d'obligation de participer à des opérations militaires par l'envoi de troupes. En l'absence d'une résolution du Conseil de Sécurité autorisant une action militaire, la situation est celle d'un conflit armé interétatique au sens du droit de la neutralité. Dans ce cas, la Suisse doit assumer les droits et les obligations qui résultent de son statut d'Etat neutre.

Lors de la guerre au Kosovo de 1999, l'OTAN intervint militairement dans le conflit, sans mandat du Conseil de Sécurité de l'ONU. Le Conseil fédéral refusa à l'OTAN le droit de transit pour les avions de combat, en revanche il s'associa aux sanctions non militaires à l'encontre de la Yougoslavie. Par la suite, un mandat du Conseil de Sécurité fut décidé et la Suisse participa, par le biais de la SWISSCOY (contingent de militaires volontaires suisses), à la mission de la force de maintien de la paix au Kosovo (KFOR).

Source : http://www.ethlife.ethz.ch/images/sp1-l.jpg

Poste de contrôle de la SWISSCOY près de Suva Reka au Kosovo

En 2003, la guerre en Irak qui fut menée par une coalition dirigée par les Etats-Unis contre le régime de Saddam Hussein, ne reposait pas sur un mandat de l'ONU. La Suisse se fonda dès lors sur le droit classique de la neutralité. Le Conseil fédéral interdit par conséquent tout survol du territoire suisse, à l'exception de vols humanitaires et d'évacuation médicale. Il interdit également les exportations de biens d'équipement et de services au bénéfice des Etats engagés dans le conflit. Selon le droit de la neutralité, les entreprises privées situées sur le territoire d'un Etat neutre peuvent commercer librement avec les parties au conflit. Cependant, le Conseil fédéral soumit à un régime d'autorisation les exportations de matériel de guerre et de prestations des entreprises privées situées en Suisse à destination des pays des Etats en guerre afin d'éviter que du matériel de guerre fabriqué en Suisse soit utilisé dans le cadre du conflit.

La neutralité n'est plus le pilier central de la politique étrangère de la Suisse. Au centre de la politique se trouvent désormais la solidarité avec la communauté internationale et la coopération dans le cadre des organisations internationales. La Suisse se réserve cependant la possibilité de se replier sur une position de neutralité en cas de crise.

Le développement de Genève

Tournons-nous à présent vers Genève. Cette ville en effet a une histoire qui, liée à celle de la Suisse, la « prédestinait » à devenir le centre du multilatéralisme qu'elle est aujourd'hui. Voyons ceci de plus près à travers un survol historique.

Oeuvre de Jean Dubois (1789-1849). Arrivée des Suisses dans le canton de Genève, le 1er juin 1814.

Le nom de Genève, Genua en latin (puis plus tard Genava), apparaît pour la première fois dans les textes sous la plume de Jules César dans le De Bello Gallico (Commentaires de la guerre des Gaules).

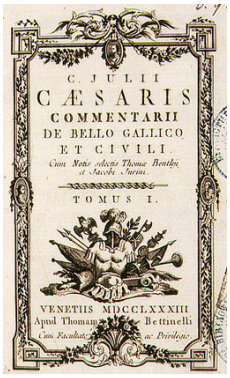

Au carrefour des grandes voies de communication reliant la Méditerranée au nord de l'Europe, Genève sera ville d'échanges d'idées et de biens. Tenue par une peuplade celte, c'est Rome qui va conquérir la ville. En 58 av. J.-C., Jules César la défend contre une incursion des Helvètes. A l'apogée de l'Empire romain, vers 400 ap. J.-C., elle est érigée en évêché.

En 443, une tribu germanique, les Burgondes, se fixe dans la région. Celle-ci est occupée par les Francs en 534 : Genève est incorporée à la Monarchie mérovingienne, puis à l'Empire carolingien. La désagrégation de ce dernier, au IXème siècle, voit naître le Second Royaume de Bourgogne, auquel Genève appartient.

A la mort de Rodolphe 1er, dernier roi de Bourgogne, la ville tombe entre les mains de l'empereur d'Allemagne. En 1033, Genève appartient au Saint-Empire Romain Germanique. En droit, Genève dépend désormais de l'Empire ; en fait, depuis le XIème siècle et jusqu'à la Réforme, elle est gouvernée par ses évêques, devenus seigneurs de la ville. Genève reste une localité secondaire jusqu'à la fin du Moyen Age. Jusqu'au XVème siècle, date de leur apogée, les foires animées par les financiers italiens et les marchands étrangers vont contribuer au développement économique et culturel de la ville. Cette prospérité est à la base du prestige dont elle jouit, encore aujourd'hui, sur le plan international. Parallèlement à l'essor des activités foraines se développe une importante activité bancaire. Cependant son indépendance est menacée par la Savoie, dont les princes s'efforceront, du XIIIème au XVIIème siècle, de s'emparer de la ville, sans y parvenir.

En 1387, l'évêque de Genève Adhémar Fabri octroi une charte de franchises aux citoyens de la cité. Celle-ci règle la répartition des compétences entre l'évêque et la Commune.

Au XVème siècle, Genève choisit son camp. Elle préfère les Bernois et les Fribourgeois aux Savoyards. Un traité d'assistance mutuelle est signé et la combourgeoisie de novembre 1477 prend effet temporairement. Ce fut le premier pacte scellé entre Genève et la Suisse.

Malgré la coalition avec les Confédérés, Genève devient savoyarde, mais pour une courte durée. Sa libération est obtenue grâce à la combourgeoisie, pacte militaire, du 8 février 1526, accordée par Berne et Fribourg.

Dans la nuit du 11 au 12 décembre 1602, le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, tente une attaque contre Genève. Cette « Escalade », comme on l'appelle, échoue. Au cours de la bataille, une femme, la mère Royaume, fera preuve de courage et de patriotisme en assénant à l'ennemi le coup de la marmite de soupe aux légumes.

Genève au début du XVIIème siècle

Photos Eric Boillat, Compagnie de 1602

En décembre, chaque année, les Genevois commémorent les hauts faits de leurs ancêtres qui réussirent, pendant la nuit du 11 au 12 décembre 1602 à repousser les soldats du duc de Savoie venus escalader leurs murailles.

Genève, ville protestante

Alors que Berne a adopté la **Réforme** en 1528, à Genève, celle-ci ne compte encore que quelques partisans lors de l'arrivée du prédicateur français Guillaume Farel au début des années 1530. Soutenu et protégé par Berne, ce dernier gagne de plus en plus de Genevois à la foi nouvelle. Le 21 mai 1536, Genève adopte à son tour la Réforme. En juillet 1536, **Jean Calvin** arrive dans la ville. Averti de sa venue, Guillaume Farel va le voir pour lui demander de rester et l'aider à asseoir la Réforme qu'il est parvenu à faire adopter deux mois auparavant et à organiser la nouvelle Église.

Calvin édicte des règles particulièrement strictes appelées lois somptuaires. Genève devient une république protestante et s'appelle la Seigneurie de Genève ; portant ainsi la ville au rang de Rome protestante. Devenue une cité vivant selon l'Evangile, l'influence intellectuelle de Calvin, appelé à se prononcer, en tant que législateur d'une théocratie, sur des questions d'ordre politique, économique ou administratif, s'étend ainsi à tous les domaines.

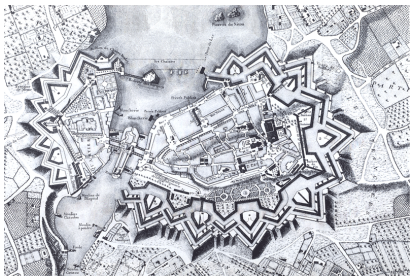

Genève et ses fortifications

La ville se retrouvant, de par sa nouvelle appartenance à la Réforme, en confrontation permanente avec ses voisins, elle se replie à l'intérieur de fortifications qu'elle construit entre 1530 et 1540. Elle s'isole ainsi de son arrière-pays et cesse d'en être la capitale économique et religieuse. Un autre point important pour l'avenir de la ville est la fondation du Collège et de l'Académie en 1559, promue Université en 1873, qui permettent d'établir un système scolaire complet sous l'égide de l'Eglise, il a pour mission de « former des citoyens capables de rendre raison de leur foi et conscients de leurs responsabilités envers Dieu et la Cité » (Alfred Dufour : Histoire de Genève, PUF, Que sais-je, page 55).

Le Collège et l'Académie seront dotés à l'origine d'une chaire de théologie, d'hébreu, de grec et de philosophie, et les professeurs sont des sommités du monde international de l'époque. Le Collège et l'Académie deviendront des modèles pour la plupart des Collèges et Académies réformés d'Europe et donneront à la ville un grand rayonnement intellectuel.

La Réforme

La Réforme est le nom donné à un mouvement religieux qui remit en cause l'Eglise catholique romaine et donna naissance à une nouvelle conception de la foi. On date le début de la réforme au 31 octobre 1517, lorsque Martin Luther afficha 95 thèses contre les travers de l'Eglise catholique à la porte de l'église du château de Wittenberg en Saxe.

Luther accuse l'Eglise catholique romaine de s'être éloignée des Evangiles et du message primitif de la Bible. Il décide donc de revenir à une pratique de la foi plus proche des Ecritures, en permettant au croyant d'être au plus proche des évangiles, sans intermédiaires. Le coeur de cette doctrine est le salut par la foi. Les oeuvres et la morale ne sont pour lui que les produits de la foi. Elles sont sans aucun mérite car tout est un don de Dieu.

Jean Calvin va, lui, pousser plus loin les idées de Luther : il va s'intéresser à la diffusion de la Réforme dans le monde séculier, d'où la théocratie qu'il organise à Genève.

L'Eglise catholique va organiser une contre-réforme afin de réformer les abus dénoncés par les protestants. La réforme engendra la guerre de Trente ans, entre catholiques et protestants, qui aboutit au Traité de Westphalie (1648).

Le Mur des Réformateurs avec de gauche à droite : Guillaume Farel, Jean Calvin, Théodore de Bèze et John Knox

Jean Calvin

Jean Calvin (1509-1564) naît à Noyon, en Picardie. Il fut élevé dans la religion catholique et d'abord destiné à l'Église ; mais il quitta cette carrière pour la jurisprudence, et alla étudier à Orléans, puis à Bourges. Il s'y lie avec des partisans de Martin Luther et embrasse bientôt les principes de la Réforme. Après s'être converti en 1531, il commence à développer les théories de la Réforme et à les propager dans Paris. Menacé, il se réfugie à Angoulême puis, suite aux persécutions menées contres les huguenots, il s'exile à Bâle où il publie en 1536 L'institution de la religion chrétienne, résultat d'une étude approfondie des théories de Luther, qu'il prolonge et dépasse. Ce livre devint le catéchisme des Réformes de France. Calvin est nommé professeur de théologie à Genève où la Réforme venait juste d'être adoptée et devient l'organisateur de la nouvelle église naissante. L'importance de son influence à Genève amena ses adversaires à le surnommer le pape de Genève. Pendant 23 ans, Calvin va régir la vie de la cité, il sera législateur d'une théocratie, faisant de Genève une « Eglise-Cité », la vie politique y étant soumise à la vie religieuse, les magistrats aux prêtres.

Genève, ville refuge

A partir des premières persécutions qui frappent les adeptes de la nouvelle foi en France, en Italie et en Angleterre, s'amorce ce qu'on appel le Premier Refuge (vers 1548-1550 pour la France d'Henri II et l'Italie ; 1553-1558 sous le règne de Marie Tudor en Angleterre). L'afflux de réfugiés à Genève va déterminer sa nouvelle vocation de cité du refuge. La ville va ainsi changer de visage. Entre 1550 et 1560 la population genevoise va passer du simple au double et atteindre plus de 20'000 âmes. Le visage social et économique de la ville va aussi changer, puisque cette vague de réfugiés amène dans son sillage une masse d'artisans et de gens de métiers, ainsi qu'une élite plus restreinte de prédicateurs, d'imprimeurs, de libraires, d'humanistes, et de représentants des professions libérales. Cet afflux engendre la création de nouvelles industries, dont principalement l'édition, la soie et l'horlogerie. L'industrie de l'édition rendra la ville célèbre de par le monde pour ses éditions de Bibles en français, anglais et italiens ainsi que d'autres ouvrages religieux. Plus tard la Révocation de **l'Edit de Nantes** par Louis XIV, en 1685, amena à Genève une seconde vague de réfugiés. La décennie de la révocation verra s'établir à Genève entre 3'000 et 4'000 réfugiés, représentant près d'un cinquième de la population totale, celle-ci passant entre 1690 et 1710 , de 16'000 à plus de 19'000 habitants. Ce deuxième refuge amènera une autre vague d'artisans et de commerçants ainsi que de professions libérales, qui contribueront fortement au développement de secteurs clés dans l'économie genevoise du XVIIIème siècle : l'horlogerie, l'indiennerie et la banque.

Extrait d'une oeuvre de Christian Gottlob Geissler (1729-1814) sur la place du Molard

L'édit de Nantes

Il a été signé en 1598 par le roi de France Henri IV autorisant la liberté de culte aux protestants dans certaines limites et leur accordant certaines places fortes militaires. Henri IV lui-même était un ancien protestant et avait choisi de se convertir au catholicisme pour pouvoir accéder au trône. Louis XIV le révoqua en signant l'Edit de Fontainebleau, qui interdit dès lors le protestantisme sur le territoire français. Cette révocation entraîna les persécutions sur le territoire, et donc l'exil de beaucoup de huguenots, affaiblissant l'économie française au bénéfice des pays protestants qui les ont accueillis. Sous les successeurs de Louis XIV, le protestantisme resta interdit, mais l'interdiction fut appliquée de façon moins stricte et de nombreuses communautés protestantes purent subsister. En 1787, Louis XVI institua l'Edit de Tolérance, qui mit fin aux persécutions. Il faudra attendre la révolution française de 1789 pour que le protestantisme retrouve totalement droit de cité.

Au XIXème siècle les villes suisses accueillent aussi les étrangers issus des mouvements révolutionnaires, qui sont chassés par leur pays : Allemagne, France, Italie, Pologne… Bien que la Suisse subissent de lourdes pressions de la part des puissances étrangères, elle accueille un grand nombre de révolutionnaires. Parfois les cantons libéraux ou radicaux les cachent et les soutiennent. En particulier, il faut prêter attention aux étudiants qui se pressent à l'université fondée en 1847 et qui accueille de nombreux étudiants étrangers. Le quartier de Plainpalais abrite de nombreux émigrés russes, qui fuient la police secrète du tsar. On trouve parmi eux Vladimir Ilitch Oulianov, qui deviendra plus tard Lénine, venu pour la première fois en 1895 et qui vivra à Genève de 1903 à 1908.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la Convention relative au statut des réfugiés, adoptée à Genève, le Conseil administratif de la Ville a soutenu, à l'initiative de la Fondation UNHCR-50, la publication d'une plaquette rappelant que la défense des réfugiés a cinq cents ans d'histoire à Genève. Cette brochure met en exergue la contribution positive que les réfugiés ont apportée à la ville de Genève au cours des années.
http://www.ville-ge.ch/fr/decouvrir/sdn/refugies_500.htm

En raison de son histoire, Genève a abrité de nombreuses personnalités dans ses murs : femmes et hommes de lettres et d'esprit, intellectuels en tous genres, musiciens, ...
Genève Tourisme a publié une rubrique intitulée 5 siècles en 36 portraits, qui permet de découvrir les personnages emblématiques qui ont pour point commun d'avoir non seulement marqué leur siècle et laissé une trace durable dans la mémoire collective, mais également enrichi la vie culturelle, scientifique et économique de Genève.
http://www.geneve-tourisme.ch/?rubrique=0000000196

- Ernest Ansermet
- Duc de Brunswick
- Lord Byron
- Jean Calvin
- Albert Cohen
- Zino Davidoff
- De Saussure
- Guillaume-Henri Dufour
- Henri-Albert Gosse
- Emile Jaques-Dalcroze
- Lénine
- Franz Liszt
- Jean Piaget
- Jean-Jacques Rousseau
- Michel Simon
- Rodolphe Toepffer
- Voltaire
- Hans Wilsdorf
- Jorge Luis Borges
- Richard Burton
- Alexandre Calame
- Casanova
- Colette
- Adolphe de Rothschild
- Dostoïevski
- Henry Dunant
- Ferdinand Hodler
- Le Corbusier
- Jean-Etienne Liotard
- Mère Royaume
- Charles Pictet-de-Rochemont
- Mary Shelley
- Sissi
- Henri Verneuil
- Richard Wagner
- Thomas Wilson

La Genève éclairée

Au XVIIIème siècle, Genève va aussi se transformer de bastion de l'orthodoxie calviniste en une République éclairée. Il faut souligner ici l'influence innovatrice de Jean-Robert Chouet (1642-1731). Celui-ci était influencé par Descartes, entre autres, et considérait que l'homme doit donner la priorité à la raison et l'expérience et user de son esprit critique à l'encontre des préjugés et des superstitions. Il introduisit la méthode expérimentale cartésienne à **l'Académie** où il enseignait et fit des expériences et publications sur un certain nombre de questions scientifiques. Il joua un rôle dans la vie politique de la ville, mais surtout, devenu directeur de l'Académie, il la réforma et introduisit de nouvelles chaires, en particulier celles de mathématiques, de physique et de droit naturel. Grâce à la « politique » de Chouet, les sciences, particulièrement les sciences naturelles, vont prendre leur essor au sein de l'Académie puis hors de celle-ci. Le travail de Horace-Bénédict de Saussure (1740-1799) professeur de philosophie et de physique à l'Académie sera en cela fondamental, comme celui de Charles Bonnet, hors de l'Académie qui découvrira la parthénogenèse (reproduction à partir d'un ovule ou d'une oosphère non fécondés, Petit Larousse, 2003) et cherchera à concilier sa foi avec la science de son temps. Cet essor sera encouragé par Jean-Alphonse Turrettini (1671-1737) , professeur à l'Académie mais surtout ministre de l'Eglise de Genève. Il inaugura une doctrine plus tolérante et permit en 1707 l'autorisation du culte luthérien, interdit jusque là au profit du culte calviniste.

L'Académie

Calvin crée son collège en 1559. A celui-ci vint se greffer une Académie dont Théodore de Bèze fut nommé recteur. L'Académie était à la base un séminaire théologique et humaniste, où l'on enseigne la rhétorique, la dialectique, l'hébreu et le grec. Rapidement elle acquiert une réputation internationale, grâce au rayonnement de ses professeurs. Au XVIIIème, elle étend ses disciplines et prend la dénomination d'université en 1873, au moment de la création de la faculté de médecine.

Poursuivant son développement, Genève connaît un XVIIIème siècle prospère, malgré de graves troubles politiques : l'horlogerie, le commerce et la banque y sont florissants (voir sous Genève, ville refuge ci-dessus). Elle jouit en outre d'un extraordinaire rayonnement culturel, devenant cette République éclairée que l'Encyclopédie proposera en modèle à l'Europe entière et une cité savante qui fournira un nombre important d'hommes de science aux diverses Académies des grandes villes d'Europe. La petite République sera bientôt célèbre dans l'histoire des Lettres : Jean-Jacques Rousseau y naît en 1712 et Voltaire y vit de 1755 à 1778. Cependant, les troubles politiques se poursuivent, et la révolution genevoise de 1792 détruit le gouvernement aristocratique de l'Ancien Régime, proclamant l'égalité politique.
En 1798, l'armée française de Napoléon s'empare de la ville pour en faire le chef-lieu du département français du Léman. La ville va accueillir cependant certains opposants au régime de Napoléon Bonaparte, dont **Germaine de Staël**. Celle-ci, dans sa demeure du château de Coppet, au bord du lac Léman, reçoit beaucoup d'entre eux, dont Benjamin Constant. Les idées libérales de son groupe se propagent dans toute l'Europe et Mme de Staël elle-même sera interdite de séjour en France.

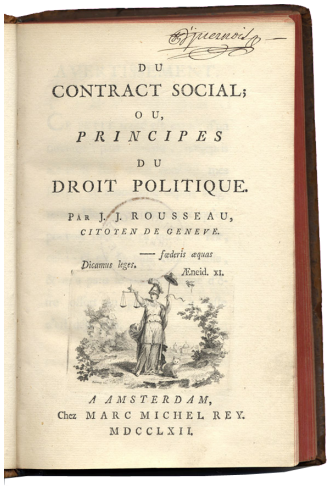
DU
CONTRACT SOCIAL;
OU,
PRINCIPES
DU
DROIT POLITIQUE.
PAR J. J. ROUSSEAU,
CITOYEN DE GENEVE.
— *foederis æquas*
Dicamus leges. *Æneid.* XI.
A AMSTERDAM,
Chez MARC MICHEL REY.
MDCCLXII.

La défaite des armées napoléoniennes rend à Genève sa liberté le 31 décembre 1813. Les magistrats de la République restaurée sont conscients que leur ville ne peut plus former un Etat isolé ; ils demandent son entrée dans la Confédération suisse, obtenue définitivement le 19 mai 1815.

En 1846, une révolution dirigée par James Fazy, renverse le gouvernement de la Restauration et établit, le 25 mai 1847, la constitution genevoise encore en vigueur.

LES TROIS MESSIEURS DE GENEVE

Genève se confesse

J'ai dû suivre trois écoles :
Jean Calvin sut m'élever,
Jean-Jacques me fit rêver,
Et Wilson me rendit folle !

source : Illustration n°74, Musée du Vieux Genève, in *Cent ans au service de Genève*, publication de l'Office du tourisme de Genève, 1985, p. 53.

Le premier juin 1814, la Restauration est proclamée et Genève entrait dans l'Alliance fédérale. Délivrée de l'occupation française, elle devenait le 22e canton suisse. Ci-contre : Lecture de la proclamation de la République à la Madeleine, le 31 décembre 1813 (oeuvre d'Edouard Castres [1838-1902]).

Germaine de Staël (1766-1817)

Son père Jacques Necker, bourgeois de Genève devenu ministre des finances sous Louis XVI, et sa mère, fille de pasteur très croyante, l'élèvent dans une conception tolérante de la religion, liant l'esprit des lumières à la foi protestante, ce qui fait d'elle une vraie fille de Genève. Mme de Staël, active dans la haute société parisienne, accueille très favorablement la révolution, et voit d'abord en Napoléon un libéral qui en fera triompher les idées. Elle déchantera vite. Lui au pouvoir, c'est dans l'interdit et surtout l'exil qu'elle poursuivra son œuvre. Ses écrits d'inspiration libérale, et son influence dans le monde politique de l'époque, la font considérer par Napoléon comme une dangereuse intrigante. Exilée de France, elle s'installera donc dans le château familial de Coppet d'où elle fait paraître Delphine (1802), Corinne ou l'Italie (1807) et De l'Allemagne (1810). Dans ce dernier ouvrage, elle fait un plaidoyer en faveur du XVIIIe siècle mais pose aussi les bases de ce qui deviendra le romantisme. Le livre est très mal accueilli par le premier Consul plus adepte du siècle de Louis XIV et de son autoritarisme, que d'un XVIIIème siècle accusé d'être à l'origine de la Terreur et de ses désordres. Le livre est interdit en France, détruit. Mme de Staël, empêchée de publier et ne pouvant plus recevoir qui elle veut, décide alors de s'évader. Elle voyage à travers l'Europe déchirée par les guerres napoléoniennes, et accède enfin à l'Angleterre, à la liberté. Là-bas, débarrassée du joug napoléonien, elle va jouer le rôle d'inspiratrice d'une politique d'alliances anti-napoléoniennes.

Source : http://www.ffrf.org/day/img/0422_necker.gif

Synthèse : un esprit de Genève ?

C'est donc forte de son passé de République indépendante et de lieu d'accueil pour les proscrits protestants que Genève va en arriver à ce statut de ville internationale et c'est là probablement l'origine de cet esprit de Genève dont parle certains auteurs, en particulier Robert de Traz qui en 1929 publia L'Esprit de Genève (éditions Grasset, Paris, 1929). Le niveau d'éducation de la ville était alors extrêmement haut et se côtoyait dans un espace restreint une véritable élite intellectuelle et politique. On peut mieux comprendre le destin si particulier de la ville en tenant compte de l'évolution de cette foi rigoriste du XVIème siècle vers une foi associée aux progrès de la science au XVIIIème siècle, terreau idéal pour des oeuvres d'humanistes. Cette culture engendra aussi bien **Jean-Jacques de Sellon** que plus tard Henri Dunant. Son histoire, liée à la neutralité helvétique, la destinait peut-être à devenir le berceau du Droit humanitaire avec la fondation du CICR en 1863, un des hauts lieux de la réglementation pacifique des conflits internationaux puis, plus tard, l'hôte de la SDN et enfin celle des bureaux européens de l'ONU. C'est ainsi qu'au XXème siècle elle deviendra un des carrefours de la société internationale contemporaine.

Jean-Jacques de Sellon (1782- 1839)

Source: tableau par J. Hornung. Genève, BPU, Collection iconographiques, photo Arlaud.

Jean-Jacques de Sellon fait figure de précurseur de l'esprit de Genève. Sa famille originaire du Sud de la France, a quitté Nîmes en 1685 à la révocation de l'Edit de Nantes. Jeune homme, il parcourut l'Italie avec ses parents et fut frappé de découvrir que la peine de mort avait été abolie en Toscane par le Grand-duc Léopold, sans que le nombre de crimes n'eût à augmenter. Les germes de son engagement futur en faveur de la cause abolitionniste remontent sans doute à ces expériences de jeunesse. A son retour il commença à étudier la littérature juridique et théologique sur la peine de mort. A la suite de la restauration de la République à Genève en 1814, il fit son entrée en 1816 au Conseil représentatif souverain (organe législatif). Fort de ses convictions abolitionnistes, il pensa y trouver un terrain favorable à l'avancée de sa cause. Il publia de nombreux ouvrages à ce sujet afin de sensibiliser l'opinion publique. Fermement convaincu de « l'inviolabilité de la vie humaine », ce credo l'a d'abord conduit à se consacrer à la lutte contre l'esclavage et la peine de mort, puis à se consacrer à la paix entre les nations. Il créa en 1830, la Société de la paix. Affaibli par la maladie, il se retira en 1834 du Conseil pour se consacrer entièrement à la Société de la paix jusqu'à sa mort. Grand philanthrope il contribua grandement à la reconnaissance internationale de Genève, ville de paix et berceau du droit international.

"Bien que votre Genève ne soit qu'un point sur le globe, elle en est devenue le point le plus intéressant peut-être".

Thomas Jefferson, président des Etats-Unis de 1801 à 1809

1863 : La Croix-Rouge

En 1859, l'homme d'affaires genevois, **Henry Dunant**, de passage à Solferino, en Italie du Nord, assiste à une grande bataille opposant l'armée franco-piémontaise à l'armée autrichienne. Le champ de bataille était jonché de soldats blessés, complètement laissés à l'abandon. Bouleversé, Henri Dunant se joignit à la population pour assister les blessés et les mourants. Il publia en 1862 Un Souvenir de Solférino dans lequel il proposa la création, dès le temps de paix, des « sociétés volontaires de secours qui auraient pour but de donner ou de faire donner en temps de guerre des soins aux blessés ». Il publie le livre à ses frais et l'envoie à ses amis, ses relations internationales, aux gouvernements. En résulte une proposition concrète du juriste Gustave Moynier qui lui offre le soutien de la Société genevoise d'utilité publique qu'il préside et qui comporte quelques membres influents tels le Général Dufour et le médecin Louis Appia. Le 9 février 1863, la Société d'utilité publique créée une commission pour examiner les idées émises dans Un Souvenir de Solférino. Quelques jours plus tard, cette commission se transforme en « Comité international et permanent de secours aux militaires blessés en temps de guerre », qui changera encore de nom avant de devenir en 1875 le « Comité international de la Croix-Rouge ». Grâce à l'énergie et aux talents diplomatiques de Dunant, une conférence internationale fut réunie à Genève en octobre 1863 ; elle accueillit 14 nations représentées par des délégués officiels et, après trois jours de délibérations, la Conférence adopta 10 résolutions. Cependant rien n'est encore acquis, et Dunant doit encore se battre pour que ces résolutions soient appliquées. Grâce au général Dufour, qui jette tout son crédit dans la balance, le soutien du gouvernement suisse est acquis, et Napoléon III qui fut son élève à Thoune est bien disposé envers le projet. Ainsi la France, toute puissante à l'époque, va accepter de participer au projet d'une réunion diplomatique à Genève. Enfin, la conférence diplomatique qui fut convoquée adopta, le 22 août 1864, la Première Convention de Genève pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne. Cette convention entérina le principe de la neutralité des médecins et infirmiers intervenant sur les champs de bataille, porteurs d'un signe distinctif, la croix rouge sur fond blanc.

Assistance

Afghanistan, province de Faryab. Le Croissant-Rouge afghan et le CICR organisent ensemble une distribution d'articles ménagers de première nécessité en faveur de familles dont les maisons ont été détruites par des inondations.

Source : ©CICR/M. Stoessel/AF-E-00579

Protection des prisonniers et détenus, rétablissement des liens familiaux

Israël - TO/TA, prison de Jéricho. Des déléguées du CICR s'entretiennent avec des détenus durant une visite de prison.

Source : ©CICR/A. Meier/IL-E-00345

Formation, éducation, sensibilisation

Libéria, comté de Lofa, Fissebu. Séance de diffusion du droit international humanitaire par le CICR et la Croix-Rouge du Libéria à l'aide des bandes dessinées publiées par le CICR, «The battle of the villages» (La bataille des villages).

Source : ©CICR/B. Heger/LR-E-00194

Images téléchargées de : http://www.icrc.org/Web/fre/sitefre0.nsf/html/photos-2006-061206

L'objectif principal des humanitaires, c'est d'alléger les souffrances des populations, de préserver des vies, sans aucune discrimination, dans le respect de la dignité.

Henry Dunant

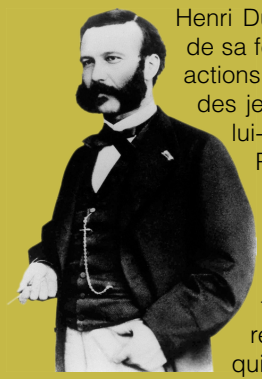

Henri Dunant (1828-1910), issu d'une famille protestante, se distingue tôt par l'intensité de sa ferveur religieuse. Suivant l'exemple de ses parents, chrétiens engagés dans des actions de charité, il devient visiteur en prison et sera fondateur de l'Union chrétienne des jeunes gens (UCJG) (plus connue sous son sigle anglais YMCA) dont il rédigera lui-même la charte.

Piètre collégien, on le place en 1849 en apprentissage chez des banquiers de renom. Il devient commis et est envoyé par la Compagnie Genevoise des colonies suisses de Sétif, en Algérie. En 1855, il s'y fait attribuer une concession, et bâtit sans autorisation formelle un moulin pour la faire fructifier. L'entreprise prospère et en 1857, il fonde la Société des Moulins de Mons-Djémila. Cependant l'autorisation de l'exploitation d'une chute d'eau pour faire fonctionner ses moulins tardant à arriver, il décide de s'adresser directement à Napoléon III. En se rendant en Lombardie pour présenter sa requête, il se trouve au milieu de la bataille de Solférino, qui oppose la France et l'Italie à l'Autriche-Hongrie. La vision d'horreur qui l'y attend le poussera à fonder ce qui deviendra la Croix-Rouge. Mais parallèlement à ce succès, les affaires en Algérie piétinent et en 1867, la cour de justice de Genève le condamne à rembourser un million de francs à ses créanciers. A présent ruiné, réfugié à Paris, Henry Dunant n'abandonne pas, mais sa philanthropie est trop avant-gardiste. Il sombre dans l'oubli et la misère. Finalement, après avoir trouvé refuge à Heiden, dans le canton d'Appenzell, il est « redécouvert » comme fondateur de la Croix-Rouge en 1895. En 1901, le prix Nobel est décerné pour la première fois; Henri Dunant le partagera avec Frédéric Passy, fondateur et président de la « Société française pour l'arbitrage entre nations ».

Le symbole originel du CICR est la croix rouge sur fond blanc. Le signe devait être simple, identifiable à distance, connu de tous et identique pour amis et ennemis. Il fallait aussi que l'emblème soit le même pour tous et universellement reconnaissable. Ce symbole sera perçu par certains pays comme une référence à la religion chrétienne. C'est pendant la guerre d'Orient (1875 - 1878), opposant les Ottomans aux Russes suite à des soulèvements intérieurs dans l'Empire, que l'Empire ottoman (l'actuelle Turquie) utilise pour la première fois un croissant rouge sur fond blanc à la place de la croix rouge habituelle. Après quelques réticences et discussions diverses, l'emblème du Croissant-Rouge est officiellement et universellement accepté dans la Convention de Genève de 1929.

En juin 2006, la XXIXème Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a amendé les Statuts du **Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge** de façon à y incorporer l'emblème additionnel du cristal rouge. Il donne la possibilité, pour des pays qui ne veulent pas adopter la croix rouge et le croissant rouge, de devenir membres à part entière du Mouvement en utilisant le cristal rouge.

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Les 186 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge forment ensemble le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Toutes les composantes du Mouvement sont guidées par sept principes fondamentaux :

1. **HUMANITÉ :** Faire respecter la personne humaine. Le Mouvement s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes.

2. **IMPARTIALITÉ :** Ne pas montrer de préférence. Le Mouvement ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique.

3. **NEUTRALITÉ :** le Mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique ; ainsi, il garde la confiance de tous.

4. **INDÉPENDANCE :** Agir librement. Le Mouvement est indépendant et se doit de conserver une certaine autonomie, tout en respectant les lois propres à chaque pays.

5. **VOLONTARIAT :** Aider avec générosité. Le Mouvement est un mouvement de secours volontaire et désintéressé.

6. **UNITÉ :** Rassembler les efforts d'un pays. Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans chaque pays. Elle doit étendre son action sur l'ensemble du territoire de ce pays.

7. **UNIVERSALITÉ :** Se soucier des souffrances dans le monde. Le Mouvement, au sein duquel toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, est universel.

La plus haute autorité délibérante du Mouvement est la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Elle réunit les représentants des composantes du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les représentants des Etats parties aux Conventions de Genève. Ensemble, ils examinent des questions humanitaires d'intérêt commun et toute autre question qui s'y rapporte et prennent des décisions à leur égard, comme, en 2006, l'adoption d'un nouvel emblème, le cristal rouge.

Le Musée International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (MICR) a été inauguré le 29 octobre 1988. La mission du musée est de conserver le patrimoine de la Croix-Rouge et de diffuser une idée de solidarité en présentant le travail de la première organisation humanitaire au monde sous l'angle de l'espoir et de la réflexion.
Onze espaces ont été aménagés pour illustrer et faire connaître les principes, l'histoire et les interventions de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge lors des événements les plus graves.

Par ailleurs, le Musée propose des expositions temporaires qui permettent de parler d'un sujet, que ce soit par l'approche d'un problème particulier, par une rétrospective historique ou encore par la présentation d'événements d'actualité, qui n'est pas traité dans l'exposition permanente ou d'approfondir les notions qui y sont présentées.

En moyenne, le MICR accueille par année 90'000 visiteurs issus de toutes les nationalités.

Pour en savoir plus, vous pouvez également consulter notre dossier
Humanitaire, réfugiés et migrations

1867 : Le Congrès de la paix et de la liberté

En 1867, dans la grande salle du Bâtiment électoral (situé à la place de l'actuel Uni Dufour), près de 6'000 personnes se réunirent en un congrès pour la paix et la liberté. Ce congrès avait pour but de déterminer les conditions politiques et économiques de la paix entre les peuples, et en particulier d'arriver à l'établissement des « Etats-Unis d'Europe ». A l'initiative d'un publiciste, Charles Lemonnier et d'un groupe de français, l'idée de ce congrès avait été lancée quelques mois plus tôt, en avril 1867, alors que la tension entre la France et la Prusse était si forte que l'on craignait que la guerre n'éclate entre ces deux Etats. Pour les initiateurs, ce congrès devait constituer la base d'une démocratie européenne. Ce n'est pas par hasard, écrivit Charles Lemonnier, que Genève fut choisie pour siège du Congrès.

« Paris était impossible, on n'y songea même point ; on avait tout d'abord pensé à Bruxelles, et plus tard à Mannheim ; mais on avait eu plusieurs raisons pour préférer Genève : l'adhésion certaine de quelques amis dont on connaissait le dévouement infatigable, l'énergie calme, la prudence hardie ; les dispositions libérales d'un grand nombre de citoyens Genevois ; la vieille renommée d'une ville qui fut, et qui est encore, le refuge de tant de proscrits ; la tolérance et la liberté dont on se croyait pleinement assuré sous un gouvernement démocratique, dans un pays neutre et républicain. »

in Charles Lemonnier, *La vérité sur le Congrès de Genève*, Berne et Genève, Vérésoff et Garrigues, 1867, pp. 5-6.

Il faut aussi dire que peu de pays connaissaient la liberté d'expression à l'époque. Au terme des débats, les congressistes fondent la Ligue internationale de la paix et de la liberté. Un autre genevois, **Elie Ducommun**, dédiera son oeuvre à la promotion de la paix dans le monde.

Elie Ducommun (1833 – 1906)

Né à Genève le 19 février 1833 d'un père horloger originaire du canton de Neuchâtel, Elie Ducommun étudie à l'Académie de Genève puis devient précepteur dans une famille de la Saxe de 1850 à 1853. A son retour à Genève, il est enseignant pendant deux ans, puis, en 1855, il commence une carrière de journaliste et d'éditeur à la Revue de Genève. En 1865, il se rend à Berne où il créera plusieurs journaux dont la feuille d'information Les États-Unis d'Europe, publiée par la Ligue internationale de la paix et de la liberté. Elie Ducommun sera aussi traducteur de la Chancellerie fédérale, secrétaire de la Compagnie de fer Jura-Simplon et membre fondateur à Genève, en 1867, de la Ligue de la paix et de la liberté. En 1891, il est choisi pour diriger le Bureau international de la paix (fondé en 1891), dont le siège est établi à Berne. Il accepte, à la condition de servir sans rétribution et uniquement par idéalisme. Organisateur né, il est en contact avec toutes les sociétés de la paix et avec le Congrès international de la paix. En 1902, il obtient le prix Nobel de la paix, en compagnie du suisse Charles Alfred Gobat.

1872, l'arbitrage de l'Alabama

Le premier exemple d'un règlement pacifique d'un conflit opposant deux grandes puissances a lieu à Genève avec l'arbitrage de l'Alabama en 1872. L'origine du différend remonte à la guerre de Sécession qui mit aux prises les Etats du Sud à ceux du Nord des Etats-Unis entre 1861 et 1865. A l'issue du conflit qui vit les Etats du Nord l'emporter, le gouvernement américain accusa la Grande-Bretagne d'avoir laissé construire dans ses ports des navires livrés aux Sudistes. Ces navires causèrent d'énormes dégâts au commerce nordiste. L'un d'eux, l'Alabama, avait été particulièrement redoutable, poursuivant, pillant puis coulant de nombreux bateaux. Une fois la guerre terminée, les Etats-Unis réclamèrent des dommages et intérêts au gouvernement britannique. A la suite du traité de Washington de 1871 et après plusieurs années de discussions et de négociations, le conflit fut soumis à un arbitrage international et cinq juges désignés (un Américain, un Anglais, un Brésilien, un Italien et un Suisse).

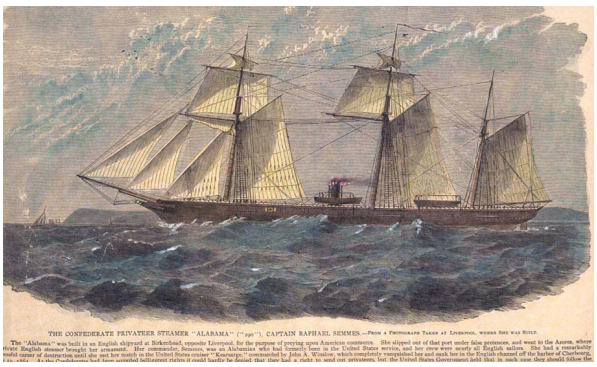

Représentation de l'Alabama

Source : http://www.geneve.ch/chancellerie/alabama/images/241-Bama.jpg

Le tribunal siégea à Genève en décembre 1871. Le Conseil d'Etat genevois mit à disposition la grande salle de l'Hôtel-de-Ville où fut signée, le 22 août 1864, la Convention de Genève qui donna naissance à la Croix-Rouge. L'arbitrage fut rendu le 14 septembre 1872. L'Angleterre fut condamnée au paiement de 15 millions et demi de dollars-or pour avoir manqué à ses obligations internationales de stricte neutralité durant la guerre de Sécession.

Le nom de l'Alabama a été donné à cette emblématique salle de l'Hôtel-de-Ville pour rappeler qu'y siégea le tribunal arbitral de 1872.

Source: http://www.geneve.ch/chancellerie/alabama/salle.html

Le président du Tribunal d'arbitrage, le comte de Salerano, fut, lui aussi frappé, par l'esprit de Genève : « Je m'étais demandé pourquoi le Traité de Washington prévoyait que nos réunions auraient lieu en Suisse. Je l'ai vite compris. Il s'agissait de trouver un cadre propice à nos travaux. Il nous fallait un pays où règne l'esprit calme et sobre de la liberté en même temps que le respect de l'ordre et de la loi, un pays dont les vieilles traditions garantissent à la fois le présent et l'avenir ».

in George G.Wynne, *Pourquoi Genève internationale ?*, Editions de Bonvent, Genève, 1973, p. 34.

Cet arbitrage est capital pour Genève, dans la mesure où il s'y déroule le premier cas d'arbitrage de l'histoire. Le droit remplace la force et cet arbitrage donne une impulsion décisive au développement du droit international.

1914 : L'agence internationale des prisonniers de guerre

L'origine de l'Agence remonte à la guerre franco-prussienne de 1870. Un médecin qui s'occupe des victimes des deux camps remarque le délabrement moral des soldats, dû au fait que leurs familles ignorent tout de leur sort, et donc ignorent s'ils sont prisonniers, blessés ou morts.

En octobre 1914, après les premiers affrontements, au cours desquels beaucoup de combattants furent capturés, le CICR ouvre son Agence internationale à Genève. Cette Agence avait déjà été prévue par les Conventions de la Haye, et bien que ce traité n'ait pas mentionné le CICR comme organisateur de l'Agence, l'expérience acquise par celui-ci lors des précédents conflits le destine naturellement à assumer cette tâche. Le 15 août 1914, le CICR adressa une circulaire à ses Sociétés nationales pour leur demander de lui indiquer la composition de leurs commissions spéciales de prisonniers de guerre et pour proposer la constitution d'un bureau central en faveur des prisonniers. Le 27 août, le président du CICR, Gustave Ador, annonça par circulaire la création de l'Agence internationale, afin de centraliser les informations et l'organisation des dons aux prisonniers de guerre. Au début des hostilités, les membres du CICR s'occupent personnellement de l'organisation de l'Agence et de la correspondance mais le conflit devient tel que bientôt ils doivent engager du personnel. Le 12 octobre 1914, l'Agence s'installe au Musée Rath à Genève et met en place un système de traitement des informations qui lui permit de faire face rapidement et avec efficacité aux 5'000 demandes qui lui parviennent chaque jour. L'Agence s'occupa d'obtenir des informations sur les prisonniers et de les transmettre aux familles, ainsi que, au début de la guerre, de la correspondance, des dons et des mandats transmis aux prisonniers de guerre. Par la suite, ces activités sont prises en charge par les services postaux des pays neutres : les postes suisse, danoise, néerlandaise et suédoise. Durant la guerre, l'Agence établit 4'805'000 fiches et transmit 1'854'914 colis et envois de secours collectifs.

L'Agence poursuivit son travail. Quelques 7 millions de fiches sont aujourd'hui conservées au Musée International de la Croix-Rouge, et recense quelques 2 millions de prisonniers.

Source : http://www.ac-rennes.fr/pedagogie/hist_geo/ResPeda/1418/GdeGuerre/photos/relations/photo8.htm

Cliché et légende d'Yves Troadec : Prisonniers après une attaque.

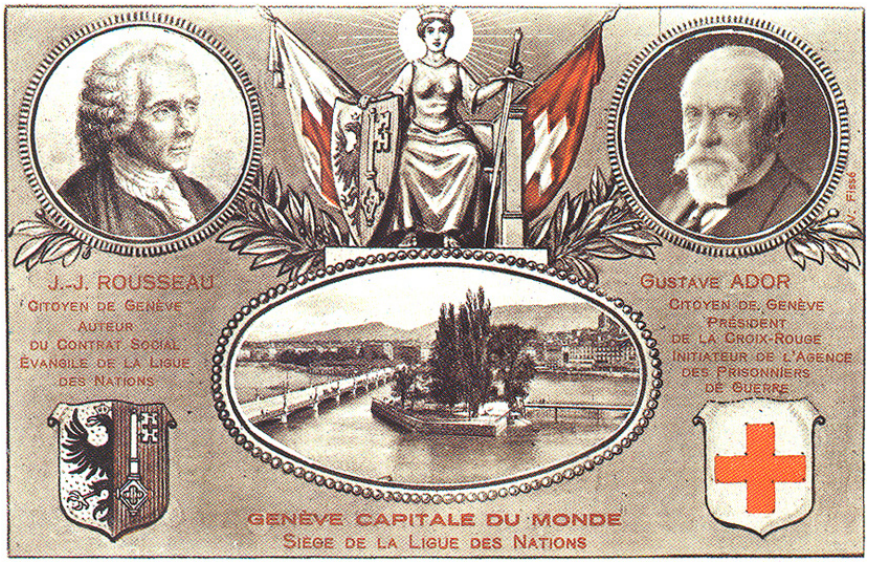

En devenant le siège de la SDN, Genève devient "capitale du monde"

source : Illustration n°73, coll. Eliane Schneider, in *Cent ans au service de Genève*, publication de l'Office du tourisme de Genève, 1985, p. 53.

La Société des Nations

Le 8 janvier 1918, Woodrow Wilson, président des Etats-Unis présente son programme de paix, en 14 points. La première guerre mondiale n'est pas encore finie et le programme de Wilson propose ce qui, selon lui, permettrait une paix durable. Le dernier des 14 points prévoit une association regroupant les nations, et où tous les Etats se ligueraient lorsqu'un d'eux sèmerait le trouble. Ceci annonce la SDN. Son projet fut incorporé dans le **Traité de Versailles** et en devint le premier des 440 articles rédigés lors de la Conférence de la paix réunie à Paris en 1919. Genève est choisie pour devenir le siège de l'organisation. Ce choix est justifié par le rayonnement international acquis par la cité de Calvin, mais aussi parce qu'à ce moment-là, la Suisse était un des seuls pays à avoir été épargné par la guerre. La SDN compte au début 45 pays, dont 26 sont non-européens. Le nombre de pays membres va ensuite monter jusqu'à 57. Paradoxalement, les Etats-Unis ne vont pas en faire partie, puisque le Congrès américain, par tradition isolationniste, refuse d'y adhérer. Les buts fondamentaux de la SDN sont de faire respecter le droit international, d'abolir la diplomatie secrète et de résoudre les conflits par l'arbitrage. La Suisse acceptera de justesse d'adhérer à la SDN, le 16 mai 1920.

Les 14 points de Wilson

- négociations de paix publiques
- liberté de navigation maritime
- liberté de commerce international
- limitation concertée des armements
- règlement impartial des questions coloniales
- évacuation de la Russie
- évacuation et restauration de la Belgique
- retour de l'Alsace-Lorraine à la France
- rectifications des frontières italiennes selon les limites des nationalités
- indépendance des peuples de l'Empire austro-hongrois
- évacuation de la Roumanie, de la Serbie et du Monténégro
- limitation de la souveraineté ottomane aux seules régions turques
- création d'un état polonais avec libre accès à la mer
- création d'une société des nations

Le Traité de Versailles

Le traité de Versailles, élaboré au cours de la Conférence de Paris et signé le 28 juin 1919 dans la Galerie des glaces du château de Versailles, établit les conditions de la paix entre l'Allemagne et les Alliés de la Première guerre mondiale. L'Allemagne, qui n'était pas représentée au cours de la conférence, est considérée comme responsable de la guerre et astreinte à payer de fortes réparations à la France et à la Belgique. Elle est en outre privée de ses colonies, et d'une partie de ses droits militaires. L'Allemagne ressent ce traité comme une grande humiliation. Non seulement on la prive d'1/7 de son territoire et de 10% de sa population, mais en plus on sépare la Prusse orientale du reste de l'Allemagne en instaurant le Couloir de Dantzig, étroite bande de terre attribuée au nouvel Etat polonais pour lui donner un accès à la mer. Ce traité qualifié par les Allemands de « Diktat » nourrira un profond désir de revanche et deviendra un des thèmes majeurs du discours hitlérien. Des traités annexes au traité de Versailles furent signés séparément avec les autres vaincus. Il s'agit du Traité de Saint-Germain-en-Laye, de Neuilly-sur-Seine, de Sèvres et du Traité du Trianon, avec l'Autriche-Hongrie. Ainsi, les grands empires allemands et austro-hongrois sont disloqués, créant de nouveaux Etats comme la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Hongrie, et les Etats Baltes.

Le Secrétariat de la Société des Nations s'installe à l'Hôtel national, rebaptisé en 1924 Palais Wilson et, le 15 novembre 1920, s'ouvre la première assemblée de la SDN. 42 délégations se rassemblent dans la seule grande salle disponible, la Salle de la Réformation. Les locaux du Palais Wilson se révèlent assez rapidement inadaptés et l'espace insuffisant pour les besoins de plus en plus grands de la SDN. Ainsi, en 1927, le parc de l'Ariana est investi et débute la construction du Palais des Nations. Les fonctionnaires du Secrétariat y emménagent en 1936. En 1939 la deuxième guerre mondiale éclate et le Palais des Nations se vide. Après la guerre, le Palais des Nations deviendra le siège de l'Office des Nations Unies à Genève et le Palais Wilson abrite aujourd'hui le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme.

La Salle de la Réformation à la Jonction

Les causes du déclin de la SDN

L'organisation fut secouée par l'annexion ou le démembrement d'un certain nombre de ses Etats membres jusqu'à ce que cela mène au déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale et à la fin de l'expérience de la SDN. Cette fin peut être imputée à plusieurs facteurs :

- Les **liens entre le Pacte de la Société des Nations et le règlement de la paix de 1919**. En effet, le Pacte de la SDN constituait la « partie I » du traité de Versailles, et cela eut pour effet d'associer l'organisation à l'ordre nouveau imposé par les puissances victorieuses. En conséquence, la SDN devait assumer des fonctions politiques et donc partisanes, en rapport direct avec la mise en œuvre des traités de paix comme par exemple la garantie politique de l'indépendance de l'Autriche, le contrôle de l'état des armements des pays vaincus et la supervision du régime des mandats.
- Les **imperfections du dispositif de sécurité collective de la SDN**. Le Pacte ne comprenait pas explicitement l'interdiction totale du recours à la force, il établissait seulement une distinction entre guerres licites et guerres illicites. En outre, il n'instituait pas de procédures contraignantes de règlement pacifique des différends. Finalement, l'agression, qui était supposée être réprimée par des sanctions économiques obligatoires et des sanctions militaires facultatives, resta souvent impunie par l'Assemblée de la SDN.
- Le facteur clé de l'échec de la SDN est probablement **l'inconduite de toutes les grandes puissances de l'époque**. Dans les années trente, les régimes dictatoriaux tels que le Japon, l'Allemagne, l'Italie et à un stade tardif l'URSS commirent plusieurs agressions : le Japon envahit la Mandchourie en 1931, l'Italie l'Ethiopie en 1935 et l'Albanie en 1939, l'Allemagne partant à la conquête des pays voisins, Autriche, Tchécoslovaquie, Pologne après avoir annulé plusieurs dispositions du Traité de Versailles. La position isolationniste des Etats-Unis et leur refus d'adhérer à la SDN se traduisit par un manque d'universalité pour l'organisation. De plus, l'Allemagne n'y demeura que de 1926 à 1933, le Japon jusqu'en 1933 et l'URSS seulement de 1934 à 1939.

> En résumé, on peut dire que la SDN travaillait dans un contexte où la guerre était licite, les sanctions improbables et le désarmement une illusion.

Le bilan de la SDN est à nuancer car il y a tout de même eu certaines réalisations positives telles que le sauvetage économique de l'Autriche, l'assistance technique à la Chine, les activités de l'organe spécialisé appelé « Organisation d'hygiène » (ancêtre de l'OMS), la protection internationale de certaines catégories de réfugiés et aussi le règlement pacifique de quelques conflits internationaux.

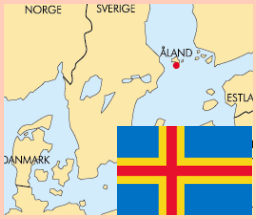

Rattachées à la Finlande pour des raisons historiques, les îles d'Åland ont toujours été peuplées de Suédois. Du fait de la situation stratégique de l'archipel, la Finlande ne s'est jamais résolue à voir les îles d'Åland retourner dans le giron suédois. Après la révolution russe de 1917, la Finlande retrouva sa souveraineté et, le 6 décembre, proclama son indépendance. L'année suivante, l'archipel d'Åland se trouva confronté à la guerre civile qui sévissait en Finlande. En plus des forces finlandaises, des troupes suédoises et allemandes intervinrent dans les îles. Les représentants des municipalités ålandaises commencèrent à oeuvrer pour le rattachement à leur ancienne patrie, la Suède. Ils firent connaître leur demande au roi de Suède, laquelle était fortement appuyée par une pétition signée par la majorité de la population insulaire. Cependant, la Finlande se montra peu réceptive aux revendications des Ålandais, mais elle tenta de les satisfaire en adoptant, en 1920, une loi qui leur accordait une certaine autonomie politique dans les affaires intérieures.Étant donné que la question ålandaise impliquait plusieurs pays, la Finlande dut, sur proposition de la Grande-Bretagne, faire appel à la Société des Nations.
Pour la SDN, le problème consistait à trancher entre le principe de l'intégrité territoriale des Etats (invoqué par les Finlandais) et le principe de l'autodétermination des peuples soulevé par les Suédois sur la base du caractère suédophone de la population de l'archipel qui avait appartenu à la Suède avant sa conquête par la Russie. En juin 1921, le Conseil de la Société des Nations décida que la souveraineté sur l'archipel d'Åland devait revenir à la Finlande. Toutefois, l'État finlandais devait s'engager à respecter et à garantir aux Ålandais l'usage de leur langue suédoise, de leur culture et de leurs coutumes locales. Dès lors, la Finlande adopta plusieurs lois qui confirmèrent l'autonomie culturelle, linguistique et politique des îles d'Åland.

Il faut aussi ajouter que la création de la SDN en 1919 va entraîner dans son sillage la création d'une multitude d'organisations, d'écoles, et de regroupements humains à but pacifiste.

1919 : L'Organisation Internationale du Travail

C'est dans la lancée de la Conférence de la Paix de Paris qu'est créé l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Sa Constitution forme la partie XIII du Traité de Versailles. On pense, en effet, qu'une paix durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale. A l'origine, l'idée avait été lancée par deux industriels : Robert Owen (1771-1853) et Daniel Legrand (1783-1859), dont les idées avaient été mises à l'épreuve au sein de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs créée à Bâle en 1901. Ces idées sont reprises dans la Constitution de l'OIT. La première Conférence internationale de l'OIT a lieu à Washington en 1919. On y adopte les six premières conventions internationales du travail. Celles-ci concernent : la durée du travail dans l'industrie, le chômage, la protection de la maternité, le travail de nuit des femmes, l'âge minimum et le travail de nuit des enfants dans l'industrie. Le 10 mai 1944 est adoptée la Déclaration de Philadelphie, approuvée par les délégués de 41 pays, reconnue actuellement encore comme la Charte des buts et objectifs de l'OIT. L'organisation intégra le système de l'ONU en 1946; elle en devint sa première agence spécialisée et le Bureau international du travail (BIT), secrétariat général de l'OIT, s'installe à Genève dès 1920.

Le siège actuel du BIT à Genève, au Grand-Saconnex. De 1926 à 1975, il se trouvait dans le Centre William Rappard, devenu siège de l'OMC

Trois motivations principales ont plaidé en faveur de l'établissement de cette organisation :

- **Une motivation humanitaire** : depuis la fin du XIX^{ème} siècle, les ouvriers vivaient et travaillaient dans des conditions de plus en plus intolérables. Exploités sans aucune considération pour leur santé, leur vie de famille ou leur épanouissement, l'écrasante majorité des ouvriers travaillaient jusqu'à douze heures par jour pour des salaires de misère. Cette préoccupation figure clairement dans le préambule de la Constitution de l'OIT, où il est stipulé qu' « il existe des conditions de travail impliquant, pour un grand nombre de personnes, l'injustice, la misère et les privations ».
- **Une motivation politique** : elle était liée à la crainte que les travailleurs, excédés par leurs conditions de vie et de travail, troublent l'ordre social (manifestation, grèves,…) ou fomentent une révolution.
- **Une motivation économique** : selon le préambule de la Constitution de l'OIT, « la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays ». En effet, augmenter les salaires des ouvriers signifie une augmentation des coûts de production. Il s'agissait alors d'instituer des règles et des normes internationales pour qu'aucun Etat ne soit pénalisé et que ses produits restent concurrentiels.

La Déclaration de Philadelphie
En 1944, la Conférence internationale du Travail, réunie à Philadelphie, aux États-Unis, a adopté une déclaration qui redéfinit les buts et objectifs de l'Organisation en énonçant notamment les principes suivants :
• Le travail n'est pas une marchandise.
• La liberté d'expression et d'association est une condition indispensable d'un progrès continu.
• La pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous.
• Tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales.

La Constitution de l'OIT a donné naissance à une **organisation tripartite**, unique en son genre : les trois organes principaux de l'organisation sont en effet composés à la fois de **représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs**. Signalons qu'à l'heure actuelle, l'OIT est la seule organisation mondiale dont la politique et les programmes sont arrêtés par les représentants des employeurs et des travailleurs sur un pied d'égalité avec ceux des gouvernements. Cette spécificité permet à l'OIT de fonder son action sur des connaissances issues de la vie réelle en matière d'emploi et de travail.

Les trois clés, symbole du tripartisme de l'OIT

L'OIT se consacre essentiellement à **l'élaboration des normes internationales du travail** et à veiller à leur application. Ces normes se rapportaient principalement aux conditions de travail. La première Convention, adoptée en 1919, relative au temps de travail quotidien et hebdomadaire dans l'industrie, instaura la fameuse journée de travail de huit heures et la semaine de quarante-huit heures.

En dehors du tripartisme et du dialogue social que nous venons de voir, les autres spécificités de l'OIT sont :

Les normes internationales du travail
L'OIT est l'organisation internationale chargée d'élaborer les normes internationales du travail et de veiller à leur application. L'OIT intervient auprès de ses 182 Etats membres (en 2010) pour s'assurer que les normes du travail sont bien respectées, au niveau de la loi comme dans la pratique.

La notion de travail décent pour l'OIT
Le travail est l'élément clé du bien-être économique des individus. Il constitue une source de revenus, mais il permet aussi aux individus de progresser sur le plan socio-économique, de s'épanouir sur le plan personnel et d'offrir plus de moyens à leur famille et à leur communauté. Tout cela n'est cependant possible que s'il s'agit de travail décent. La notion de travail décent résume les aspirations des êtres humains au travail.

S'affranchir de la pauvreté par le travail
La pauvreté reste profonde et répandue dans le monde en développement et dans certains pays en transition. On estime que deux milliards de personnes dans le monde vivent actuellement avec moins de deux dollars par jour. Pour l'OIT, le travail constitue le principal moyen permettant de sortir de la pauvreté.

Pour en savoir plus, vous pouvez également consulter notre dossier
Economie et Développement

1920 : La Revue de Genève

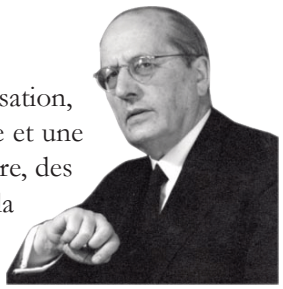

Robert de Traz
1884 - 1951
Homme de lettres

Au lendemain de la fondation de la Société des Nations et de l'adhésion de la Suisse à cette organisation, le 16 mai 1920, Robert de Traz fonde la Revue de Genève. Elle se veut à la fois une revue littéraire et une tribune des débats internationaux. La Revue de Genève se divise en trois parties : une partie littéraire, des chroniques nationales et enfin une chronique internationale dévolue à renseigner sur les activités de la Société des Nations. Robert de Traz, écrivain et grand érudit, assume une grande part de la rédaction de la Revue et des intellectuels du monde entier (Thomas Mann, Maxime Gorki, Virginia Woolf, James Joyce) vont écrire dans ses pages, soutenant l'idéal de la Société des Nations naissante. Cependant, en 1924 la revue fusionne avec la Bibliothèque universelle et la Revue suisse, pour cause de difficultés financières.

Dès 1925, Robert de Traz est secondé dans sa tâche par Jacques Chenevière, lui aussi romancier. La Revue de Genève cessera elle ses activités définitivement à la fin décembre 1930. Elle nous laisse un riche héritage littéraire où les auteurs de renom se sont exprimés sur les sujets les plus variés. Parmi lesquels : Hermann Hesse, Léon Tolstoï, James Joyce, Virginia Woolf, Stefan Zweig, Proust, Mauriac. Denis de Rougemont y fit ses véritables débuts.

Robert de Traz écrit en 1929, L'esprit de Genève, son œuvre majeure. Il inscrit cet esprit de Genève dans les principaux mythes politiques de la cité : la Rome protestante du XVIème siècle, les Lumières du XVIIIème siècle, l'humanisme enfin avec Henry Dunant à la fin du XIXème siècle. Il retrace aussi l'histoire de l'organisation de la société internationale, et relate les conditions politiques, économiques et juridiques ayant conduit à son émergence. Il rattache enfin « l'esprit de Genève » à la tradition des moralistes français et à l'humanisme chrétien, centré sur la valeur première de la personne humaine.

Source : http://www.geneve.ch/fao/2002/20020906.asp

1924 : L'Ecole Internationale

En 1920-21, la Société des Nations et le Bureau International du Travail établirent leur siège à Genève avec un personnel recruté dans de nombreux pays. Il fallait une école pour scolariser des élèves appartenant à des langues et des cultures très diverses, une école qui pourrait les préparer à poursuivre leurs études supérieures dans leur pays d'origine.

C'est ainsi qu'en 1924 fut créée l'Ecole Internationale de Genève par un groupe de fonctionnaires des deux premières organisations internationales, avec le concours d'un éminent sociologue genevois, Adolphe Ferrière, et d'une étudiante allemande, Elisabeth Rotten, tous deux de l'Institut Rousseau à Genève.

Adolphe Ferrière accueillit la première classe de l'Ecole Internationale dans son chalet familial. La formation est directement bilingue, Ferrière préconisant que c'est par l'immersion que les élèves parviendront à développer une mentalité ouverte aux différences. Ferrière, constatant progressivement que l'Ecole internationale ne sera pas le lieu d'expérimentation qu'il désirait afin de renouveler le système éducationnel, s'en éloigne progressivement, tout en y restant conseiller jusqu'en 1929.

L'Ecole Internationale de Genève accueille aujourd'hui 3'900 élèves de toutes nationalités, de trois à dix-huit ans, jusqu'à l'obtention notamment du Baccalauréat International. Il est constitué de 3 campus, qui offrent plusieurs filières d'étude, anglophone, francophone et bilingue.

Adolphe Ferrière est membre de la Ligue internationale pour l'Education Nouvelle et un des fondateurs de ce courant pédagogique né à la fin du XIXème siècle prônant la participation active de l'élève à sa propre formation, en suscitant chez lui l'envie d'explorer et d'expérimenter. Elle vise surtout à un développement harmonieux et heureux de l'enfant. La formation de la Ligue est une conséquence de la Première Guerre mondiale : on avait alors pensé qu'il était temps d'agir pour s'assurer un monde futur en paix, et donc d'encourager activement les jeunes générations à respecter la personne humaine, et à développer un sentiment de solidarité et de fraternité humaines. Selon les fondateurs de la Ligue, l'éducation était le moyen idéal pour parvenir à ces fins.

L'Institut Rousseau est fondé en 1912 par Edouard Claparède. Il deviendra en 1974 la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève.

1927 : L'Institut de Hautes Etudes Internationales

William Rappard et Paul Mantou, tous deux scientifiques de réputation internationale et anciens fonctionnaires de la SDN, créent l'Institut de Hautes Etudes Internationales (HEI) en 1927 afin, entre autres, de soutenir sur le plan académique les efforts de la SDN. L'institut de Hautes Etudes Internationales (HEI) est inauguré en 1927 et les deux fondateurs s'assurent la collaboration de professeurs éminents en histoire des relations internationales, économie et droit international. Cette formation pluridisciplinaire est alors unique sur le continent européen, et les cours se donnent indifféremment en anglais ou en français. Elle est, selon ses statuts, une institution destinée à fournir à ses étudiants du monde entier les moyens de suivre des études internationales sous une perspective aussi bien historique, économique, politique que sociale.
Ont été élèves de l'Institut de HEI des gens illustres tels que Micheline Calmy-Rey, Kofi Annan ou Jakob Kellenberger.
HEI a déménagé à la **Maison de la paix** et fusionné avec l'Institut universitaire d'études du développement (IUED) en 2008. Cette fusion est à l'origine de l'IHEID (Institut des Hautes études internationales et du développement).

William Emmanuel Rappard (1883 - 1958)

William Rappard fut un universitaire et un diplomate influent de la période entre deux-guerres. Il fut d'abord professeur d'histoire économique, puis premier secrétaire de la ligue des sociétés du croissant rouge ; membre du Comité Internationale de la Croix-Rouge ; fondateur de l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales ; recteur de l'Université de Genève ; directeur de la section des mandats à la SDN ; vice-président du Comité International pour le placement des intellectuels réfugiés ; représentant de la Suisse auprès du BIT, de l'ONU et des Etats-Unis. Il fut un défenseur sagace de la Suisse auprès des diverses organisations internationales, et un adepte de la coopération internationale pour le règlement des conflits.

La Maison de la Paix

Ce bâtiment regroupe les activités de l'IHEID, ainsi que les trois centres genevois relevant des Départements fédéraux des affaires étrangères et de la défense qui sont le Centre de politique de sécurité, le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées ainsi que le Centre international de déminage humanitaire. Le site de la Maison de la Paix fait face à l'OMC, dans un périmètre largement occupé par les organisations internationales.

Les acteurs de la Genève internationale depuis 1945

Le système des Nations Unies

Au cours de la Deuxième Guerre mondiale, les alliés envisagent la création d'une nouvelle organisation mondiale sur la base de l'expérience de la SDN.
Le 14 août 1941, Franklin Roosevelt et Winston Churchill proposent certains principes de collaboration internationale afin de maintenir la paix et la sécurité, c'est la « Charte de l'Atlantique ».
Le 1er janvier 1942, 26 Etats signent à Washington la **Déclaration des Nations Unies** aux termes de laquelle les « Nations Unies » s'engagent à mettre en place, sitôt la guerre finie contre l'Axe, un système de paix et de sécurité. C'est la première fois que le terme Nations Unies est officiellement utilisé. Dans ce document, les gouvernements signataires s'engageaient à contribuer de la façon la plus complète à l'effort de guerre commun et à ne pas signer de paix séparée. Cette alliance s'inspirait des principes de la **Charte de l'Atlantique.**
Plus tard, le 30 octobre 1943, les ministres des affaires étrangères de l'URSS, des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne réunis à Moscou signent la **Déclaration de Moscou** dans laquelle ils s'engagent à continuer la lutte commune jusqu'à la reddition de l'ennemi. La déclaration formule le projet de Nations Unies de manière plus précise, en affirmant la « nécessité d'établir, aussitôt que possible, une organisation internationale fondée sur le principe d'une égale souveraineté de tous les Etats pacifiques, organisation dont pourront être membres tous ces Etats pacifiques, grands et petits, afin d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales ».
Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'URSS puis les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la Chine se réuniront tour à tour d'août à octobre 1944 à Dumbarton Oaks (E-U) afin de poser plus clairement les bases de la nouvelle organisation, ainsi que d'établir ses structures et ses compétences. Le **plan de Dumbarton Oaks** sera ensuite complété par les accords de Yalta (Crimée) conclus entre la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et l'URSSS, le 11 février 1945. Ces accords permirent également de régler certains problèmes politiques et territoriaux concernant la fin des hostilités.
C'est finalement en 1945, à San Francisco, que sont posées les bases de la nouvelle Organisation des Nations Unies à travers la **Charte des Nations Unies.**

Churchill, Roosevelt et Staline à Yalta

Gros-plan sur la Charte de l'ONU ; en arrière-plan, l'Egypte signe

Source : San Francisco, 26/6/45, 24479 ONU, Département de l'information, http://www.un.org/french/audiovis/40s.htm

Les buts des Nations Unies, énoncés dans la Charte, sont les suivants :
- maintenir la paix et la sécurité internationales,
- développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes,
- réaliser la coopération internationale en résolvant pacifiquement les problèmes internationaux d'ordres économique, social, culturel et humanitaire,
- constituer un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes.

La structure de la nouvelle organisation est en grande partie calquée sur celle de la Société des Nations, mais avec d'importantes différences dans les compétences et les pouvoirs afin d'éviter de retomber dans les insuffisances de la première organisation. Selon les propositions de Dumbarton Oaks, le futur organisme serait composé de quatre organes principaux :

- une Assemblée générale, où tous les membres seraient représentés,
- un Conseil de Sécurité composé de onze membres, dont cinq seraient permanents et les six autres élus par l'Assemblée générale,
- un Conseil économique et social, chargé de la coordination des activités économiques et sociales de l'ONU,
- une Cour Internationale de Justice, chargée de régler les litiges entre les Etats.

Il y aura aussi un Conseil de tutelle et un Secrétariat.

Le trait essentiel de ce plan était que la responsabilité d'empêcher le retour de la guerre incomberait au Conseil de Sécurité. L'Assemblée générale serait appelée à étudier, discuter et faire des recommandations destinées à encourager la coopération internationale et à régler des situations susceptibles de compromettre le bien-être général. Elle pourrait étudier les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité et pour le désarmement, mais elle ne pourrait faire de recommandations sur aucune des questions dont le Conseil de Sécurité serait saisi. Toute question requérant une action devrait être renvoyée au Conseil de Sécurité.

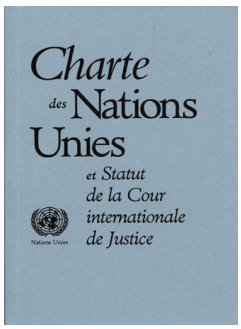

La Charte des Nations Unies est l'instrument constitutif de l'Organisation. Composée de 111 articles, elle fixe les droits et les obligations des Etats Membres et porte création des organes et des procédures. Elle codifie les grands principes des relations internationales, depuis l'égalité souveraine des Etats jusqu'à l'interdiction d'employer la force dans ces relations de toute manière incompatible avec les buts des Nations Unies. Elle a été approuvée le 25 juin 1945 et est entrée en vigueur le 24 octobre 1945.
La Charte peut être modifiée (amendée) mais l'amendement doit se faire à la majorité des deux tiers de l'Assemblée générale et il doit être accepté par les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité. Dans l'histoire des Nations Unies, la Charte a été amendée seulement trois fois. Dans chaque cas, les buts des amendements étaient d'augmenter la taille soit du Conseil de Sécurité soit du Conseil Economique et Social en réponse au nombre toujours plus important d'Etats voulant devenir membre. Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies a plus que triplé en taille passant de 51 membres à 192, la Suisse étant un des derniers pays a y avoir adhéré le 10 septembre 2002.

Les principaux organes des Nations Unies

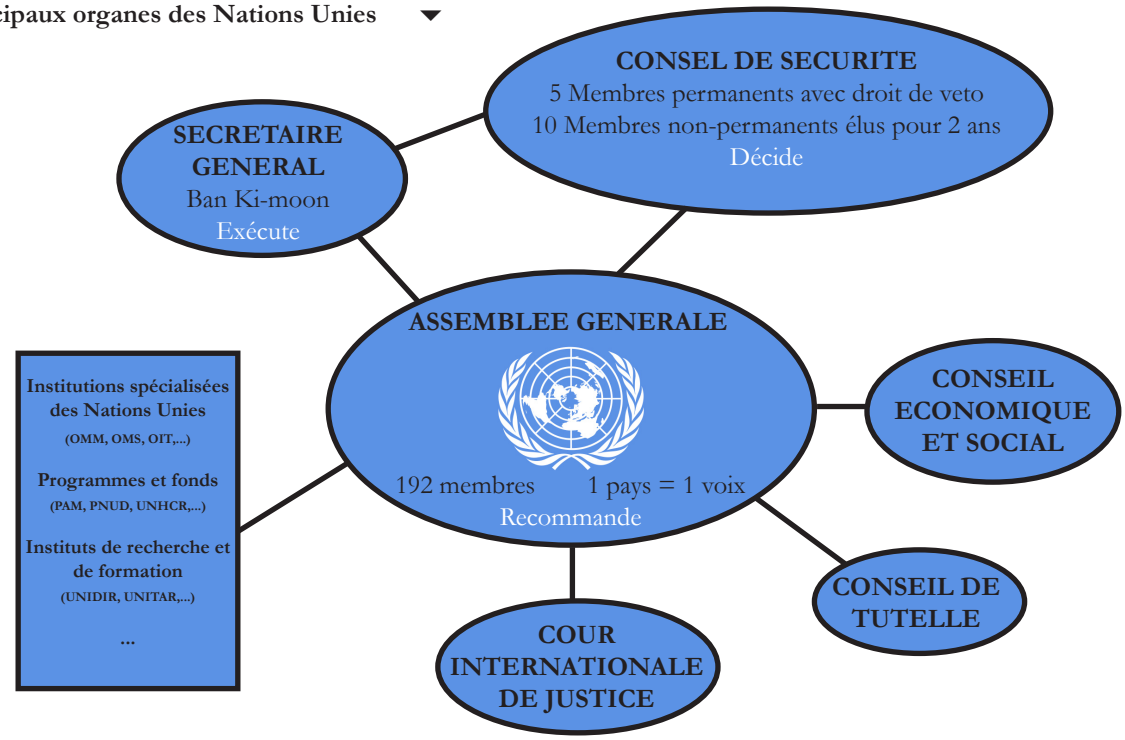

Le siège et les grands centres de l'ONU

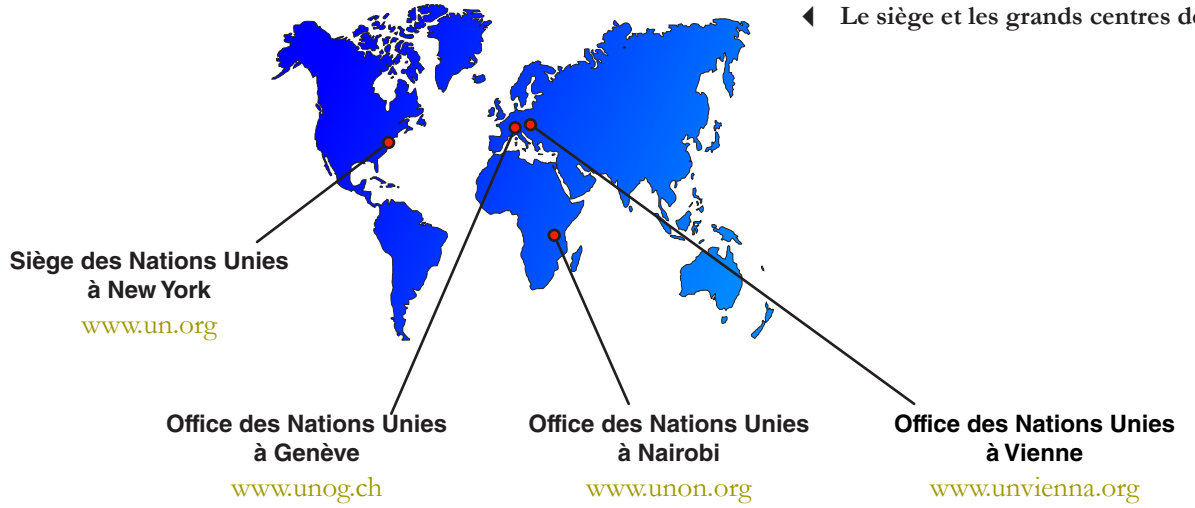

Directeur général : Sergei Alexandrovitch Ordzhonikidze (Fédération de Russie)
rôle : constitue le plus grand centre des Nations Unies après le siège à New York. Dans le Palais des Nations, la diplomatie internationale tient la plupart de ses grandes conférences dans les domaines de la paix et du désarmement, des droits de l'Homme, des affaires humanitaires, de la coopération économique et sociale et de la santé. Chaque année, quelque 600 conférences par an soit 4'000 jours de réunion, se tiennent dans ces bâtiments et attirent environ 28'000 délégués originaires de toutes les régions du globe. Environ 8'500 personnes travaillent pour le système des Nations Unies à Genève, dont 1'600 fonctionnaires internationaux en poste à l'ONUG. Le personnel des cinq institutions spécialisées des Nations Unies ayant leur siège à Genève totalise environ 4'300 personnes.

Directrice générale : Achim Steiner (Allemagne)
rôle : siège des activités en rapport avec l'environnement et les établissements humains.

Directeur général : Antonio Maria Costa (Italie)
rôle : siège des activités ayant trait au contrôle international des drogues, à la prévention de la criminalité et à la justice pénale, aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et au droit commercial international.

Le Palais des Nations, édifié entre 1929 et 1936, occupe un terrain que Gustave Revillod, philanthrope genevois, légua à la Ville de Genève en 1890 et que celle-ci mit ensuite à la disposition de la Société des Nations en 1920 pour qu'elle y construise son siège. Après la Deuxième Guerre mondiale, le Palais ne resta pas inoccupé. Le Centre des Nations Unies s'y installa ainsi qu'un certain nombre de commissions, dont la Commission économique pour l'Europe et des Institutions spécialisées. Le Palais des Nations Unies a une surface supérieure au Palais de Versailles. Sur plus de 45 hectares à l'abri de 800 variétés d'arbres centenaires, il se trouve dans un des plus grands parc de Genève, le parc de l'Ariana (ainsi nommé en souvenir de la mère de Gustave Revillod).

Le Palais des Nations Unies à Genève

On y croise aussi des paons en liberté. C'est le dernier descendant de la famille propriétaire du terrain, les Revilliod, qui imposa cette curieuse condition avant de léguer le parc à la ville. Aujourd'hui, Genève l'a alloué au siège européen de l'ONU mais le souhait de son propriétaire est toujours respecté. En souvenir de cette période, trois villas privées datant du début du XIXème siècle, ont été conservées sur le terrain du Palais. Elles étaient les résidences de familles bourgeoises ; la villa de La Fenêtre (aujourd'hui résidence officielle du Directeur général de l'ONU à Genève), la villa Le Bocage et la villa La Pelouse servent désormais de bureaux.

Les paons en liberté dans le parc de l'Ariana

Le Bureau International du Travail, réfugié pendant la guerre à Montréal (dès mai 1940) va se réinstaller sur les bords du Léman à la fin de celle-ci, et on verra dans le sillage de l'ONU, comme ce fut le cas pendant la brève durée de l'action de la SDN, apparaître à Genève de nombreuses organisations internationales affiliées ou non à l'ONU et d'organisations non gouvernementales. Des rencontres au sommet ainsi que des grandes Conférences auront aussi lieu dans la Genève internationale.

Pour en savoir plus, vous pouvez également consulter notre dossier
Système des Nations Unies

L'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) est l'une des principales bases opérationnelles des Nations Unies. En effet, Genève est au coeur des activités qui concernent l'assistance humanitaire et la protection des droits de l'Homme et constitue également un centre d'expertise et de savoir-faire dans des domaines comme le désarmement, les secours en cas de catastrophes, le droit international, la protection de l'environnement et le développement durable.

Outre les compétences de l'ONUG et des différents organismes du système des Nations Unies, la présence d'un grand nombre de représentants de gouvernements, d'organisations non gouvernementales et d'autres organisations internationales fait de la ville de Genève un centre de première importance pour les réunions multilatérales et bilatérales visant à faciliter le règlement pacifique et la consolidation de la paix dans le monde entier.

▲ **La salle des Assemblées, principale salle de conférence, peut accueillir plus de 1'800 représentants**

L'augmentation du nombre d'Etats membres et le développement des activités de l'Organisation ont nécessité d'importants agrandissements. Ainsi, en 1968, le Secrétaire général de l'ONU, qui était alors U Thant, a posé la première pierre d'une nouvelle aile du Palais qui a été achevée en 1973. A présent les deux bâtiments comprennent en tout 34 salles de réunion et plus de 2'800 bureaux. Environ 8'000 réunions se tiennent chaque année au Palais, qui rassemblent quelque 25'000 représentants.

Le tableau* ci-dessous nous permet de mieux comprendre les différents organes qui collaborent avec l'ONU :

- Les Programmes et fonds ainsi que les Instituts de recherche et de formation relèvent directement de l'ONU et les principaux responsables sont nommés par le Secrétaire général.
- Les Institutions spécialisées sont des organisations intergouvernementales indépendantes les unes des autres, qui ont chacune leur statut juridique, leur siège, et même leurs membres qui ne sont pas forcément les mêmes que ceux de l'ONU. Elles sont reliées à l'ONU par le biais du Conseil économique et social et assument une partie importante des tâches entreprises par les Nations Unies pour le progrès économique, social et culturel.

* La classification est réalisée par l'Organisation des Nations Unies. Le choix d'intégré l'OMC dans les organisations apparentées du système des Nations Unies ne relève donc pas des auteurs du dossier thématique.

Le Système des Nations Unies

Organes principaux

Conseil de tutelle

Conseil de sécurité

Organes subsidiaires
- Comité d'état-major
- Comités permanents et organes ad hoc
- Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie
- Tribunal pénal international pour le Rwanda
- Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (Iraq)
- Commission d'indemnisation des Nations Unies
- Missions et opérations de maintien de la paix

Assemblée générale

Organes subsidiaires
- Grandes commissions
- Le Conseil des droits de l'homme
- Autres comités de session
- Comités permanents et organes ad hoc
- Autres organes subsidiaires

Organe consultatif subsidiaire
- Commission de consolidation de la paix des Nations Unies

Conseil économique et social

Commissions techniques
- Commission : des stupéfiants pour la prévention du crime et la justice pénale de la science et de la technique au service du développement de la condition de la femme de la population et du développement du développement durable du développement social de statistique

Commissions régionales
- Commission économique pour l'Afrique (CEA)
- Commission économique pour l'Europe (CEE)
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)
- Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)
- Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAQ)

Autres organes
- Instance permanente sur les questions autochtones
- Forum des Nations Unies sur les forêts
- Comités de session et comités permanents
- Organes d'experts, ad hoc et apparentés

Organisations apparentées
- OMC Organisation mondiale du commerce
- AIEA[4] Agence internationale de l'énergie atomique
- OTICE COM. PRÉP[5] Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
- OIAC[5] Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

Cour internationale de Justice

Institutions spécialisées[6]
- OIT Organisation internationale du Travail
- FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
- OMS Organisation mondiale de la santé

Groupe de la Banque Mondiale
- BIRD Banque internationale pour la reconstruction et le développement
- AID Association internationale de développement
- SFI Société financière internationale
- AMGI Agence multilatérale de garantie des investissements
- CIRDI Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements

- FMI Fonds monétaire international
- OACI Organisation de l'aviation civile internationale
- OMI Organisation maritime internationale
- UIT Union internationale des télécommunications
- UPU Union postale universelle
- OMM Organisation météorologique mondiale
- OMPI Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
- FIDA Fonds international de développement agricole
- ONUDI Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
- OMT Organisation mondiale du tourisme

Secrétariat

Départements et bureaux
- Cabinet du Secrétaire général[3]
- Bureau des services de contrôle interne
- Bureau des affaires juridiques
- Département des affaires politiques
- Département des affaires de désarmement
- Département des opérations de maintien de la paix
- Bureau de coordination des affaires humanitaires
- Département des affaires économiques et sociales
- Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences
- Département de l'information
- Département de la gestion
- Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement
- Département de la sûreté et de la sécurité
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

- ONUG Office des Nations Unies à Genève
- ONUV Office des Nations Unies à Vienne
- ONUN Office des Nations Unies à Nairobi

Programmes et fonds
- CNUCED Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
- CCI Centre du commerce international (CNUCED/OMC)
- PNUCID[1] Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues
- PNUE Programme des Nations Unies pour l'environnement
- UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'enfance
- PNUD Programme des Nations Unies pour le développement
- UNIFEM Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
- VNU Volontaires des Nations Unies
- FENU Fonds d'équipement des Nations Unies
- FNUAP Fonds des Nations Unies pour la population
- HCR Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
- PAM Programme alimentaire mondial
- UNRWA[2] Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
- ONU-HABITAT Programme des Nations Unies pour les établissements humains (PNUEH)

Instituts de recherche et de formation
- UNICRI Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice
- UNITAR Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
- UNRISD Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
- UNIDIR[2] Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement
- INSTRAW Institut international de recherche de formation pour la promotion de la femme

Autres organismes de l'ONU
- HCDH Haut Commissariat aux droits de l'homme
- UNOPS Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
- UNU Université des Nations Unies
- ECSNU Ecole des cadres du système des Nations Unies
- ONUSIDA Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Autres fonds d'affectation de l'ONU[7]
- FNUPI Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux
- FNUD Fonds des Nations Unies pour la démocratie

NOTE : Les lignes pleines à partir des organes principaux indiquent un rapport direct; les lignes pointillées indiquent un rapport non subsidiaire.

[1] Fait partie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;
[2] Fait uniquement rapport à l'Assemblée générale;
[3] Le Bureau de la déontologie et le Bureau de l'Ombudsman de l'ONU font rapport directement au Secrétaire général;
[4] Fait rapport au Conseil de sécurité et à l'Assemblée;
[5] Fait rapport à l'Assemblée;
[6] Organisations autonomes qui travaillent avec l'ONU et qui coopèrent entre elles dans le cadre du Conseil économique et sociale au niveau intergouvernemental et du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination au niveau intersecrétariat.
[7] Le FNUPI est un fonds d'affectation spéciale autonome qui opère sous la direction du Vice-secrétaire général de l'ONU. Le Conseil consultatif du FNUD recommande des propositions de financement de projets au Secrétaire général pour approbation.

Publié par les Nations Unies
Département de l'information
06-39572—Août 2006—10000—DPI/2431

http://www.un.org/french/aboutun/frchart2006.pdf

et : organisations développées dans les rubriques suivantes

Nous allons ci-dessous vous présenter quelques organes de ce système qui ont leur siège à Genève.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Tout au long de l'histoire, des êtres humains ont dû abandonner leur foyer et rechercher ailleurs la sécurité afin d'échapper à la persécution, aux conflits armés et à la violence politique. Lorsqu'ils trouvent l'asile, ils deviennent des réfugiés. Aucune région du monde n'a été épargnée par ce phénomène. D'ailleurs, la plupart des religions respectent des concepts tels que l'asile, le refuge, le sanctuaire et l'hospitalité pour les gens en détresse. Mais il aura fallu attendre le XXème siècle pour que se développent des normes universelles sur la protection de ces personnes car, auparavant, les activités de protection et d'assistance étaient essentiellement localisées et élaborées au cas par cas.

C'est seulement après la Première Guerre mondiale, et la création de la Société des Nations, que la question des réfugiés est considérée comme un problème international à traiter sur le plan international. La Société des Nations nommera plusieurs Hauts Commissaires et Envoyés chargés de groupes spécifiques de réfugiés tels les Russes, les Arméniens ou les Allemands, mais ne concevra aucune approche permanente. De même, des organismes sont créés après la Seconde Guerre mondiale pour s'occuper des réfugiés européens, palestiniens ou coréens mais il s'agit d'initiatives distinctes.

En 1950, la communauté internationale ne dispose pas encore d'un réseau d'institutions, de systèmes et de lois permettant de traiter de manière globale le problème des réfugiés. Le pas est franchi en 1950-1951, avec l'établissement du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) et avec l'adoption de la Convention relative au statut des réfugiés. Ces deux mesures constituent, pour la première fois, une structure formelle permettant de répondre aux besoins des réfugiés et intègrent les normes de protection des réfugiés dans le droit international.
Les crises se multipliant à travers le monde, le mandat de l'UNHCR a été dans un premier temps reconduit tous les cinq ans. L'organisation s'est aussi adaptée à l'évolution du contexte international depuis sa création (décolonisation, guerres civiles,…) et a aidé un nombre de plus en plus large de personnes victimes de conflits et de catastrophes.

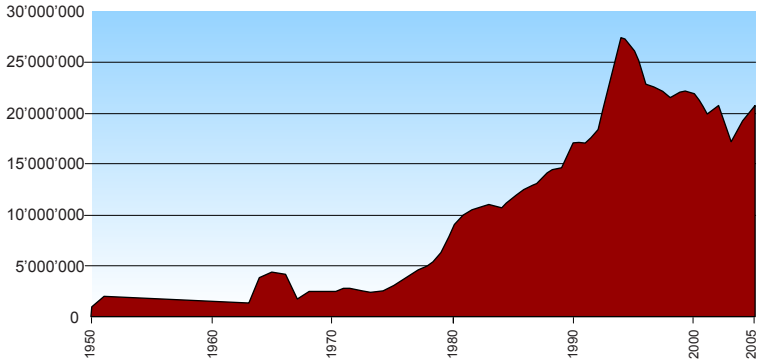

Nombre total de réfugiés et personnes relevant de la compétence de l'UNHCR dans le monde de 1950 à 2005

En 2004, l'Assemblée générale des Nations Unies décide de lever la restriction touchant à la durée du mandat de l'UNHCR jusqu'à ce que le problème des réfugiés soit résolu.

Aujourd'hui, l'UNHCR est l'une des plus grandes organisations humanitaires au monde, et ses plus de 6'500 employés assistent 20,8 millions de personnes dans 116 pays. En un demi-siècle d'existence, l'UNHCR est venu en aide à plus de 50 millions de réfugiés, ce qui lui a valu le prix Nobel de la paix à deux reprises, en 1954 et en 1981.

Au fil des années, le travail des organisations internationales traitant des réfugiés s'est adapté en fonction de l'évolution des conflits. Ainsi, l'UNHCR ne s'occupe plus exclusivement des réfugiés tels qu'ils sont définis par la Convention de 1951 sur le statut des réfugiés. Il prend également en charge des personnes déplacées internes, des rapatriés, des demandeurs d'asile et des apatrides.

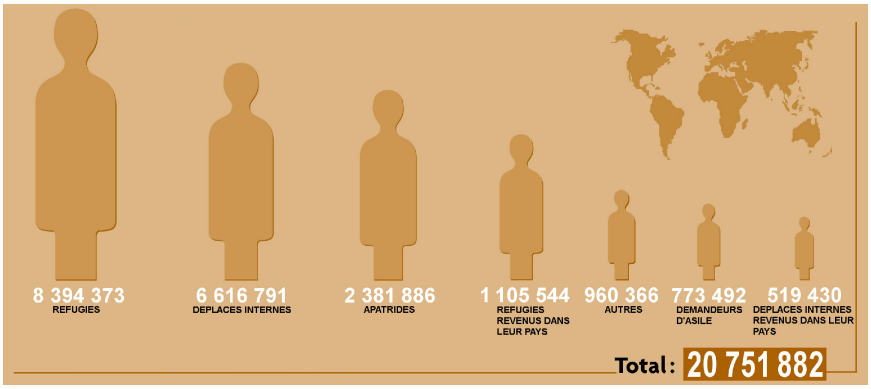

Personnes relevant de la compétence de l'UNHCR au 31 décembre 2005

Selon la Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés, un **réfugié** est une personne qui « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions publiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays… ».

Pour en savoir plus, vous pouvez également consulter notre dossier
Humanitaire, réfugiés et migrations

Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH) sert d'organe centralisateur des activités des Nations Unies dans le domaine des droits de l'Homme. L' HCDH est une partie du Secrétariat des Nations Unies et son siège principal se situe à Genève. Il est composé de fonctionnaires civils internationaux. Le Commissariat apporte son soutien à tout le système onusien des droits de l'Homme qui comporte dans les grandes lignes :

- Les organes de la Charte des Nations Unies, dont le Conseil des droits de l'homme qui remplace en 2006 la Commission des Droits de l'Homme et se dote en 2007 d'éléments visant à l'aider dans ses travaux (l'examen périodique universel, EPU ou UPR en anglais, le Comité consultatif et le mécanisme révisé de procédé de plaintes). Le conseil assume aussi les procédures spéciales de l'ONU ;
- Les huit organes de surveillance de l'application, au niveau national, des traités internationaux en matière de droits de l'Homme.

Le palais Wilson à Genève, siège du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme a pris la responsabilité de mettre en œuvre le programme des Nations Unies pour les droits de l'Homme. La communauté internationale a donné au HCHD un mandat pour promouvoir et protéger les droits de l'Homme dans le monde. Dirigé par le Haut commissaire aux droits de l'Homme, un poste établit par l'Assemblée Générale des NU en 1993, le HCDH travaille pour construire et mettre en place une connaissance et un respect des droits de l'Homme.

L'action la plus concrète entreprise par le Haut-Commissariat pour promouvoir et protéger les droits de l'Homme passe par son vaste Programme de coopération technique, qui soutient les efforts des Etats désireux de mettre sur pied des systèmes de protection nationaux. Le HCDH travaille avec et fournit de l'assistance aux Etats, comme par exemple des expertises, des formations techniques dans les domaines de l'administration de la justice, les reformes législatives, et les processus électoraux, pour promouvoir et mettre en œuvre les droits de l'Homme au niveau mondial. Afin de réaliser au mieux ses objectifs, le HCDH emploie plus de 941 personnes à Genève et à New York. Le HCDH dispose également de 11 bureaux nationaux et de 10 bureaux régionaux à travers le monde.

Pour qui le HCDH travaille-t-il ?

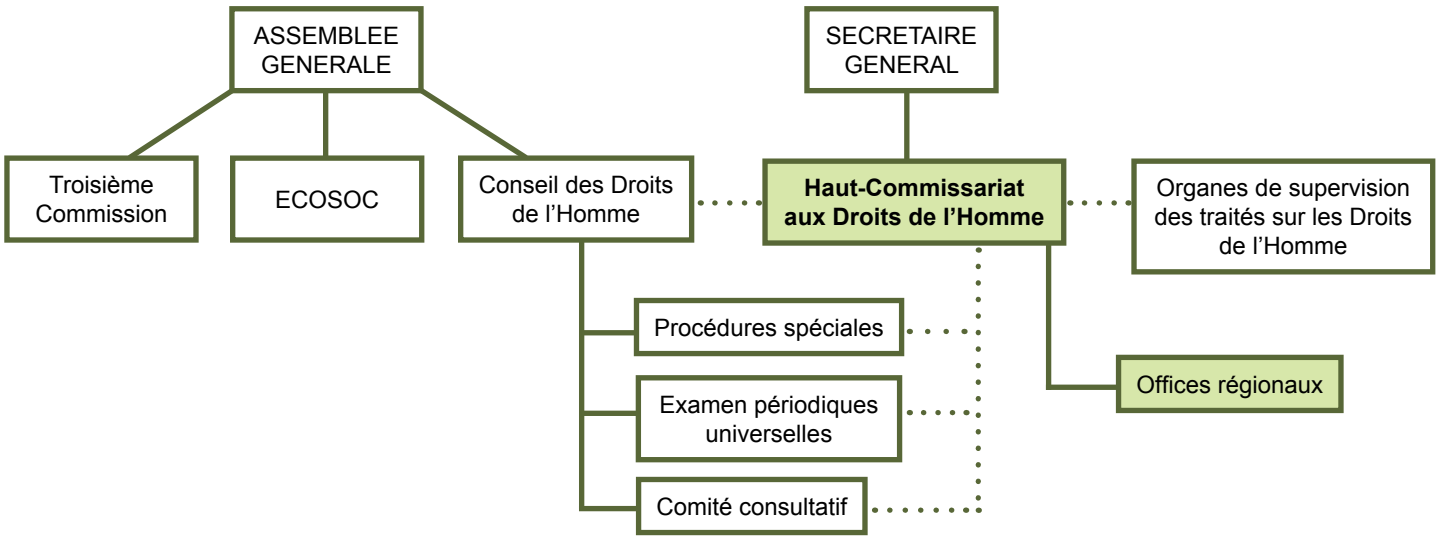

Haut-Commissaire

La création du poste de Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme a eu lieu en 1993 à la conférence mondiale de Vienne. Il est le principal représentant officiel des Nations Unies pour les questions relatives aux droits de l'Homme et il est responsable devant le Secrétaire général des Nations Unies. Il est chargé de promouvoir le respect et l'application universels des droits de l'Homme. Son mandat est de quatre ans renouvelable une fois. Il est aussi chargé de la supervision générale du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, lequel fournit des services consultatifs et une assistance technique et financière destinée à soutenir les actions et programmes entrepris dans le domaine des droits de l'Homme.

D'avril 1994 à mars 1997, le premier Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme est l'ancien ministre des Affaires étrangères de l'Équateur, José Ayala-Lasso. De septembre 1997 à septembre 2002, le HCDH est dirigé par l'ancienne présidente irlandaise, Mary Robinson. Le brésilien Sergio Vieira de Mello, qui a assumé des missions dans le cadre du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) dans le monde entier, lui succède en septembre 2002. Mais, alors qu'il a été envoyé en Irak pour quatre mois en tant que représentant spécial du secrétaire général de l'ONU, il est victime d'un attentat au camion piégé commis contre le quartier général de l'ONU à Bagdad, en août 2003. Madame Louise Arbour, ancien procureur du Tribunal pénal international (TPI), est nommée en février 2004 pour lui succéder. Elle est remplacée le 1er septembre 2008 par la Sud-Africaine Navanethem Pillay qui a été présidente du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) de 1995 à 2002 puis parmi les 18 premiers juges nommés à la Cour pénale internationale (CPI) de 2003 à l'année de sa nomination aux Nations Unies.

Navanethem Pillay, Haut-Commissaire depuis 2008

Le Conseil des droits de l'Homme

La Commission des droits de l'Homme étant devenue de moins en moins crédible (présidée notamment à plusieurs reprises par des pays qui violent allègrement les droits de l'Homme) et souffrant de la baisse de son niveau de compétence professionnelle, il fallait la réformer entièrement. Après de nombreuses discussions et grâce au rôle actif de la Suisse, l'Assemblée générale des Nations Unies établit le 15 mars 2006 le Conseil des droits de l'Homme.

Organe subsidiaire de l'Assemblée générale, il est chargé de promouvoir le respect universel et la défense de tous les droits de l'Homme et de toutes les libertés fondamentales, pour tous, sans aucune sorte de distinction et en toute justice et équité. Le Conseil remplace la Commission des droits de l'Homme qui fût formellement abolie le 16 juin 2006.

Salle du Conseil des Droits de l'Homme rénovée en 2008 par l'artiste espagnol Miquel Barceló avec le soutien du gouvernement espagnol.

UN Photo/Jean-Marc Ferre - http://www.unmultimedia.org/photo/

Le nouveau Conseil est composé de 47 membres, élus à la majorité absolue par l'Assemblée générale, pour un mandat de trois ans, non renouvelable après deux mandats consécutifs. Il est basé à Genève et tient au minimum trois sessions par an (dont une session principale), qui durent au total au moins dix semaines. Il tient donc des réunions plus fréquentes que la Commission, tout au long de l'année, et peut convoquer des sessions extraordinaires.

L'élection des membres du Conseil a suivi une représentation géographique équitable : 13 sièges pour le groupe des Etats africains, 13 sièges pour le groupe des pays asiatiques, 8 pour les Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, 7 sièges pour « l'Europe occidentale et autres Etats » et 6 pour l'Europe de l'Est.

Un an après avoir tenu sa première réunion, le 18 juin 2007, le Conseil a adopté sa mise en place des institutions, lui fournissant les éléments pour le guider dans ses futurs travaux. Parmi ces éléments, on trouve le nouveau **mécanisme d'examen périodique universel** qui permettra d'évaluer les situations de droits de l'Homme dans chacun des 192 Etats membres de l'ONU. D'autres dispositifs incluent un nouveau **Comité consultatif** qui sert de « groupe de réflexion » au Conseil, lui fournissant expertise et conseil sur des questions thématiques des droits de l'Homme, ainsi que le **mécanisme révisé de procédé de plaintes** , qui permet à des individus et à des organismes de porter à connaissance du Conseil des plaintes de violations de droits de l'Homme. Le Conseil de droits de l'Homme continue également à travailler étroitement avec les **procédures spéciales** de l'ONU, établies par l'ancienne Commission des droits de l'Homme et assumées par le Conseil.

Les principaux instruments de l'ONU relatifs aux droits de l'Homme

Les mécanismes fondés sur la Charte des droits de l'Homme sont : la Déclaration universelle, le Pacte relatif aux droits économiques sociaux et culturels, le Pacte relatif aux droits civils et politiques et les protocoles facultatifs complétant ce dernier.

Les principaux instruments de l'ONU relatifs aux droits de l'Homme

Les traités sont eux aux nombre de cinq. Il s'agit de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD), de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles.
Chacun de ces 7 instruments possède un organe de suivi composé d'experts qui veillent à ce que les Etats parties exécutent leurs obligations au titre des sept instruments. Ces organes font également des observations et recommandations aux Etats.

Les 7 instruments fondamentaux	Organes de suivi
Pacte international relatif aux **droits civils et politiques**	Comité des droits de l'Homme
Pacte international relatif aux **droits économiques, sociaux et culturels**	Comité des droits économiques, sociaux et culturels
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de **discrimination raciale**	Comité pour l'élimination de la discrimination raciale
Convention sur l'élimination de toutes les formes de **discrimination à l'égard des femmes**	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
Convention contre la **torture**	Comité contre la torture et son Sous-Comité pour la prévention
Convention relative aux **droits de l'enfant**	Comité des droits de l'enfant
Convention internationale sur la protection des droits de tous les **travailleurs migrants** et des membres de leur famille	Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille

Pour en savoir plus, vous pouvez également consulter notre dossier
Droits de l'Homme

Union Internationale des Télécommunications (UIT)

On date le début de l'ère des télécommunications au premier télégramme envoyé par David Morse, de Washington à Baltimore, le 24 mai 1844. Dix ans plus tard le télégraphe était déjà utilisé par le public, mais un problème se posait du fait des frontières nationales qui représentaient de véritables barrières. Le message devait être passé de main à main à travers la frontière et renvoyé par télégraphe à travers le pays suivant. C'est pour simplifier les moyens et les procédures légales que les pays signèrent des accords bilatéraux et régionaux, et qu'enfin, le 17 mai 1865, la première Convention télégraphique internationale était signée à Paris par les 20 membres fondateurs. L'Union télégraphique internationale fut créée pour permettre d'amender ultérieurement ce premier accord. Vinrent ensuite le téléphone, puis la radio, qui amenèrent l'Union télégraphique internationale à élaborer de nouvelles législations internationales.

A la Conférence de Madrid de 1932, l'Union télégraphique internationale a décidé de devenir l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), marquant ainsi ses compétences dans toutes les formes de la communication.

En 1947, l'UIT devient une Institution spécialisée des Nations Unies et son siège se déplace de Berne à Genève.

L'édifice Varembé de l'UIT

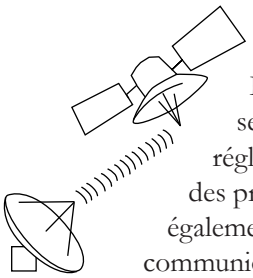

Le but de l'Union est de développer les infrastructures de l'information et des communications. Le secteur privé et le secteur public coordonnent leurs actions au sein de l'UIT. Celle-ci est ainsi chargée de réglementer et de planifier les télécommunications dans le monde, établir des normes aussi bien au niveau des prix que des standards, coordonner le développement des installations de télécommunications et fournir également toutes les informations techniques afin de permettre l'exploitation des services mondiaux de télécommunication. De plus elle doit procéder à la mise en œuvre coordonnée de technologies de l'information.

En terme de standards, l'UIT a par exemple défini les numéros de téléphone indicatifs par pays, et a également standardisé les modems afin qu'ils parlent tous un langage commun (le modem sert en effet à transférer des informations entre plusieurs ordinateurs via un support de transmission filaire et il a fallu convertir l'information de binaire en analogique pour qu'elle puisse passer par le fil du téléphone. Différents types de modems ont été développés et l'UIT a décidé au final d'un standard.)

Lors de la Conférence des plénipotentiaires de l'UIT, à Nice en 1989, il a été décidé de réévaluer les structures, les ressources ainsi que les méthodes de travail de l'Union de manière à ce qu'elle atteigne ses objectifs dans ce monde toujours plus complexe et interactif.
Lors de la Conférence fut donc créée une commission d'experts chargée de formuler des recommandations sur les modifications nécessaires.
C'est ainsi qu'en 1992, l'UIT fut restructurée en profondeur et trois secteurs furent créer :
- le secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T),
- les Secteurs des radiocommunications (UIT-R)
- le Secteur du développement des télécommunications (UIT-D).

Un cycle de conférences doit également se tenir à intervalles réguliers afin que l'Union puisse constamment se réadapter à l'évolution technologique.

Le total des effectifs de l'UIT se monte à environ 800 personnes, de 80 nationalités, se partageant entre son siège, qui en occupe la majorité, et ses 11 bureaux dans le monde entier.
Elle est financée par les contributions des Etats membres, par celui des entreprises qui collaborent en son sein ainsi que par les institutions du monde des sciences, de l'industrie et de la radiodiffusion.

Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI)

C'est également sous les auspices de l'UIT qu'a été organisé le Sommet Mondial pour la Société de l'Information. Celui-ci a été décidé au terme de la Résolution 56/183 du 21 décembre 2001 par l'Assemblée générale de l'ONU. L'objectif en était de formuler de façon claire une volonté politique, et de prendre des mesures concrètes pour poser les bases d'une société de l'information accessible à tous puis mettre en oeuvre ce Plan (Plan de Genève). Le Sommet était constitué en deux phases (élaboration/analyse des progrès de la mise en oeuvre) dont la première eut lieu à Genève du 10 au 12 décembre 2003 et la seconde à Tunis du 16 au 18 novembre 2005. Plus de 11'000 participants de 175 pays ont assisté au Sommet de Genève, dont des ministres, des chefs d'Etat ou de Gouvernement, des chefs de délégation ainsi que des représentants d'organisations internationales.

Le Secrétaire général du sommet mondial sur la société de l'information, Monsieur Yoshio Utsumi, était aussi le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications. Celle-ci était chargée de l'organisation du Sommet, et le Secrétariat exécutif du SMSI était également basé à l'UIT.

Le résultat de ces deux sommets (Genève puis Tunis) est cependant plutôt mitigé. Effectivement le SMSI a atteint une partie de ses buts puisqu'il a permis de sensibiliser les décideurs des pays en voie de développement du potentiel des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour l'expansion future des économies et l'améliorations du bien-être de leur population, la cohésion sociale et l'extension de la démocratie. De plus, les Etats-Unis ont finalement accepté de se mettre à la table des négociations et de reconnaître qu'Internet étant un bien commun mondial, sa gestion doit être soumis aux règles du droit international. Cependant, le plan d'action contre la **fracture numérique** entre les pays du Nord et les pays du Sud n'a débouché que sur des suggestions. L'idée d'un fonds de solidarité est mentionné, mais le subventionner n'est pas une obligation. Un « Agenda de Tunis pour la société de l'information» a cependant été développé, qui engage tous les pays participants à mettre en place de nouveaux mécanismes pour le financement des projets et des programmes, afin de réduire la fracture numérique.

La fracture numérique

Ce terme désigne l'inégalité d'accès aux technologies de l'information et de la télécommunication (TIC) pour le grand public. Cette inégalité se fait particulièrement sentir entre les pays développés d'Occident et les pays en voie de développement. Nous vivons actuellement dans l'ère de la société de l'information, qui a remplacé la société industrielle, et cette nouvelle forme de société a mis en place de nouvelles formes d'exclusion : c'est là la fracture numérique, fracture entre ceux qui ont accès aux TIC et les autres.

Accès aux TIC par région

	Abonnés au tél. fixe et cellulaire		Ordinateurs personnels		Internautes	
			par 100 habitants			
	1990	2003	1990	2003	1990	2003
Monde	**10,1**	**40,5**	**2,5**	**10,1**	**0,05**	**11,1**
Pays développés	45,4	124,7	11,1	44,9	0,3	44,8
Communauté Etats indépendants	12,5	29,4	0,3	6,8	0,0	3,6
Pays en transition de l'Europe du Sud-est	13,8	57,7	0,2	6,5	0,0	13,5
Pays en développement	2,3	25,0	0,3	3,4	0,0	5,1
Afrique du Nord	2,9	21,0	0,1	2,0	0,0	3,4
Afrique sub-saharienne	1,0	6,0	0,3	1,2	0,0	1,1
Amérique latine et Caraïbes	6,4	40,4	0,6	6,8	0,0	9,0
Asie de l'Est	2,4	47,3	0,3	5,6	0,0	8,9
Asie du Sud	0,7	7,1	0,0	1,1	0,0	1,7
Asie du Sud-est	1,4	20,9	0,3	2,8	0,0	6,1
Asie de l'Ouest	10,0	45,8	1,2	5,6	0,0	7,2
Océanie	3,4	10,1	0,0	6,1	0,0	3,8

Source : UIT

Nombre de pays connectés à Internet

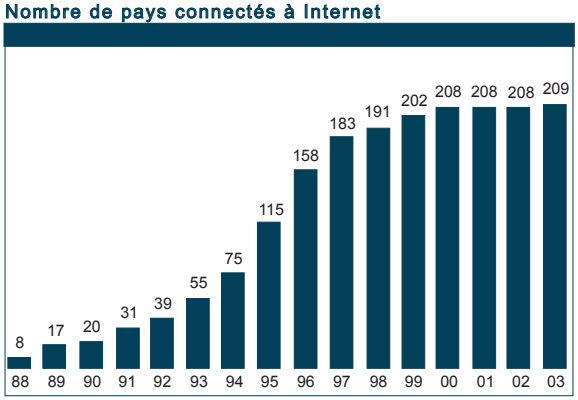

Source : UIT

TELECOM World

TELECOM World, organisé et mis sur pied également par l'UIT, est une « foire » de la télécommunication et a aujourd'hui lieu tous les 4 ans au niveau mondial. En 1985, il a été décidé de mettre également sur pied des manifestations régionales afin de mettre l'accent sur les solutions de télécommunication adaptées à chaque région. Le but est de présenter une exposition d'équipements de télécommunication afin de faire connaître les avantages que peuvent offrir les télécommunications et servir de vitrine aux dernières nouveautés techniques mais également au travail de l'UIT. TELECOM organise sur le plan mondial et régional des conférences et des salons professionnels. Les manifestations au niveau mondial ont toujours eu lieu à Genève, depuis 1971 jusqu'en 2003, où c'est Hong Kong qui a obtenu le contrat pour l'organisation de la manifestation.
Une partie de l'excédent des recettes dégagé par les manifestations Telecom va aux pays classés par l'ONU comme Pays les Moins Avancés (PMA), afin de soutenir des projets de développements des télécommunications.

ITU TELECOM WORLD 2009
Geneva
5-9 October

La première édition de l'exposition TELECOM World remonte à 1971 et fut d'emblée un succès. Ces manifestations donnent une vue d'ensemble des dernières innovations de l'industrie des télécommunications, de l'informatique, de l'audiovisuel et des applications internet. Genève retirait de grands bénéfices, du fait que ce soit elle qui tous les ans accueille cette manifestation. Le fait qu'en 2006, ce soit l'offre de Hong Kong qui l'ait emporté sur celle de Genève à cause des coûts beaucoup moins élevés, aussi bien au niveau direct qu'au niveau indirect, a causé un préjudice financier à Genève, qui fut cependant à nouveau choisie pour 2009. La concurrence pour accueillir cette manifestation est féroce, les retombées économiques étant considérables pour les villes hôtes. Six pays s'étaient au départ portés candidats et Genève a finalement remporté «la palme». Les autorités genevoises ont consenti à faire de grandes concessions pour accueillir à nouveau le TELECOM World à Genève, et la décision de choisir cette ville-ci a été prise sur plus de 20 critères. L'un d'eux est le fait qu'elle soit à égale distance des marchés asiatiques et américain tout en étant une ville internationale. Le forum a rassemblé à Hong Kong entre 800 et 900 exposants représentant 50 pays différents, auxquels se sont ajoutés 2500 participants au forum. Environ 2'000 personnalités, 1'500 journalistes et 600 organes de presse de 45 pays différents y ont participé également. On comprend donc que Genève ait investi plus d'un milliard de francs pour convaincre les organisateurs. (157 mio pour la halle 6 de Palexpo, 500 mio pour la rénovation des hôtels et 38 mio pour le Centre International de Conférences de Genève.) Sur le plan hôtelier, la mobilisation a également été importante. Genève a collaboré étroitement avec le canton de Vaud et la France.

Utilisateurs des TIC dans le monde

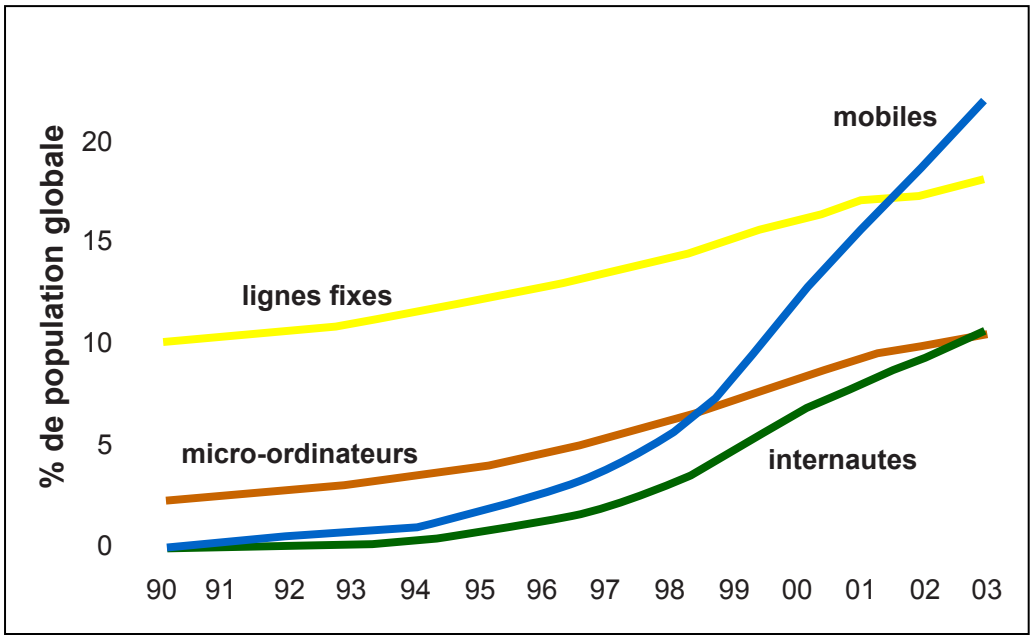

Source : Base de données mondiales des indicateurs de l'UIT

Pour en savoir plus, vous pouvez également consulter notre dossier
Internet et Communications

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Dans la période de l'entre deux guerres (1918–1939), les systèmes de santé internationaux n'étaient guère coordonnés. Entre 1919 et 1945, le bureau sanitaire de la Société des Nations à Genève, le Bureau sanitaire panaméricain à Washington et l'Office International d'Hygiène Publique à Paris existaient en toute indépendance et faisaient respecter conventions et accords relevant de leurs domaines respectifs.

En Juillet 1946, fut adoptée à New York, la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) par 61 Etats. Celle-ci, ratifiée par 26 Etats membres, entrait officiellement en vigueur le 7 Avril 1948. Cette date correspond à la Journée Mondiale de la Santé. L'OMS hérita non seulement de l'expérience et des méthodes des organismes sanitaires internationaux qui l'avaient précédée et dont elle a pris la relève dans les domaines de la quarantaine internationale, de l'information épidémiologique, de la standardisation biologique,... Elle bénéficia d'un champ d'activités beaucoup plus vaste que celui couvert par les organismes internationaux précédents. La mission de l'OMS est « d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible ». La santé étant définie par l'Organisation comme un « état de complet bien-être physique, mental et social ».

Les institutions de l'OMS :

- **L'Assemblée mondiale de la Santé** : il s'agit de l'organe décisionnel suprême. Cette Assemblée se réunit en mai chaque année, et des délégations des 192 membres ainsi que 2 membres associés y participent. L'Assemblée statue sur les grandes orientations politiques de l'Organisation, approuve son programme, et choisit également le Directeur général. D'autre part, elle contrôle les finances et examine le budget. Elle fait également des propositions au Conseil exécutif, dont elle étudie les rapports et auquel elle donne des instructions sur des matières où de nouvelles mesures, études, recherches ou rapports, sont nécessaires.
  Tous les pays Membres des Nations Unies peuvent devenir Membres de l'OMS, à la condition d'accepter sa Constitution. Les autres pays peuvent être admis lorsque leur demande a été approuvée par vote de l'Assemblée mondiale de la Santé à la majorité simple.
- **Le Conseil exécutif** : il est composé de 34 membres, techniquement qualifiés dans le domaine de la santé et élus pour trois ans. C'est le Conseil exécutif qui décide de l'ordre du jour de l'Assemblée, adopte aussi des résolutions à transmettre à celle-ci. Il donne suite aux décisions et politiques de l'Assemblée , la conseille, et propose un directeur, tous les 5 ans.
- **Le Secrétariat** : Il comprend environ 3'500 professionnels de la santé et autres spécialistes et personnels d'appui titulaires d'engagements à durée déterminée.

Travail et objectifs de l'OMS :

- **Harmonisation et codification** : nomenclature de toutes les maladies ainsi que de tous les médicaments essentiels.
- **Mesures sanitaires** : prendre les mesures pour arrêter une épidémie et mesures sanitaires, comme la vaccination, en cas de voyages internationaux.
- **Assistance aux PMA** : vaccination contre les grandes maladies infectieuses, approvisionnement en eau potable, élimination des déchets, protection maternelle et éradication de certaines maladies.
- **Recherche** : le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) à Lyon ; et un programme est lancé en 1987 contre le SIDA.

« Etablissements de santé et soignants sont essentiels pour assurer les soins de santé primaires de proximité. Ils offrent, au quotidien, des services qui ne doivent pas être suspendus en situation d'urgence, tels que les accouchements, les vaccinations ou le traitement des maladies chroniques. Bien souvent, en cas de catastrophe, les systèmes de santé déjà fragiles ne peuvent plus fonctionner, ce qui a des conséquences immédiates et à plus long terme pour la santé publique.

À cette occasion, l'OMS et ses partenaires soulignent combien il est important d'investir dans des infrastructures sanitaires capables de résister aux situations d'urgence et de répondre aux besoins immédiats de la population. Ils appellent les responsables à mettre en place des systèmes permettant d'assurer la continuité des soins en toutes circonstances ».

Extrait du document de fond sur le thème de la Journée internationale de la santé 2009 : « Sauver des vies: assurer la sécurité des hôpitaux dans les situations d'urgence ».

Source : http://www.who.int/world-health-day/2009/fr/index.html

L'OMS compte 2'400 employés à Genève venant de tous les continents. 6'000 autres travaillent dans les 147 bureaux nationaux et les six bureaux régionaux que comptent l'Organisation.

Pour en savoir plus, vous pouvez également consulter notre dossier
Santé

Le système de Bretton Woods, le GATT et l'OMC

Le Système de Bretton Woods tire les conséquences de la période de l'entre deux-guerres marquée par une absence de coopération monétaire internationale en terme de taux de change qui s'était traduite par des dévaluations successives des principales monnaies des pays développés engagés dans une véritable spirale de dévaluations compétitives.

De plus, ce système entérine définitivement l'hégémonie de l'économie américaine et donc du dollar au détriment de la livre Sterling et ne fait en ce sens que constater la perte d'influence des économies européennes suites aux deux guerres-mondiales. Principal vainqueur militaire de la Deuxième Guerre mondiale, les Etats-Unis s'imposent comme la locomotive économique mondiale face à des pays européens ruinés par deux guerres successives.

Ainsi, depuis la fin des années 1940, l'économie mondiale est régie par de nombreuses institutions issues, pour la plupart d'entre elles, de la **Conférence de Bretton Woods.**

La Conférence de Bretton Woods, 1944

La Conférence de Bretton Woods est le nom donné à la conférence monétaire et financière organisée à l'initiative des Etats-Unis, du 1er au 22 juillet 1944, à Bretton Woods (Etats-Unis). Quarante-quatre pays s'y sont réunis afin de mettre en place les bases de la politique monétaire mondiale et de favoriser la reconstruction et le développement économique des pays touchés par la Seconde Guerre mondiale. Dans un climat d'insécurité internationale, avec le souvenir de la crise des années 1930 qui provoqua chômage, dislocation de l'économie mondiale et guerres commerciales, il s'agissait d'établir une véritable coopération économique internationale qui jetterait les bases d'une économie mondiale plus stable et plus prospère. C'est pour veiller au maintien d'une certaine stabilité que les « institutions de Bretton Woods» ont été créées. Un point important était d'éviter les dévaluations compétitives qui avaient eu lieu pendant l'entre-deux-guerres et avaient engendré une grande instabilité monétaire. Pour assurer la stabilité des taux de change, on fixe un système de change reposant sur une parité des monnaies par rapport à un étalon, l'or, et une seule monnaie est convertible en or : le dollar.

Le Système de Bretton Woods tel qu'il a été défini en juillet 1944 repose sur les principes suivants :

Un système de change fixe reposant sur le principe du Gold Exchange Standard	Les parités des monnaies sont fixées par rapport à un étalon qui est l'or, mais seule une seule monnaie est convertible en or, le dollar
Une nouvelle monnaie internationale	Le dollar étant la seule monnaie convertible en or, il devient la monnaie de règlement des paiements internationaux. Cette convertibilité est garantie par le fait que les États-Unis détiennent en 1944 les trois quarts des réserves en or de la planète.
Des parités fixes	Les parités des monnaies sont fixes et ne peuvent varier que dans une fourchette de +/- 1 %. Les Banques Centrales ont l'obligation d'intervenir pour soutenir la parité de leur monnaie.
La création du Fond Monétaire International	Lors de sa création, le FMI se voit attribuer trois fonctions : *une fonction de stabilisation des monnaies. *une fonction de financement des déficits des balances des paiements via l'obtention de crédits. *une fonction de recommandation auprès des pays ayant des déséquilibres de leur balance des paiements. Les pays bénéficiaires des prêts du FMI sont tenus de mettre en place des politiques d'ajustement structurelles.
La création de la Banque Mondiale	Cette institution internationale crée initialement pour faciliter la reconstruction des économies européennes a peu à peu réorienté sa mission vers le financement des pays en voie de développement.

Le 15 août 1971, face à l'accélération de la diminution du stock d'or de la Réserve Fédérale américaine, le Président Nixon prend la décision de dénoncer la convertibilité-or du dollar, ce qui marque de facto la fin du système de Bretton Woods. Dés fin 1971, le dollar est dévalué une première fois, et il le sera de nouveau en 1973. Les Banques Centrales des principaux pays européens décident alors de ne plus soutenir le cours du dollar et le système monétaire international bascule alors dans un régime de changes flottants.

Les accords de la Jamaïque conclus en 1976 définissent les modalités de fonctionnement de ce régime des changes flottants en supprimant les parités-or des monnaies mais en confirmant le rôle du FMI comme organisme de financement des déficits de la balance des paiements.

Lors de la Conférence de Bretton Woods, deux institutions financières internationales ont été créés : il s'agit de **la Banque mondiale** et du **Fonds Monétaire International (FMI)**. Le système adopté a été conçu de manière complémentaire : la Banque mondiale avait pour mandat de financer la reconstruction et le développement de l'Europe par des prêts à long terme, tandis que la mission du FMI était de veiller à l'équilibre des balances de paiement et de fournir des crédits à court terme aux pays rencontrant des problèmes à ce niveau. Les deux institutions sont des Institutions spécialisées du système de l'ONU et ont leur siège à Washington.

Le GATT et l'OMC

Parallèlement à la création de la Banque mondiale et du FMI, différents gouvernements ont envisagé la mise en place d'une institution destinée à réglementer le commerce : l'Organisation Internationale du Commerce (OIC). En dépit du fait que cette institution n'ait jamais vu le jour, un groupe de 23 pays a entamé des négociations sur les tarifs douaniers, parvenant à s'entendre sur un ensemble de normes **destinées à libéraliser leurs échanges commerciaux.** Ces normes ont donné lieu à **l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce** (GATT), entré en vigueur en janvier 1948.

Le GATT est resté le seul instrument multilatéral régissant le commerce international jusqu'en 1995, moment auquel a été constituée **l'Organisation Mondiale du Commerce** (OMC). Durant ces 47 années, le GATT s'est vu complété par d'autres accords **dans le but de réduire de plus en plus les tarifs douaniers et les autres obstacles au commerce**. Ces nouveaux accords ont été obtenus grâce à **une série de « Rounds » ou cycles de négociation commerciale** - neuf en tout - le dernier en date étant le Cycle de Doha (débuté en 2001).

GATT : les cycles de négociations commerciales multilatérales de 1947 à 1993

Cycles	Date	Membres	Décisions
1er cycle : Genève	octobre 1947	23 pays	104 accords de réduction des droits de douane
2ème cycle : Annecy	avril - août 1949	33 pays	147 accords de réduction des droits de douane
3ème cycle : Torquay	septembre 1950 - avril 1951	34 pays	Réduction des droits de douane de 25 % par rapport au niveau de 1948, une centaine d'accords
4ème cycle : Genève	janvier - mai 1956	22 pays	Réduction des droits de douane environ 60 nouvelles concessions tarifaires
5ème cycle : Dillon Round	septembre 1960 - juillet 1962	35 pays	49 accords bilatéraux de réduction des droits de douane
6ème cycle : Kennedy Round	mai 1964 - juin 1967	48 pays	- Réduction des droits de douane de 35 % - Mesures anti-dumping - Mécanismes préférentiels jugés insuffisants par les pays en développement
7ème cycle : Tokyo (ou Nixon) Round	septembre 1973 - avril 1979	99 pays	- Réduction des protections tarifaires de 34 % - Mesures non tarifaires - Mise au point des codes anti-dumping
8ème cycle : Uruguay Round	septembre 1986 - avril 1994	125 pays	- Réduction des droits de douane - Mesures non tarifaires - Agriculture - Services - Droits de propriété intellectuelle - Préférences commerciales pour les pays en développement - Création de l'OMC

Source : La Documentation française, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/omc/historique.shtml

▲
Supachai Panitchpakdi, Vice-Premier Ministre de la Thaïlande, signe « l'Acte final », c'est-à-dire l'accord instituant l'OMC, à Marrakech.

C'est donc le 1er janvier 1995 que l'OMC a remplacé le GATT. Bien qu'ayant joué un rôle moteur dans l'expansion commerciale, le GATT avait des faiblesses, notamment l'insuffisance des dispositions relatives au règlement des différends commerciaux entre pays. En outre, ses règles ne s'appliquaient qu'au commerce des marchandises et n'englobaient donc ni les services, ni les investissements. C'est au cours du cycle de négociations multilatérales, l'Uruguay Round (1986-1994), que l'OMC a été créée : le 15 avril 1994, les accords furent signés par les Ministres de la plupart des 123 pays participants à ce Round, lors d'une réunion tenue à Marrakech (Maroc).

Le but premier de l'OMC est de promouvoir et de renforcer le libre-échange dans le monde. Pour l'Organisation, l'un des moyens les plus évidents d'encourager les échanges est de réduire les obstacles aux échanges, par exemple les droits de douane et les mesures telles que les interdictions à l'importation ou les quotas, qui consistent à appliquer sélectivement des restrictions quantitatives. Le tableau ci-contre recense différents obstacles au commerce.

L'Organisation a pour mission de surveiller les pratiques commerciales dans le monde entier, d'organiser des négociations commerciales et de mettre en place un ensemble de règles juridiques. Ces règles, que l'on appelle Accords, ont force obligatoire pour les États membres.

OBSTACLES AUX ECHANGES	
Obstacles primaires	
Tarifaires	*Quantitatifs*
Droits de douanes	Quotas
Obstacles lors de la commercialisation	
Actions étatiques	*Actions du secteur privé*
Achats publics Monopoles d'Etat Aide/fiscalité discriminatoire	Cartel Abus de position dominante Dumping

Le siège de l'OMC est à Genève et son secrétariat emploie 635 personnes. Il est logé, avec la Bibliothèque de l'Institut universitaire de hautes études internationales, dans le Centre William Rappard, qui avait à l'origine servi de siège au Bureau international du travail (BIT), puis au Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Le Secrétariat du GATT, quant à lui, avait d'abord été installé dans les Villas Bocage et Fenêtre, tout près du Palais des Nations. Le Centre William Rappard a été officiellement ouvert le 2 juin 1926 et il est le tout premier bâtiment à avoir été construit à Genève expressément pour accueillir une organisation internationale.

Le Bâtiment de l'OMC au Centre William Rappard

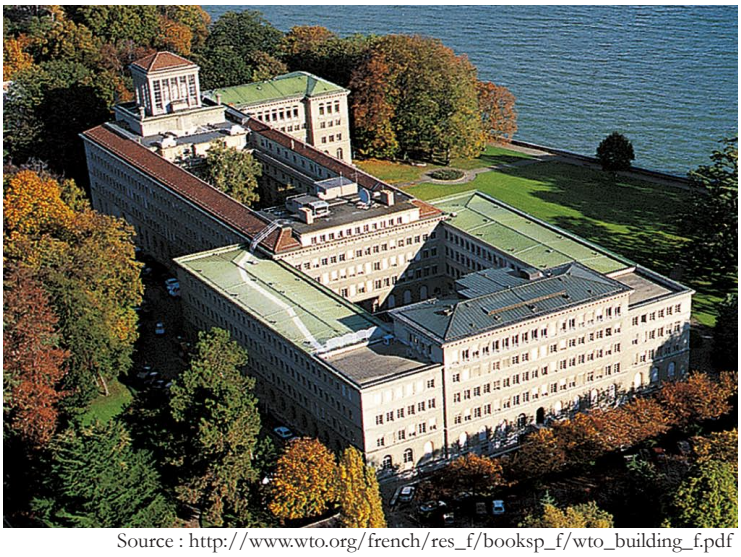

Source : http://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/wto_building_f.pdf

Toujours au niveau économique, d'autres organisations sont aussi présentes à Genève. Citons notamment la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Association Européenne de Libre-Echange (AELE) ou encore la Fondation du World Economic Forum.

World Economic Forum

Le World Economic Forum (WEF), créé en 1971 par le Professeur Klaus Schwab à Genève, est connu mondialement pour la tenue de son Forum annuel de Davos. Fondation impartiale et à but non lucratif le WEF entend contribuer à résoudre les problèmes de notre époque ainsi que d'améliorer l'état du Monde par la collaboration entre les acteurs venant des différents secteurs : politiques, économiques et sociaux.

Parmi les récentes initiatives directement liées au formidable network généré par le Forum, on peut citer :

- l'annonce faite à Davos par Kofi Annan pour le lancement du projet « Global Compact » en 1999 ;
- Le projet « Global Alliance for Vaccines and Immunization » (GAVI) engagé en 2000 par le Secrétaire général de l'OMS ;
- La création d'une plateforme « Disaster Resource Network » en 2003 ;
- Le « Global Plan to Stop Tuberculosis » initié par le Président nigérien Olusegun Obasanjo.

Hormis le meeting annuel qui se déroule normalement à Davos en janvier, plusieurs meetings régionaux sont aussi organisés pendant l'année notamment en Afrique, Amérique latine et Asie.

A l'occasion de l'édition 2005 du forum de Davos, le Premier ministre Gordon Brown (à l'époque ministre britannique des finances), le président de CIVICUS Kumi Naidoo, la présidente d'Oxfam International Mary Robinson, la présidente de la Confédération internationale des syndicats libres Sharan Burrow, ainsi que les artistes Bono et Youssou N'Dour, se rencontrent pour promouvoir l'Action mondiale contre la pauvreté.
http://www.millenniumcampaign.org/site/apps/nl/content3.asp?c=grKVL2NLE&b=190470&ct=372791

En janvier 2010, la 40ème édition du Forum économique mondial de Davos a réuni 2'500 participants. Parmi eux, 900 patrons de multinationales, une vingtaine de chefs d'Etat et de gouvernements, des ministres de l'Economie, des organisations internationales, des leaders religieux, des organisations non gouvernementales, des universités et des artistes engagés.

Pour en savoir plus, vous pouvez également consulter notre dossier
Economie & Développement

Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN)

Fondée en 1954, l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire, le CERN, résulte de la volonté de quelques hommes scientifiques et politiques d'unir les chercheurs de différents pays dans un laboratoire européen de physique atomique. Une première proposition officielle voit le jour en 1949, prononcée par le français Louis de Brogile, Prix Nobel de physique. Une année plus tard, les scientifiques sont autorisés à créer des laboratoires régionaux pour accroître la coopération scientifique internationale. Genève est choisie comme site de construction en 1952 et le premier accélérateur sera mis en fonction cinq ans plus tard au sein du CERN.

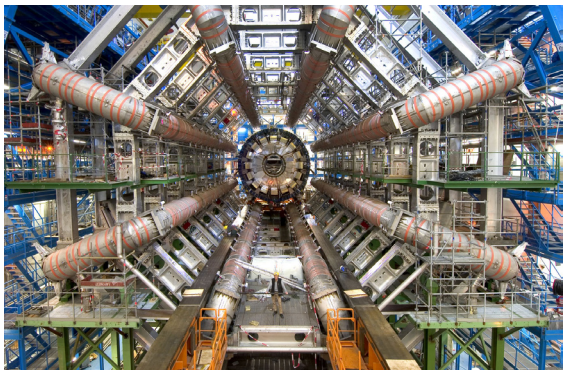

L'une des 4 expériences du LHC, l'Atlas

L'organisation est devenue un exemple éclatant de collaboration internationale, comptant en 2009 vingt Etats membres. Situé de part et d'autre de la frontière franco-suisse, c'est le premier centre mondial de recherche en physique des particules : à plus de 100 m sous terre, de gigantesques accélérateurs recréent les conditions d'énergie intense des premiers instants de l'univers, quelques fractions de seconde après le Big Bang. Des chercheurs viennent du monde entier pour étudier la structure de la matière et les lois fondamentales de la nature. L'année 2008 a été marquée par le démarrage de l'accélérateur à particules géant, le LHC (grand collisionneur d'hadrons), qui est le plus grand instrument scientifique et l'accélérateur le plus puissant du monde. Pour mener à bien son travail, le CERN rassemble près de 7'000 scientifiques de plus de 80 pays.

Grâce à ces installations, les scientifiques du CERN ont fait de nombreuses découvertes et ont reçu de prestigieuses distinctions. Ainsi par exemple, les physiciens Carlo Rubbia et Simon van der Meer reçurent, en 1984, le prix Nobel de physique pour la découverte des particules subatomiques W et Z (les bosons). En 1992, le chercheur au CERN et physicien français Georges Charpak reçoit le prix Nobel de physique pour son invention d'un nouveau type de détecteur de particules : la chambre proportionnelle multifils qui permet de reconstituer en temps réel la trajectoire d'une particule élémentaire.
Le développement de la recherche sur les particules ne concerne pas uniquement la recherche fondamentale. Elle a, en effet, de nombreuses autres applications, parmi lesquelles : des applications industrielles comme l'incinération des déchets nucléaires, la production d'énergie et la stérilisation (alimentation, médecine, déchets biologiques,…) ; des applications informatiques avec la mise au point du world wide web ; et de nombreuses applications médicales qui ont donné naissance à une nouvelle discipline : la physique médicale.

En 1989, un informaticien britannique du CERN, Tim Berners-Lee, cherche un moyen de permettre à ses collègues physiciens travaillant dans différentes universités et instituts à travers le monde d'échanger rapidement des données et des images. L'idée de base de Tim Berners-Lee est de combiner les technologies des ordinateurs personnels, des réseaux informatiques et de l'hypertexte en un système d'information global, puissant et facile à utiliser.

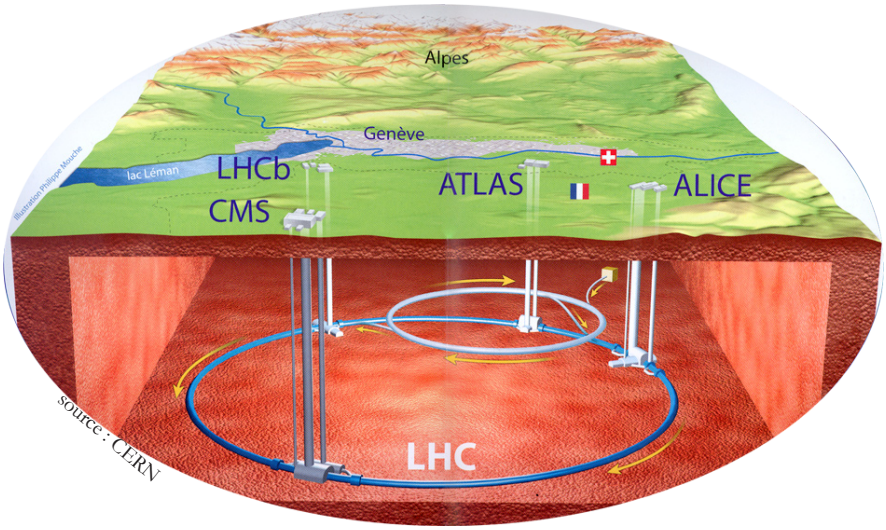

Vue d'ensemble du CERN

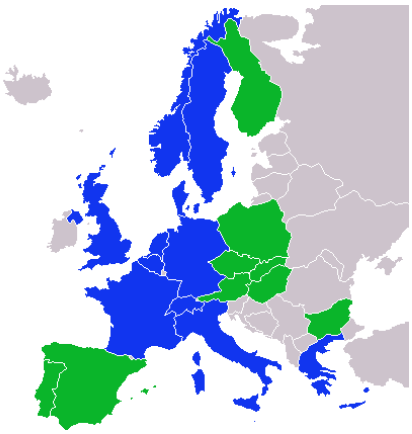

Bleu : Pays fondateur
Vert : Pays ayant rejoint le CERN plus tard

Pour en savoir plus, vous pouvez également consulter notre dossier
Sciences & recherche

La Maison Internationale de l'Environnement

La Maison Internationale de l'Environnement rassemble sous un même toit des organisations internationales et non gouvernementales à vocation environnementale afin de renforcer les synergies et d'encourager les partenariats entre ces différentes entités.

Réunir sous un même toit différentes organisations d'un même domaine constitue une expérience sans précédent qui a servi de catalyseur à la mise en place de nombreuses activités conjointes et à l'établissement de plusieurs partenariats. Les groupes abordant des thèmes communs doivent se rencontrer, s'informer mutuellement sur leurs sujets de préoccupation et coordonner leurs activités. C'est ce raisonnement qui a sous-tendu la création de la Maison internationale de l'environnement et le lancement du Réseau environnement de Genève en 1999, avec l'appui de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

L'un des partenaires privilégiés de cette Maison est le Réseau Environnement de Genève (Geneva Environment Network - GEN). Il s'agit d'un partenariat qui rassemble plus de 50 organismes oeuvrant pour l'environnement et le développement durable, installés dans la région genevoise, notamment dans la Maison Internationale de l'Environnement. Son secrétariat est assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

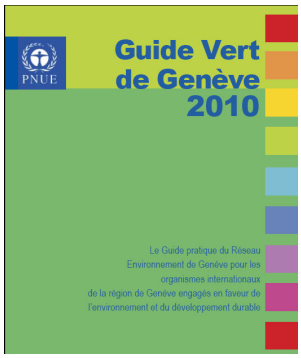

Le GEN veille activement à la coopération et à l'établissement de réseaux de contacts entre ces organismes, notamment en organisant et en accueillant des réunions sur l'environnement et le développement durable ; en gérant un centre d'information et un cybercafé, ainsi qu'en fournissant des services de conférence à la Maison Internationale de l'Environnement ; en publiant les **Nouvelles de la Maison de l'environnement**, qui présentent des éditoriaux faisant le tour de questions intéressant l'environnement et le développement durable, et **Le Guide vert de Genève** ; en informant et en sensibilisant le public aux enjeux de l'environnement ; en organisant des ateliers internationaux en collaboration avec ses membres.

◂ http://www.environmenthouse.ch/index_fr.php?page=publications

Fort de son succès, la Maison de l'environnement abrite désormais une masse critique de plus de 800 collaborateurs employés par plus de 40 organisations.

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
- Bureau de Genève
- Bureau de la Prévention des crises et du relèvement (BCPR)

Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)
- Bureau d'information pour les conventions (IUC)
- Bureau régional pour l'Europe (ROE)
- Disaster Management Branch
- GRID-Europe/DEWA
- Initiative financière (FI)
- Produits chimiques
- Projet FEM-PNUE de création de dispositifs nationaux biosécuritaires
- Réseau Environnement de Genève (GEN)
- Secrétariat CITES
- Secrétariat de la Convention de Bâle
- Secrétariat de la Convention de Rotterdam
- Secrétariat de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants
- Service de l'économie et du commerce (ETB)
- Service post-conflits (PCoB)

Autres agences des Nations Unies
- Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)
- Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement (WSSCC)
- Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD)
- Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
- Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)
- Programme alimentaire mondial (PAM)
- Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-HABITAT)
- Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies (UNISDR)
- Volontaires des Nations Unies (VNU)

Organisations non gouvernementales et privées
- Alliance internationale pour la gestion de l'eau de pluie (IRHA)
- Borneo Tropical Rainforest Foundation (BTRF)
- The Business Humanitarian Forum
- Care International
- Centre de recherche en droit international de l'environnement (IELRC)
- Centre international du commerce et du développement durable (ICTSD)
- Conseil de la Terre
- Dipro-anhang zu Bhutan
- Institut international du développement durable (IISD)
- Institut international de l'océan (IOI)
- International Society of Doctors for the Environment
- International Risk Governance Council
- Le Mouvement GAIA
- Le Partenariat pour la Redevabilité Humanitaire (HAP)
- Norwegian Refugee Council
- Nouvelles Synergies en Développement
- Partenariat d'investissement pour le climat (CIP)
- Union mondiale pour la nature
- World Association of Investment Promotion Agencies (WAIPA)
- Alliance internationale pour la consolidation de la paix

➥ www.environmenthouse.ch

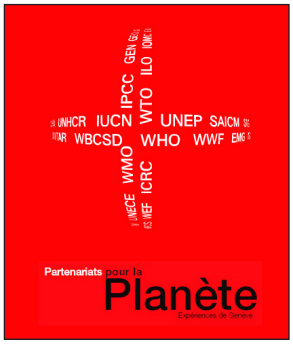

Partenariats pour la Planète : expériences de Genève est un projet combinant une brochure et un site Internet qui présente, dans les propres mots des personnalités menant ces efforts, les expériences concrètes d'alliances entre organisations, de partenariats entre organisations et le secteur privé, et d'initiatives qui contribuent à donner à Genève une place unique de carrefour du développement durable et d'interface entre les questions environnementales, économiques et sociales.

➥ www.partnerships4planet.org

Pour en savoir plus, vous pouvez également consulter notre dossier
Environnement

1889 : L'Union Interparlementaire (U.I.P.)

L'Union Interparlementaire a été établie en 1889 par deux parlementaires pacifistes : William Randal Cremer (Royaume-Uni) et Frédéric Passy (France). Ils étaient convaincu qu'un meilleur contact entre les parlements des diverses nations aiderait à désamorcer les tensions internationales et contribuerait à la paix et à la prospérité dans le monde. Le but de l'Organisation est d'oeuvrer pour la paix et la coopération entre les peuples, l'affermissement de la démocratie représentative et le principe de l'arbitrage international.
A l'origine, l'UIP était une simple association de parlementaires ; elle s'est développée au fil des ans pour devenir l'organisation internationale des Parlements des Etats souverains (il s'agit là de l'Article 1er des Statuts de l'Union interparlementaire). Pour servir ses buts, elle favorise les contacts et la coordination entre les parlements et parlementaires de tous les pays, examine les questions d'intérêt international et se prononce à leur sujet afin de susciter une action des parlementaires, et contribue à la défense et à la promotion des droits de l'Homme ainsi qu'à une meilleure connaissance du fonctionnement des institutions représentatives et au renforcement de leurs moyens d'action.
Plus de 140 Parlements nationaux sont membres de l'Union, qui compte également 7 Assemblées parlementaires régionales en tant que membres associés. L'UIP est une instance indépendante, autonome, financée essentiellement par les parlements membres.

L'UIP est actif dans un certain nombre de domaines, tels que :

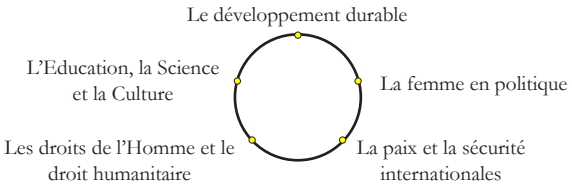

L'Union interparlementaire est un forum mondial qui facilite les contacts multilatéraux entre les parlementaires de plus de 140 parlements nationaux.

http://www.ipu.org/strct-f/hq.htm

L'Organisation publie une série de guides à l'intention des parlementaires. Ces guides traitent de problèmes internationaux comme la protection des réfugiés, le travail des enfants et le VIH/SIDA. Dans chacun de ces guides, on trouve des textes de référence et des modèles pour la mise en place d'une législation nationale et de pratiques réglementaires.
Les menaces sur la paix et la démocratie sont aujourd'hui différentes, mais la diplomatie discrète, en coulisse, entre parlementaires, est plus précieuse que jamais pour aider à prévenir ou à résoudre les conflits.

➥ http://www.ipu.org/french/pblctns.htm

Le Conseil Oecuménique des Eglises

Le Conseil oecuménique des Églises (COE) est la plus vaste et la plus inclusive des nombreuses expressions organisées du mouvement oecuménique moderne, dont l'objectif est l'unité des chrétiens. Le COE rassemble plus de 340 Églises, dénominations et communautés d'Églises d'une bonne centaine de pays et territoires du monde entier, représentant quelque 550 millions de chrétiens et comprenant la plupart des Églises orthodoxes, un grand nombre de dénominations issues des traditions historiques de la Réforme protestante, ainsi que de nombreuses Églises unies et indépendantes.

Le mouvement oecuménique est né au début du XXème siècle. En 1937, des responsables d'Eglises décidèrent de fonder un Conseil oecuménique des Eglises et c'est en août 1948 que les représentants des 147 Eglises chrétiennes se réunirent à Amsterdam afin de créer le COE. Le Conseil lutte pour la justice et la paix, et vise à faire reconnaître aux Eglises leur responsabilité dans la protection de la création. Il se porte également garant de la cohésion interne du mouvement oecuménique.

Les missions diplomatiques

On parle de mission permanente lorsqu'il s'agit de la représentation diplomatique d'un Etat auprès d'une Organisation internationale.

157 Etats étrangers sont représentés à Genève par une mission ou une représentation permanente. En tenant compte des représentations de la Suisse à Genève, on compte 156 missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales, 29 missions permanentes auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce et 13 représentations permanentes auprès de la Conférence du désarmement.

Comme une ambassade classique, la mission permanente est accréditée auprès de l'ONU par remise de « lettres de créance » au Directeur général de l'Office des Nations Unies, et auprès des Organisations internationales qui ne sont pas directement rattachées au Système des Nations Unies. Les missions permanentes défendent la vision de leur pays dans toutes les matières traitées par les différentes Organisations internationales dont leur pays est membre.

Le Saint-Siège et la Palestine, qui ne sont pas membres de l'ONU, ont une mission permanente d'observation. On compte en outre divers bureaux d'observateurs permanents qui représentent le Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, la ligue des Etats arabes, l'Ordre souverain et militaire de Malte, l'Organisation de la Conférence islamique, l'Organisation Internationale de la Francophonie, l'Union africaine et l'Union européenne (UE). Au total, environ 3'600 agents diplomatiques sont au service des missions permanentes des Etats Membres de l'ONU à Genève.

Connaissez-vous les fonctions d'une ambassade et d'un consulat ?

Ambassade

Une ambassade est une représentation diplomatique d'un gouvernement national (Etat accréditant) auprès du gouvernement d'un autre pays (Etat accréditaire). Plus simplement, une ambassade représente un pays et son gouvernement à l'étranger.

Les fonctions de l'ambassade sont principalement les suivantes :

• Représente son gouvernement auprès des autorités du pays où elle se trouve. Ainsi, elle sert d'intermédiaire entre deux gouvernements : c'est par elle que passent les messages et son rôle est essentiel dans le cadre des relations bilatérales entre États.

• Rapporte à son gouvernement l'actualité du pays de résidence dans tous les domaines (politique, économique, social, culturel ou militaire).

• Joue un rôle promotionnel très important. Elle essaie de représenter sous son meilleur jour et de défendre la culture, l'économie et les sciences de son pays dans le pays de résidence.

• S'informe de l'état des forces du pays de séjour et entretient les relations militaires.

Consulat

Un Consulat est la représentation de l'administration publique d'un pays à l'étranger.

Un Consulat permet notamment :

• L'établissement et le renouvellement des passeports et d'autres documents officiels.

• Assistance et aide financière aux compatriotes en cas de détresse.

• L'établissement de visas d'entrée pour les ressortissants étrangers et information sur les conditions pour recevoir un permis d'entrée, de séjour ou de travail.

> 80 consulats se trouvent à Genève

En 1920, 200 diplomates et fonctionnaires internationaux travaillaient à Genève. En 2010, ils sont plus de 40'000, sans compter les quelque 2'400 employés des organisations non-gouvernementales. La communauté internationale est donc très vaste et peut être comparée à la population d'une ville suisse de la taille de Fribourg ou Neuchâtel.

Cercle Féminin des Nations Unies (CFNU)

Le but du Cercle Féminin des Nations Unies est d'encourager l'amitié, la compréhension et les échanges parmi les femmes issues de cultures et nationalités différentes. Fondé en 1970, cette association à but non lucratif est ouverte à toutes les femmes en relation – par le travail ou par la famille – aux Nations Unies, aux missions permanentes et à d'autres organisations intergouvernementales.

Le Cercle Féminin des Nations Unies organise plusieurs événements durant l'année. Parmi eux, mentionnons les expositions d'art et d'artisanat, les déjeuners-conférences, la « Marche des enfants » et le Bazar. Ce dernier est organisé chaque automne afin de récolter des fonds qui serviront à financer des projets dans le monde entier, notamment en faveur des enfants défavorisés. De nombreux stands de différents pays proposant des produits et de l'artisanat des quatre coins du monde sont mis en place au Palais des Nations.

1966 : la Mission Permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Mission Genève © FIPOI

Le Conseil fédéral suisse attache une grande importance à ce que Genève soit et reste un lieu d'accueil privilégié des institutions internationales. C'est dans cet esprit que le Conseil fédéral suisse a ouvert à Genève en 1966 la **Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève**. Elle représente à Genève le Conseil fédéral et plus particulièrement le Département fédéral des affaires étrangères.

Le rôle de la Mission suisse est double :
D'un côté, avec sa **Division multilatérale**, […] elle assume toutes les tâches spécifiques de la diplomatie multilatérale au même titre que les autres missions permanentes, à savoir : représentation des intérêts suisses, liaison, négociations, information, participation aux activités des organisations, protection des intérêts nationaux, etc.
De l'autre, avec sa **Division Etat hôte**,[…] elle fonctionne comme un service du protocole, au sens large, d'un ministère des affaires étrangères. Cette division gère le statut d'environ 40'000 internationaux (fonctionnaires internationaux, membres des missions permanentes, ainsi que les membres de leurs familles). Elle s'occupe dès lors de toutes les questions que suscite le régime juridique spécial, dit régime des privilèges et immunités diplomatiques, appliqué aux 25 organisations internationales en Suisse et à leurs membres, ainsi qu'aux quelques 200 représentations accréditées auprès de ces organisations et aux membres de ces représentations. Ayant la gestion de ce régime, la Division Etat hôte est chargée de la délivrance et du retrait de la carte de légitimation du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) qui permet à son titulaire de faire valoir le statut qui lui a été accordé auprès des autorités suisses.

Conformément aux règles diplomatiques, la Mission suisse est l'interlocuteur attitré des autorités fédérales, cantonales et municipales pour tout ce qui concerne les organisations internationales établies à Genève et les représentations permanentes à Genève, qu'il s'agisse d'un simple contentieux, de l'admission de nouvelles organisations, d'organisation de conférences, de la mise en place de services de sécurité, de problèmes d'accueil ou de l'appui de la Confédération. Elle sert aussi de canal diplomatique, au sens de la Convention de Vienne du 18 avril 1961, sur les relations diplomatiques, entre les représentations permanentes et les autorités suisses (fédérales, cantonales et communales).

La Confédération est également représentée à Genève par la Mission permanente de la Suisse près l'OMC et l'AELE (CEE-ONU, CNUCED, CCI), qui a la tâche spécifique de suivre les travaux des organisations à caractère économique.

Source : http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/un/unge/geperm.html

La société civile

Selon la définition de l'ONU, la société civile comprend l'ensemble des entités légales à caractère national, régional ou international autres que les gouvernements fédéraux et les organisations internationales.

D'autres organisations font encore une définition opérationnelle qui établit une seconde distinction entre les entités à but lucratif, soit le secteur privé, et les autres. Selon les définitions que l'on choisit, la société civile peut inclure les syndicats, associations, organisations d'employeurs, médias, églises, …

Graphique représentant l'ensemble des acteurs de la scène internationale

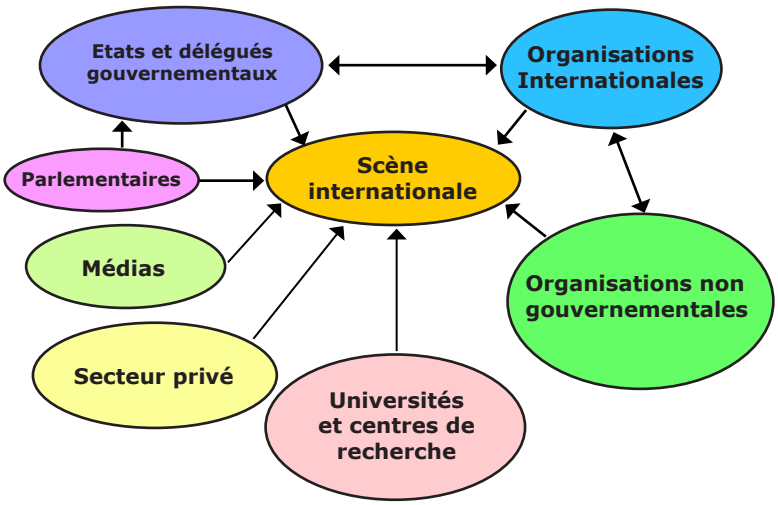

La fin de la guerre froide a profondément modifié la structure de la scène internationale en la complexifiant et en accordant un rôle de plus en plus important aux délégués non gouvernementaux. Ainsi, dans de nombreux domaines, les organisations internationales ont développé des relations de coopération tellement étroites avec les ONG, qu'elles en sont devenues interdépendantes : collecte d'informations, mise en œuvre opérationnelle des programmes d'aide, connaissance du terrain, mise à disposition d'experts, participation à l'élaboration des normes internationales, etc. Cette évolution de la scène internationale est fondamentale. Elle est à l'origine de nouvelles formes de relations internationales qui associent désormais, non seulement les Etats, mais également d'autres acteurs de natures diverses pouvant tous contribuer à la gestion des problématiques internationales. Cette évolution bénéficie grandement aux Nations Unies qui en a fait un des piliers de son projet de réforme. Cela est illustré notamment par l'augmentation exponentielle du nombre d'ONG disposant d'un statut consultatif auprès des organisations internationales.

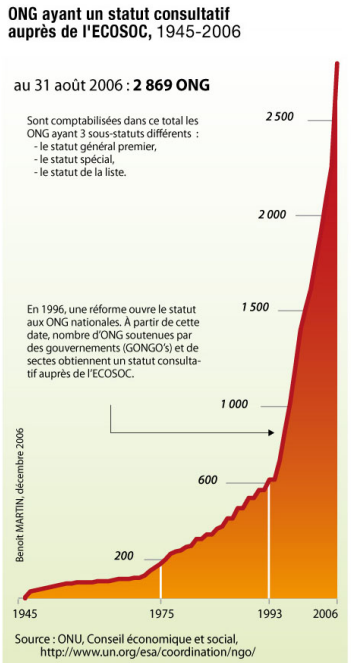

Ce graphique illustre bien l'évolution du rôle des ONG depuis la création des Nations Unies et plus particulièrement leur rôle au sein de l'ECOSOC. Au 1er septembre 2009, 3'287 ONG bénéficiaient d'un statut auprès de cet organe (138 avec le statut général, 2'166 avec le statut spécial et 983 sur la liste).

Source : http://cartographie.sciences-po.fr/cartotheque/34D_ong_ecosog_2006.jpg

Les ONG

Les Nations Unies entretiennent avec les ONG des liens divers et de plus en plus étroits qui renforcent l'action de l'ensemble du système. Ainsi, l'ECOSOC tire parti des travaux et des compétences de plus de 2'600 ONG auxquelles il a accordé le statut consultatif. Par ailleurs, les programmes humanitaires, de développement et de maintien de la paix de l'ONU collaborent étroitement sur le terrain avec de nombreuses ONG.

"CARE International a installé son Secrétariat général à Genève il y a près de deux ans. Si l'organisation a fait ce choix, c'est essentiellement pour se rapprocher de ses principaux partenaires internationaux dans les domaines de l'environnement, de l'aide humanitaire, de la santé et de la coordination entre ONG. [...]"

Denis Caillaux, Secrétaire général, CARE International -

http://www.partnerships4planet.org/fr/why-geneva.php

L'ONU définit une ONG comme étant un groupe de citoyens volontaires, sans but lucratif et organisé à l'échelon local, national, ou international. Les ONG remplissent divers types de services et fonctions : humanitaires, d'information aux gouvernements sur les préoccupations de leurs citoyens, de surveillance des politiques des gouvernements et de promotion de la participation politique au niveau communautaire. Elles fournissent des analyses et expertises, servent de mécanisme d'alerte avancée et aident à superviser et mettre en oeuvre les accords internationaux. Certaines sont organisées autour de questions spécifiques tels que les droits de l'Homme, l'environnement ou la santé. Leurs relations avec les différents bureaux et agences du système des Nations Unies diffèrent selon leurs objectifs, leur siège et leur mandat.

Ainsi les ONG sont devenues au fil des années des interlocuteurs importants des gouvernements et des organisations internationales dans tous les domaines de la coopération internationale (humanitaire, santé, droits de l'Homme, économie, télécommunications,…). A Genève, près de 2'400 personnes travaillent dans les ONG.

Le travail des ONG a notamment permis l'adoption de conventions internationales importantes comme la Convention sur les Droits de l'Enfant, la Convention pour l'interdiction des mines antipersonnels ou encore la Convention sur les changements climatiques.

Deux exemples du travail des ONG

Les ONG qui défendent les droits de l'Homme fournissent des analyses et des informations essentielles sur la situation des droits de l'Homme dans de nombreux pays et sur de nombreux thèmes. Ces informations sont vérifiées par des experts et souvent transmises aux gouvernements pour qu'ils fassent connaître leurs opinions à ce sujet. Souvent, les enquêtes et les rapports présentés par les ONG offrent de précieuses informations sur les violations des droits de l'Homme dans les différentes régions du monde. D'ailleurs, la contribution importante que les ONG apportent à l'amélioration du système est largement reconnue par les gouvernements, les experts et l'Organisation des Nations Unies.

Les ONG qui défendent l'environnement participent activement aux différentes conférences internationales comme les différents Sommets de la Terre (le dernier en date se déroula en 2002 à Johannesburg).

Quelques exemples d'ONG, connues et moins connues, présentes à Genève

- Amnesty International
- Appel de Genève (Geneva call)
- Association mondiale pour l'Ecole Instrument de Paix (EIP)
- Association pour la Prévention de la Torture (APT)
- Bureau International de la Paix (BIP)
- Campagne Internationale pour Interdire les Mines (ICBL)
- Care International
- Centre de conseils et appuis pour les jeunes en matière de droits de l'Homme (CODAP)
- Centre de Documentation et d'Information des Peuples Autochtones (DOCIP)
- Centre Europe-Tiers Monde (CETIM)
- Commission Internationale de Juristes (CIJ)
- Enfants du Monde
- Handicap International
- International Conference Volunteers
- **Maison des Associations**
- Médecins Sans Frontières (MSF)
- Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT)
- Oxfam International
- Pax Romana
- Reporters Sans Frontières (RSF)
- Service International pour les Droits de l'Homme (SIDH)
- Système d'information et de documentation sur les droits de l'Homme (HURIDOCS)
- Terre des Hommes Suisse
- WWF Suisse
- 3D - Trade - Human Rights - Equitable Economy

La Maison des Associations

La Maison des Associations socio-politiques a été développée par la Fondation de l'Expression Associative et permet de répondre aux besoins d'économies comme aux besoins d'échanges, du monde associatif. Cette maison est le fruit d'un premier projet, initié en 1991 lors du Salon du livre: « Le Village alternatif ». Une vingtaine d'associations s'y étaient associées pour former un Village Alternatif, nommé « Une autre Suisse pour un autre monde ». Suite au succès de ce Village, en 1996, cette structure initiale se regroupe en structure associative et commence à se pencher sur la question d'une maison commune, afin de poursuivre les synergies développées lors du Salon du Livre.

C'est ainsi que fut d'abord constituée la Fédération pour l'Expression Associative, qui regroupe aujourd'hui plus de 70 associations socio-politiques, et qui a lancé le projet d'une maison commune. Inaugurée en 2001, la Maison des Associations occupe aujourd'hui les anciens locaux du feu journal « La Suisse » au 15, rue de Savoises. Le lieu regroupe près de 60 associations, parmi lesquelles l'OMCT, la Ligue Suisse des Droits de l'Homme ou encore la Chambre de l'économie sociale et solidaire. La Maison propose plus de 2'300m2 de bureaux, arcades et salles de conférences, ainsi qu'un centre de documentation et un restaurant associatif.

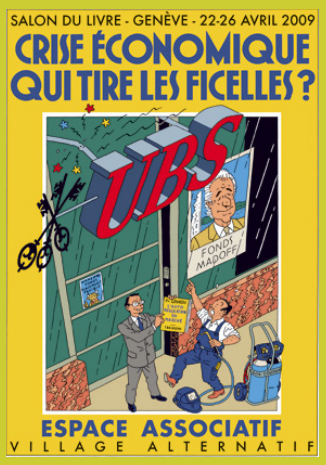

Affiche de la 19ème édition du Village Alternatif au Salon du livre 2009

"Le regroupement de plusieurs associations en un lieu commun permet de prendre contact avec la richesse d'une importante partie de la vie associative genevoise, locale et internationale. Droits de la personne et des peuples, défense de l'environnement, promotion de la paix et du désarmement, développement durable: 4 thèmes autour desquels se regroupent les associations dites socio-politiques. Leur rôle est d'informer, proposer, revendiquer et agir tous les jours pour un monde meilleur."

La Fédération pour l'Expression Associative, septembre 2001

Les délégués non gouvernementaux

Les délégués non gouvernementaux sont des personnes qui participent à des conférences internationales de façon indépendante des gouvernements. Ils peuvent représenter des organisations non gouvernementales, des centres de recherches, des universités, des communautés autochtones, des fondations ou encore des associations professionnelles.

On l'a vu précédemment, un nombre croissant de problèmes ne peuvent être résolus que par des politiques concertées au niveau international (santé, conflits, réfugiés, développement, changements climatiques, etc.). Or, pour faire face à ces problèmes, les organisations internationales ont besoin des délégués non gouvernementaux.

Ceci pour plusieurs raisons :

- Ils constituent une source importante d'information et d'expertise
- Ils contribuent à identifier les problèmes et à relayer les demandes des populations civiles concernées
- Ils permettent d'identifier des solutions efficaces (les bonnes pratiques)
- Ils contribuent directement à la mise en œuvre des politiques adoptées
- Ils promeuvent le développement du droit international
- Ils veillent au respect des engagements pris par les Etats
- Ils sont un lien direct entre la scène internationale et la réalité du terrain

Leur rôle est ainsi de plus en plus important, tant pour l'identification des solutions, que pour leur mise en œuvre.

Quelques organisations en lien avec les ONG et la société civile

Le Service de liaison non-gouvernemental des Nations Unies (SLNG) est un programme inter-agences réparti entre ses deux bureaux à Genève et New York. Le Service a été créé en 1975 afin de renforcer la coopération et le dialogue entre les Nations Unies et les ONG dans les domaines touchant aux campagnes de sensibilisation et d'éducation au développement, ainsi qu'aux diverses activités visant à influencer et améliorer les politiques mondiales de développement durable.

Le Service travaille en collaboration avec les divers départements du Secrétariat, agences, programmes, fonds, secrétariats de conventions et autres organismes du système des Nations Unies qui traitent de questions relatives au développement économique et social, au développement durable, à l'aide humanitaire d'urgence, aux droits de l'Homme, ainsi qu'à d'autres questions, tels que le désarmement et la promotion de la démocratie.

En tant qu'interlocuteur au carrefour des échanges entre les ONG et le système des Nations Unies, le SLNG organise son travail autour de quatre domaines de programme principaux :

- la diffusion d'informations et de communications ;
- le suivi intégré des conférences mondiales et sommets de l'ONU ;
- le renforcement de la capacité du système des Nations Unies d'interagir de façon constructive avec les ONG et la société civile internationale ;
- le renforcement de la capacité des ONG et de la société civile internationale de participer de façon constructive aux travaux des Nations Unies.

La **Conférence des Organisations Non Gouvernementales ayant le statut consultatif avec les Nations Unies (CONGO)** est une organisation indépendante, internationale, à but non lucratif ayant pour mission de faciliter la participation des ONG aux débats et à la prise de décisions au sein des Nations Unies.
Depuis sa fondation en 1948, CONGO s'est employée à assurer que la voix de ses ONG membres soit écoutée à l'échelle internationale. Les principaux objectifs de la CONGO sont d'assurer la présence des ONG aux Nations Unies lors des débats entre les gouvernements sur des questions d'intérêt général et faciliter la tenue de discussions sur de telles questions.
Les membres de CONGO sont des organisations non gouvernementales nationales, régionales et internationales disposant d'un statut consultatif avec l'ECOSOC, mais CONGO est également ouverte aux ONG simplement associées avec le système des Nations Unies et ne possédant pas le statut consultatif.

La **Fédération Mondiale des Associations pour les Nations Unies** fut créée en 1946 – un an après la création de l'ONU - en s'inspirant des premiers mots de la Charte des Nations Unies « Nous, Peuples des Nations Unies ».

Aujourd'hui, la Fédération est devenue un réseau mondial reliant des centaines de milliers de personnes par le biais d'Associations pour les Nations Unies dans plus de 100 pays. Le réseau permet aux gens de tisser des liens autour de problématiques mondiales qui touchent chacun d'entre nous, qu'il s'agisse de paix, de défense des droits de l'Homme, de développement équitable, de renforcement de la démocratie ou de justice internationale.

La mission de la Fédération Mondiale des Associations pour les Nations Unies est d'informer, de soutenir et de stimuler un réseau mondial d'Associations pour les Nations Unies afin d'appuyer les principes et les programmes des Nations Unies et les aider à formuler leur agenda.

L'Association Suisse - ONU, fondée en 1920 à l'époque de la SDN, a pour but d'informer la société civile sur les activités et les réalisations de l'ONU.

Pour que toutes ces organisations et tous ces internationaux puissent s'établir, se situer, comprendre le système et s'y adapter, il faut une certaine infrastructure, qui accueille, explique, et aide. Les organes dont nous parlons plus bas assument précisément ce rôle.

Le délégué aux relations de la Genève internationale

Le délégué est rattaché à la Chancellerie d'Etat. Ses tâches sont fixées par la Loi sur la gestion et le développement de la Genève internationale :

- Il assiste la délégation du Conseil d'Etat à la Genève internationale en proposant des solutions adéquates et coordonnées aux problèmes liés à la Genève internationale.
- Il traite toutes les questions relatives à l'accueil et aux activités locales des organisations internationales, ainsi que les collaborateurs et les familles. Il reçoit les demandes et critiques et en assure le suivi.
- Il examine en permanence la qualité de la mise en oeuvre de l'accueil des organisations internationales.
- Il entretient et développe les contacts avec les autorités suisses et internationales ainsi que les organismes privés concernés par l'activité des organisations internationales.
- Il préside le Groupe interdépartemental aux affaires internationales ainsi que la Commission consultative en relation avec la Genève internationale.

➥ www.geneve.ch/internationale

Le service du Protocole

Le Service du protocole, rattaché à la Chancellerie de la République et canton de Genève, a pour missions:

- d'assurer l'application des règles protocolaires et de préséance en vigueur dans le canton et de veiller au bon déroulement protocolaire des manifestations officielles impliquant le Conseil d'Etat ou l'un de ses membres ;
- de veiller, dans son domaine d'activité, à la permanence et la qualité des relations avec les différentes autorités du pays, les milieux diplomatique et consulaire, ainsi que les organisations et institutions gouvernementales et non-gouvernementales internationales sises à Genève ;
- d'être l'intermédiaire et le lien entre la Genève internationale et les autorités du pays hôte ;
- d'organiser l'accueil des chefs d'Etat et de gouvernement ainsi que des personnalités internationales se rendant à Genève ;
- d'assurer, lors d'importantes manifestations internationales ou de séjour de chefs d'Etat à Genève, la coordination entre les divers services fédéraux, cantonaux et municipaux, d'entente et en présence des représentants des organisations internationales ou autorités étrangères concernées.

Le service du protocole dispose également d'un Adjoint chargé des ONG internationales, dont l'office se situe à la Pastorale.

➥ www.geneve.ch/chancellerie/protocole

Le Service des relations extérieures de la Ville de Genève

Le service des relations extérieures assiste le Conseil administratif dans le cadre des relations extérieures engagées par la municipalité. Il a pour mission de promouvoir la Ville de Genève auprès de ses partenaires, tant au niveau international que national, et d'organiser l'accueil des visiteurs ainsi que les réceptions du Conseil administratif. A ce titre, le service des relations extérieures fournit les prestations suivantes:

- Développer des liens avec les différents acteurs de la Genève internationale.
- Réunir les informations nécessaires à la prise de décision du Conseil administratif relative à des opérations de relations extérieures de la Ville de Genève.
- Assurer le suivi des relations avec différents réseaux de villes ainsi que celui des accords bilatéraux conclus avec d'autres municipalités.
- Organiser l'accueil de visiteurs étrangers du Conseil administratif et régler les questions d'ordre protocolaire.
- Mettre sur pied les réceptions du Conseil administratif.
- Suivre les projets de coopération décentralisée et de coopération au développement de la Ville de Genève.

Mis en place début 2002, le service des relations extérieures traduit la volonté du Conseil administratif de consolider et de développer les liens noués depuis des décennies avec la Genève internationale.

➥ www.ville-ge.ch/fr/autorites/adm_ca/exterieur.htm

Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)

La Confédération et le canton de Genève ont créé conjointement la Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales (FIPOI) le 11 décembre 1964. La mission de la FIPOI est de mettre à disposition des Organisations internationales qui ont choisi de s'établir à Genève des infrastructures permettant d'accomplir leur mission dans de bonnes conditions. Fondation de droit privé sans but lucratif, la FIPOI a pour objectif de faciliter l'implantation et le développement des Organisations Internationales Intergouvernementales dans le canton de Genève, mais aussi exceptionnellement dans le canton de Vaud.

Pour ce faire la fondation :

- Construit, gère et entretient des bâtiments administratifs et de conférences qu'elle met à disposition des Organisations intergouvernementales et exceptionnellement des Organisations non gouvernementales ;
- Met à disposition des Organisations intergouvernementales le financement de leur siège à Genève et les conseille dans l'organisation, la construction et l'exploitation de leur projet.

Les moyens nécessaires à la FIPOI pour atteindre ses buts lui sont fournis au fur et à mesure de ses besoins par la Confédération et l'Etat de Genève. En principe, les prestations de la Confédération consistent en des prêts à des conditions préférentielles. Quant à l'Etat de Genève, il met à disposition des terrains nécessaires aux constructions, également à des conditions favorables.

Depuis sa création en 1964 par la Confédération et la République et canton de Genève, la FIPOI a financé la construction ou l'acquisition d'immeubles pour une valeur de près de 1 milliard de francs. La FIPOI a notamment financé ou participé au financement des constructions suivantes:

① extension du siège de l'OMS et nouveau siège d'ONUSIDA ;
② Maison internationale de l'environnement 1 et 2 (Châtelaine) ;
③ nouveau siège de l'OMM (Organisation météorologique mondiale) ;
④ UIT (Union internationale des télécommunications) ;
⑤ UNHCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) ;
⑥ immeuble administratif et centre de conférence de Varembé ;
⑦ siège de l'OIT (Organisation internationale du travail) ;
⑧ bâtiment des physiciens du CERN (Organisation européenne pour la recherche nucléaire).

La FIPOI gère et met gratuitement à disposition des organisations intergouvernementales et non gouvernementales le Centre international de Conférences de Genève (CICG).

➥ www.fipoi.ch

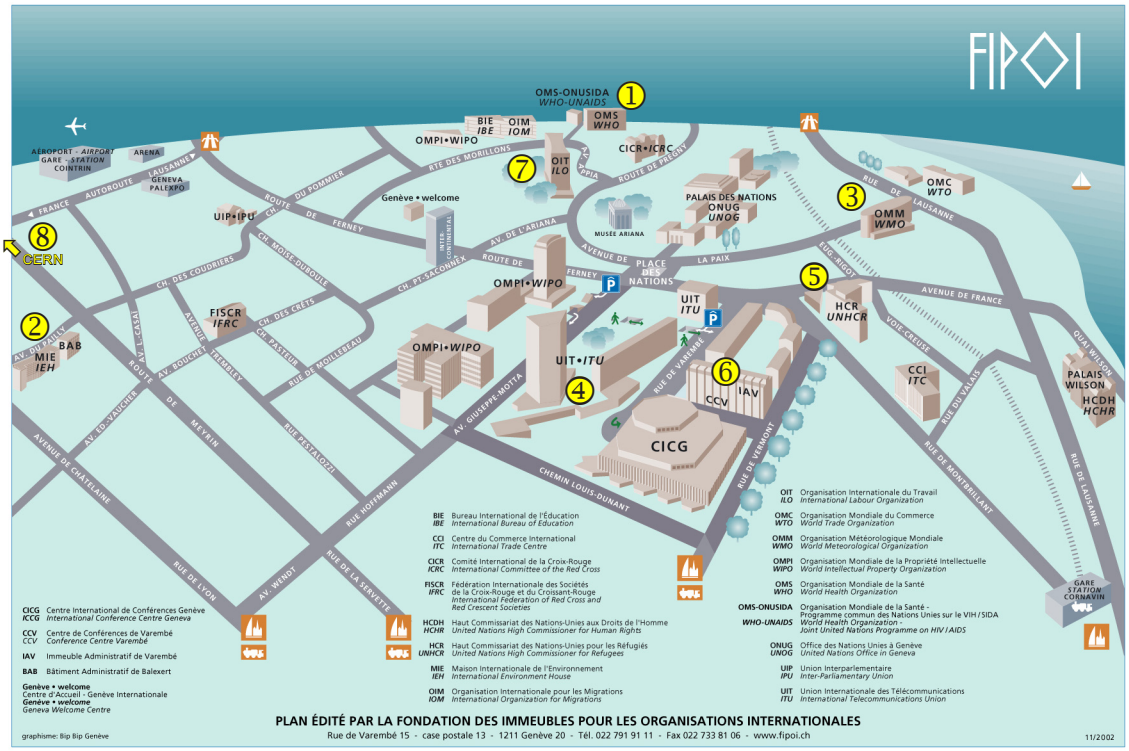

La Pastorale - lieu d'accueil des internationaux

Le domaine de la Pastorale est un fleuron de l'architecture et de l'art de vivre romantiques genevois, la propriété fut construite par Eugène de Budé (1800-1875) et comprend une maison de maître avec des dépendances alignées en limite de propriété. Situé à deux pas de l'Office des Nations Unies et des Organisations internationales, le domaine de la Pastorale est aujourd'hui le pôle « genevois » de l'accueil et de la promotion de la Genève internationale. Cinq institutions y siègent :

- Le Centre d'Accueil - Genève Internationale
- Le Club Suisse de la Presse
- Le Service ONG de la Chancellerie d'Etat
- La Fondation pour Genève
- La Fondation Mandat international

Les buts :

1) Renforcer les liens entre Genève et la communauté internationale.
2) Réunir 5 institutions complémentaires pour unir leurs forces et développer des synergies.
3) Offrir une réponse adaptée aux besoins particuliers du secteur international.
4) Renforcer l'accueil des conférences internationales.
5) Faciliter le travail des organisations internationales basées à Genève.
6) Soutenir le développement de la Genève Internationale, premier employeur du canton.
7) Adapter l'infrastructure d'accueil à l'offre des autres villes internationales.

Centre d'accueil - Genève internationale (CAGI)

Inauguré en 1996, le **Centre d'Accueil - Genève Internationale** a pour objectif d'orienter, d'informer et de contribuer à intégrer les quelque 40'000 fonctionnaires internationaux, membres de missions permanentes, de consulats et d'ONG (y compris leur famille), travaillant et résidant dans la région genevoise.

La mission du Centre s'articule en trois volets :

1. Offrir une assistance pratique aux nouveaux arrivants et répondre aux diverses questions des internationaux tout au long de leur séjour ;
2. Instruire en relais avec les autorités cantonales et fédérales compétentes les demandes des Organisations Non Gouvernementales internationales (ONG) désireuses de s'implanter dans la région genevoise ;
3. Lancer ou soutenir des projets visant à favoriser les échanges culturels et sociaux entre « la Genève internationale » et les communautés locales.

➥ www.cagi.ch

Coordinateur des ONG pour l'Etat de Genève-Service du Protocole

Le **service ONG de la Chancellerie d'Etat** assiste les organisations internationales non gouvernementales désireuses de s'installer dans la région. Il les renseigne, les oriente et les soutient. Piloté par la Chancellerie d'Etat, ce service fonctionne comme un interface entre les autorités genevoises et les ONG.

Lors de leur constitution ou de leur transfert à Genève, les ONG peuvent obtenir auprès du service des conseils en matière juridique (droit des associations, des fondations) et se signaler aux autorités. Au besoin, le service leur expose les procédures permettant de solliciter un appui officiel en matière de fiscalité, de permis ou de locaux, par exemple. Il travaille en lien avec l'ONU, la Confédération, la Ville de Genève et tout partenaire concerné par la participation de la société civile aux débats de la Genève internationale.

Par ailleurs, le service ONG instruit des demandes de soutiens financiers présentées par des ONG pour la réalisation des projets ponctuels. Au besoin, il les réoriente. Il tient aussi la base de données de l'Etat en matière d'ONG et informe les autorités.

➥ www.cagi.ch/fr/service-ong.php

La Fondation pour Genève

Créée en 1976 par un groupe de citoyens genevois, la Fondation pour Genève est une organisation privée, reconnue d'utilité publique, dont le but est de contribuer au rayonnement de Genève, tant en Suisse qu'à l'étranger.
L'objectif de ses pères fondateurs : mobiliser et fédérer toutes les énergies et bonnes volontés des milieux privés désirant s'investir en faveur du développement international de Genève, ville d'accueil, de dialogue et de paix.

L'activité de la Fondation en cinq points :

1. Valoriser et soutenir toute initiative en faveur d'une Genève attrayante.
2. Distinguer et honorer une personnalité ou une institution dont la renommée internationale contribue au rayonnement de Genève : le Prix de la Fondation.
3. Faciliter et soutenir sous diverses formes l'action que les autorités suisses et genevoises mènent en faveur de la Genève internationale.
4. Créer et développer des programmes d'accueil personnalisés en faveur des nouveaux arrivants et participer activement au rapprochement entre communautés locale et internationale.
5. Favoriser la tenue d'événements majeurs à Genève.

Parallèlement, la Fondation gère le fonds Georges-Junod destiné à venir en aide aux personnes âgées de nationalité suisse.

➥ www.fondationpourgeneve.ch

Le prix de la Fondation pour Genève

Depuis presque trente ans, la Fondation pour Genève honore une personnalité ou une institution qui a contribué, de manière exceptionnelle, au rayonnement de Genève dans le monde. Elle rend hommage à celles et ceux qui, par leur dynamisme, leur créativité et leur engagement personnel, font perdurer l'esprit humaniste de Genève, lieu de rencontre et de dialogue d'un monde devenu global.
En 2006, le prix a été remis au Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan. Originaire du Ghana, c'est à Genève qu'il étudie les relations internationales, qu'il démarre sa carrière de fonctionnaire international à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), qu'il revient quelques années plus tard pour travailler au Haut
Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), qu'il rencontre sa femme et enfin qu'il noue un réseau d'amitiés indéfectibles, ce qui lui fait dire que « Tout citoyen du monde, où qu'il réside est aussi citoyen de Genève ».

Club suisse de la presse

Le Club suisse de la presse - Geneva Press Club - a été inauguré le 22 octobre 1997 dans les locaux de la villa La Pastorale dans le but d'accueillir et d'aider les journalistes étrangers de passage à Genève, de favoriser les échanges entre les milieux suisses et internationaux de l'économie, de la politique, de la culture et des sciences, de servir de lieu de rencontre entre les médias suisses et étrangers installés en Suisse romande et en France voisine, et de façon plus générale, de mieux faire connaître les activités de la Genève internationale dans les médias.

Depuis sa fondation, le Club suisse de la presse a organisé plus de 700 manifestations, dont plusieurs centaines de conférences de presse avec des personnalités aussi prestigieuses et diverses que Ruth Dreifuss, Henry Kissinger, le Dalaï-lama, José Bové, Pascal Couchepin, Bernard Kouchner, Wole Soyinka, Matthieu Kérékou, Sepp Blatter, Nicolas Hayek, Bertrand Piccard, Kaspar Villiger, Joseph Deiss ou Ruth Metzler. Ces rencontres ont chaque fois été suivies par de nombreux journalistes suisses et étrangers et ont donné lieu à des milliers d'articles, reportages télévisés ou interviews radio partout dans le monde. De même, des dizaines d'organisations non gouvernementales et de personnalités de tous milieux et de toutes origines ont pu rencontrer à moindres frais la presse suisse et internationale.

Aujourd'hui, le Club suisse de la presse compte 39 membres médias (journaux, radios, TV), 70 membres collectifs (collectivités publiques, entreprises, organisations internationales, ONG) et près de 300 membres individuels avec droit de vote. Plus de 600 personnes, dont 400 journalistes actifs, sont titulaires d'une carte de membre du Club.

➥ www.pressclub.ch

Mandat International, Centre d'accueil pour les délégations et organisations non gouvernementales

Mandat International est une fondation reconnue d'utilité publique qui a pour but d'accueillir, informer et faciliter la participation des délégués non gouvernementaux aux conférences internationales qui ont lieu à Genève; de soutenir et héberger les délégués des pays en développement; de promouvoir le dialogue et la coopération internationale.

En 1997, Mandat International a ouvert le Centre d'accueil pour les délégations et organisations non gouvernementales (CADONG) qui s'adresse en priorité aux délégués des pays en développement. Il permet d'héberger économiquement les délégués disposant de ressources limitées et met à leur disposition une infrastructure de travail pour le suivi des conférences. Il les informe et facilite les contacts avec le millier d'organisations présentes à Genève. Il constitue un espace de rencontres et d'échanges pour des personnes venant de régions et de domaines d'activités différents. Mandat International gère également un centre de documentation, ainsi que plusieurs sites d'information trilingues sur Internet : agenda des conférences internationales, tribune d'information, portail (plus de 1'000 liens), conventions, guides pratiques, etc.

➥ www.mandint.org

Le Forum Mondial de la Société Civile

Le Forum Mondial de la Société Civile a été coordonné en 2002 par Mandat International, au Centre International de Conférence de Genève. Le but de ce forum était de renforcer la coopération internationale, notamment entre les organisations de la société civile et l'ensemble du système des Nations Unies, de faciliter par exemple la coopération entre les organisations de la société civile, et d'ouvrir un espace de dialogue sur les relations entre les différents acteurs de la scène internationale, c'est-à-dire les organisations de la société civile, les organisations internationales, les autorités publiques et le secteur privé.
Le Forum a offert plus de 200 sessions et activités ; il a également permis de créer de nouveaux liens de coopération entre les organisations, également avec les OI qui ont participé activement au Forum.
145 recommandations ont été adoptées afin d'améliorer la coopération internationale ; une dizaine de formations ont été offertes à environ 150 participants de pays en développement et plus de 60 ordinateurs ont été remis pour des projets.

Genève, capitale du multilatéralisme

On l'a vu précédemment dans la partie sur les ONG, la fin de la guerre froide a profondément modifié la structure de la scène internationale en la complexifiant et en accordant, au fil des années, un rôle de plus en plus important à de nouveaux acteurs. En témoigne l'accroissement exponentiel du nombre d'ONG participant aux travaux des Nations Unies.

"La politique mondiale a pendant longtemps été une simple addition de relations entre Etats. Aujourd'hui, elle s'est transformée en un processus transnational beaucoup plus complexe. Il n'y a plus moyen d'ignorer ces acteurs non étatiques."

Joseph Nye (interview avec M. Xavier Comtesse, collaborateur de la Fondation pour Genève et directeur romand d'Avenir Suisse)

De son côté, Genève est depuis des décennies un des principaux points d'ancrage du système multilatéral international. La ville accueille, depuis plus de 100 ans, différents types d'organisations qui traitent de domaines aussi variés que l'action humanitaire, le commerce, les droits de l'Homme, l'environnement et le développement durable, la formation et l'éducation, le maintien de la paix et de la sécurité, la météorologie, la propriété intellectuelle, la recherche nucléaire, la santé, les télécommunications et le travail.
Cet ancrage constitue une des dimensions majeures de son identité qui lui assure sa prospérité et un rayonnement exceptionnel. Toutefois, cet ancrage n'a rien d'un acquis. D'autres villes émergent sur le créneau de l'international. On pense principalement aux grandes villes d'Asie comme Hong Kong et Bangkok, pour ne citer qu'elles, ou aussi Dubaï et Johannesburg pour le Moyen-Orient et l'Afrique. Ces villes développent les infrastructures nécessaires à l'accueil de conférences internationales de premier plan.

Pour l'heure, Genève possède un avantage important. Comme le dit le **Centre for Applied Studies in International Negotiations** (CASIN) dans le rapport sur la Genève internationale de demain, « ce qui frappe cependant et retient l'attention n'est pas tant la Genève des organisations internationales et tout ce qui, d'assez classique, gravite autour, mais le fait que cette Genève inter-nationale est en train de se transformer, de devenir une sorte de laboratoire où s'expérimentent et se pratiquent les nouvelles approches techniques de la gouvernance mondiale, le lieu où émergent ces nouvelles institutions, réseaux et modes de faire, dont on peut penser qu'ils constituent une des ossatures de la gouvernance de demain, une gouvernance à laquelle sont associés les gouvernements, la société civile et le secteur privé ».

Des collaborations se mettent en place entre organisations internationales, gouvernements, société civile et secteur privé. Le Sommet Mondial sur la Société de l'information, qui a réuni des représentants de ces différentes entités, illustre de manière exemplaire la nécessité de collaborer entre acteurs venant de différents milieux. La coopération instaurée à Genève dans le **domaine de la santé**, de l'environnement ou de la lutte contre les mines antipersonnel sont des exemples tout à fait remarquable de collaboration réussie.

La coopération dans le domaine de la santé

Ce qui se passe dans le domaine de la santé est, à cet égard, illustratif. Genève est en train d'en devenir un des pôles centraux, non pas du fait de la présence de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), mais du fait qu'autour de l'OMS se sont créés tout un ensemble d'institutions nouvelles, fonds, coalitions, réseaux qui s'attaquent à ces problèmes concrets que sont la malaria, la tuberculose, le sida ou encore la recherche ou la production de vaccins, pour ne donner que quelques exemples.
Ces institutions nouvelles sont le plus souvent tripartites. Elles se concentrent sur des problématiques très concrètes auxquelles elles s'attaquent à travers des principes et des règles nouveaux, mais tout autant à travers des politiques qui correspondent à la réalité et aux enjeux, politiques qu'elles ont les moyens de mettre en oeuvre, à travers des engagements ciblés, mais souvent massifs sur le terrain.
Ces moyens sont entre autres d'ordre financier. Ils sont d'importance et, à l'origine, ont été souvent mis à disposition par le secteur privé. Plus encore, c'est souvent le secteur privé et en particulier de grands entrepreneurs qui au départ donnent les impulsions nécessaires à la création de ces institutions et de ces réseaux.

"De toutes parts nous parvient l'information à vitesse accélérée, à vitesse électronique. On dirait que nous faisons tous partie (...) d'un petit village mondial."

Herbert Marshall McLuhan, sociologue canadien

A une époque où l'information circule toujours plus vite, la gouvernance globale montre à la fois la complexité, l'enchevêtrement des questions et la variété des intervenants. Ainsi, toujours plus, les questions internationales sont traitées par un éventail d'acteurs, et non plus les seuls acteurs gouvernementaux. En plus des Organisations internationales et des gouvernements, des acteurs appartenant à la société civile, au **monde des affaires** ou des villes et des régions vont, de plus en plus, ensemble, empoigner des problèmes de société très concrets pour s'attacher ensemble à les résoudre.

Le monde des affaires et le Pacte mondial (global compact)

En 1999, au Forum économique mondial de Davos, le Secrétaire général de l'époque, M. Kofi Annan, a proposé un « Pacte Mondial » entre l'ONU et les entreprises. Ce Pacte vise à rassembler les entreprises et les organismes des Nations Unies, le monde du travail et la société civile autour de dix principes universels relatifs aux droits de l'Homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption et de les traduire dans leur pratique. Le Secrétaire général encourage également les dirigeants syndicaux et les représentants de la société civile à s'associer au Pacte et à en faire une tribune de débat sur les aspects controversés de la question de mondialisation et du développement.

S'appuyant sur le pouvoir de l'action collective, le Pacte Mondial s'attache à promouvoir la responsabilité civique des entreprises afin que le monde des affaires puisse participer à la recherche de solutions pour résoudre les problèmes posés par la mondialisation. En partenariat avec d'autres acteurs sociaux, le secteur privé peut ainsi contribuer à la réalisation du projet du Secrétaire général : une économie mondiale plus viable et plus ouverte.

Le Pacte repose sur un mécanisme volontaire : la participation des entreprises n'est pas obligatoire. Les firmes adhérentes (en 2007, 4'000 entreprises dans 116 pays) doivent respecter les principes clés. Mais aucune sanction ni contrôle ne sont prévus. Il vise plutôt à favoriser les « good corporate practices ». Soit un minimum de règles éthiques que peuvent respecter les grandes entreprises en vue d'une globalisation plus harmonieuse.

DROITS DE L'HOMME
Principe 1 : Les entreprises doivent promouvoir et respecter les droits de l'Homme reconnus sur le plan international ;
Principe 2 : Les entreprises ne doivent pas se faire complices de violations des droits fondamentaux.

LE PACTE MONDIAL

NORMES DE TRAVAIL
Principe 3 : Les entreprises devraient respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective ;
Principe 4 : Élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire ;
Principe 5 : Abolition effective du travail des enfants ;
Principe 6 : Élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession.

ENVIRONNEMENT
Principe 7 : Promouvoir une approche prudente des grands problèmes touchant l'environnement ;
Principe 8 : Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables ;
Principe 9 : Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Dans le vocabulaire de la diplomatie et des sciences politiques, ce phénomène correspond au « soft power » développé par le professeur Joseph Nye dans Bound to lead, un ouvrage paru en 1990. En français traduit par puissance souple, le soft power est la capacité pour un Etat (ou un autre acteur) d'atteindre ses objectifs dans le domaine des relations internationales par la persuasion plutôt que la coercition.

Le « hard power » (littéralement « pouvoir dur ») s'appuie sur la loi et la contrainte pour faire respecter ses décisions, alors que le « soft power » (littéralement « pouvoir doux ») est une force d'influence recourant généralement à la persuasion et à la séduction.

Par la présence de tous ces acteurs sur le territoire helvétique et plus particulièrement à Genève, la Genève internationale est un haut lieu de la négociation multilatérale et donc du soft power.

Toutefois, l'ambassadeur de la Suisse auprès des Nations Unies à Genève, M. Blaise Godet, insiste sur le fait que « la position privilégiée de la Genève internationale n'est pourtant pas acquise. Il convient de poursuivre quotidiennement l'engagement des pouvoirs publics, mais également du secteur privé, afin de la renforcer. L'infrastructure et les conditions cadres offertes aux acteurs internationaux, y compris aux représentants des pays les moins avancés et aux ONG, font partie intégrante de cet engagement; il doit cependant être complété par une ouverture aux nouvelles caractéristiques de la gouvernance globale. L'initiative « Geneva Network » (www.GenevaNetwork.net) lancée par un groupe de personnalités de la Genève internationale va dans ce sens et ce sont ces efforts qui seront déterminants pour le succès d'une ville en tant qu'hôte d'organisations internationales ».

"La Suisse n'est pas quantité négligeable sur le plan politique. Elle possède ce que l'on qualifie parfois de soft power, à savoir l'estime, le prestige et la crédibilité que lui valent à la fois sa longue expérience de la démocratie, du pluralisme et sa tradition humanitaire."
Mme Micheline Calmy-Rey, 2007

La Fondation pour Genève a publié le premier cahier d'une série de quatre ouvrages destinés à sensibiliser les responsables politiques, les médias, les milieux de l'éducation et de l'économie sur le changement du rôle de Genève dans le concert global des relations internationales. Le premier ouvrage, intitulé « La soft gouvernance », est disponible à l'adresse suivante : www.fondationpourgeneve.ch

Les grandes conférences internationales

La Suisse, du fait de son statut de pays neutre et berceau de la Croix-Rouge, est devenue l'hôte non seulement de la SDN puis de l'ONU, (sans compter les diverses organisations internationales qui y sont établies), mais aussi de diverses conférences internationales. A vrai dire, la logistique et l'organisation exceptionnelles de la première d'entre elles, la Conférence d'Indochine, a amené celles qui ont suivi.

La Conférence internationale sur l'Indochine

Avant d'apprendre ce que fut la Conférence internationale de Genève en 1954, il est nécessaire de rappeler brièvement les faits : Colonisé par la France, le Vietnam, en 1945, déclare son indépendance et établit la République démocratique du Vietnam. La France n'étant pas prête à perdre cette colonie, une guerre s'engage. C'est la première guerre d'Indochine. Le conflit s'enlise. Jusqu'en 1949, le parti communiste dirigé par Ho Chi Minh, le Viet Minh, va combattre seul. Les autres puissances ne s'intéressent que très peu au Vietnam et l'URSS n'a toujours pas reconnu la République démocratique du Vietnam. Mais dès la chute de Tchang Kai Chek en Chine au profit de Mao Zedong, en 1949, la guerre d'Indochine devient d'intérêt primordial puisqu'elle devient le champ de bataille entre le camp occidental et le camp communiste. Le 18 janvier 1950, Pékin reconnaît la République démocratique du Vietnam, suivie de près par Moscou et ses pays satellites. De l'autre côté, les pays occidentaux reconnaissent le régime pro-occidental de Bao Dai. Le conflit va s'enliser jusqu'à la proclamation d'indépendance du Laos et du Cambodge et une défaite décisive de la France à Dîen Bîen Phu après 57 jours de résistance.

La Conférence de Genève s'ouvrit le 26 avril 1954 avec les délégués de 19 nations afin de régler les conflits de Corée et d'Indochine. Elle aboutit uniquement pour l'Indochine, mais le compromis trouvé fut le terreau de la deuxième guerre d'Indochine.
La France lors de la Conférence parvient à s'accorder avec le délégué de la République du Vietnam, Pham Van Dong, sur le fait que la France allait évacuer très vite ses troupes et que le Vietnam serait partagé en deux avec une zone démilitarisée pour les départager. L'autorité du Viet Minh est reconnue au Nord, qui devient une république communiste. Le sud, dont la capitale est Saïgon, a pour chef l'ex-empereur de l'Annam, Bao Daï.
Il s'agit de la première grande conférence diplomatique à laquelle participe la République populaire de Chine et elle souhaite montrer qu'un conflit est plus facilement réglé entre les cinq grandes puissances que par l'ONU, dont elle ne fait pas partie. De plus, la Chine préfère éloigner l'impérialisme américain de ses frontières, et est pour ce faire prête à utiliser le Vietnam du Nord comme zone tampon.

Le ministre français des Affaires étrangères Pierre Mendès-France

source : Documents Diplomatiques Suisses, http://www.dodis.ch/f/bilder_start_175.html

Le gouvernement du Sud, dirigé Dao Bai, empereur du Vietnam lorsque la France y exerçait encore sa domination, ne signera pas la Déclaration finale, à l'instar des Etats-Unis, et refusera ensuite de procéder à des élections. Il aurait souhaité, plutôt que des communistes occupant le nord, un contrôle de l'ONU sur tout le pays pour aboutir sur du plus long terme à des élections générales. Les Etats-Unis se sont contentés de prendre acte de la Déclaration finale, ce qui leur permettra de garder les mains libres plus tard en Asie.

Une fois encore, cette conférence ne pouvait avoir lieu que dans un pays neutre, les Etats-Unis ne reconnaissant pas le Gouvernement populaire de Mao Zedong et le Gouvernement français ne reconnaissant pas la République du Vietnam de Ho Chi Minh. Pour la Suisse, ce fut là l'occasion idéale pour affermir des relations étroites avec les représentants des cinq grandes puissances et les délégués des autres pays participants à la Conférence. Max Petitpierre remplaça fin 1944 Marcel Pilet-Golaz à son poste de Conseiller fédéral du Département politique (renommé Département des Affaires étrangères) et instaurera la notion de « neutralité active » et celle de bon office. Petitpierre s'efforça aussi de ne pas prendre parti pour le camp capitaliste ou le camp communiste. La Suisse va retirer de cette Conférence une confiance accrue pour son rôle d'organisatrice de conférences internationales. On se félicite de l'atmosphère genevoise, propice aux négociations et de l'accueil réservé par la ville. Celle-ci a évacué les hôtels de la ville afin de faire de la place, demandé aux propriétaires de villas de bien vouloir les prêter aux délégations, géré les rivalités et susceptibilités des pays, et le tout avec la plus grande diplomatie.

1955 : Le sommet des Quatre grands

C'est dans la même lignée que fut organisée une deuxième conférence de Genève en 1955. Elle réunit, du 18 au 21 juillet 1955, le président américain Eisenhower, le premier secrétaire du parti communiste, Nikita Khrouchtchev, le premier ministre anglais Anthony Eden et le président du Conseil français Edgar Faure. Leur but est de résoudre la question de la réunification allemande. Les pourparlers portent également sur la sécurité européenne, sur le désarmement et sur les relations Est-Ouest. Même si les quatre ne parviennent pas à un accord, notamment en ce qui concerne le sort futur de l'Allemagne, le contact n'est pas rompu. On va même jusqu'à parler d'un nouvel « esprit de Genève » en référence au climat pacifiste qui avait déjà animé la Société des Nations dans la période de l'entre-deux-guerres.

Réception du premier Ministre Anthony Eden par Max Petitpierre à l'occasion de la Conférence des « Quatre Grands ».
source : Documents Diplomatiques Suisses, http://www.dodis.ch/f/bilder_1955.html

Après de fortes tensions, cette Conférence marque un certain esprit de détente. On relance les négociations sur le désarmement. Eisenhower propose un plan d'inspection aérienne réciproque, alors que les Russes proposent de diminuer progressivement les stocks d'armes nucléaires et réduire les forces conventionnelles d'armement.
Depuis Yalta, c'est la première fois que les dirigeants des grandes puissances se réunissent en personne pour discuter d'accords de paix et de stabilisation.
Un millier de soldats vint porter main forte à la police genevoise et le jeudi 21 juillet, les « Quatre Grands » sont solennellement reçus à dîner dans les salons du Palais Eynard par le Président de la Confédération, M. Max Petitpierre, et par le Conseil fédéral.

1985 : la rencontre Reagan - Gorbatchev

Le Président des Etats-Unis, Ronald Reagan, et le secrétaire général du parti communiste soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, se rencontrent du 19 au 21 novembre 1985 pour discuter d'une réduction de 50% des forces nucléaires stratégiques et d'un accord intérimaire sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Cette rencontre marquait un apaisement dans les relations est-ouest, qui s'étaient fortement durcies dès la fin de l'administration Carter (contexte de l'invasion de l'Afghanistan par les forces soviétiques et au moment de l'affaire des otages américains à Téhéran).

A partir de 1980, l'administration Reagan fait augmenter fortement les crédits militaires et développe de nouvelles armes à même de contenir la puissance soviétique. On assiste donc à un retour de la course aux armements. Mais en 1985, Gorbatchev succède à Brejnev et la diplomatie prend le pas sur la confrontation grâce à son attitude ouverte et coopérative.

Genève a à nouveau offert ses services comme hôte, et a prouvé son savoir-faire dans l'accueil de rencontres au sommet. Cette rencontre a ouvert la voie à toute une série de sommets entre Gorbatchev et les présidents américains Bush et Reagan, principalement sur le thème du désarmement, les deux parties admettant qu'il n'y aurait pas de vainqueur en cas de conflit nucléaire.

2003 : l'initiative de Genève

Genève fut aussi le lieu de rencontre d'un certain nombre de réunions au sommet pour le règlement du conflit israélo-arabe. En décembre 1973, une conférence pour la paix au Moyen-Orient est organisée afin de trouver un terrain d'entente après la guerre de Kippour. La Jordanie, l'Egypte, Israël, les Etats-Unis, l'URSS et le Secrétaire général de l'ONU y participent. Une autre réunion eut lieu en 1994 entre Hafez El Assad, président de la République arabe syrienne et le président des Etats-Unis Bill Clinton, afin d'engager un dialogue sur la question du règlement du conflit, dialogue qui n'aboutira pas non plus.

L'Initiative de Genève, ou Accord de Genève, fut signée à Genève en 2003 et vise également à trouver une solution à ce conflit. Il s'agit d'un plan de paix alternatif dont les principaux artisans sont l'ancien ministre israélien de la justice Yossi Beilin et l'ancien ministre palestinien de l'information, Yasser Abbed Rabbo. Ces deux personnalités s'étaient rencontrées en janvier 2001 à Taba (Egypte) alors qu'elles étaient toutes deux encore en fonction. Les efforts de réconciliation déployés à Taba avaient été balayés par l'Intifada et l'arrivée au pouvoir d'Ariel Sharon. L'Initiative s'inscrit dans le prolongement des discussions de Taba et prévoit de grandes concessions de part et d'autre.

Yossi Beilin et Yaser Abbed Rabbo à l'occasion de la signature de l'initiative.

Les accords, très détaillés, prévoient un règlement global du conflit israélo-palestinien dont :

- le partage de la souveraineté sur Jérusalem, qui deviendrait la capitale des deux États. Les quartiers arabes et l'Esplanade des mosquées seraient sous souveraineté palestinienne,
- l'évacuation par Israël de 98% de la Cisjordanie, dont la plupart des colonies, et la totalité de la bande de Gaza,
- le règlement de la question de la circulation entre Cisjordanie et Bande de Gaza,
- une indemnisation des réfugiés palestiniens, et une forte limitation du droit au retour dans les territoires contrôlés par Israël : le nombre de réfugiés autorisés à rentrer serait en effet fixé par Israël, ce qui revient presque à la renonciation des Palestiniens exilés à rentrer en Israël.

Cette initiative a été négociée secrètement pendant près de trois ans, et a été rendue publique après l'échec des négociations de Camp David en juillet 2000 et les négociations de Taba en 2003. L'accord final a été conclu en Jordanie en 2003. Cet accord a permis de relancer le débat et de pousser les diverses parties à tenter de formuler de nouvelles propositions.

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a facilité ce projet dans le cadre de ses programmes de promotion civile de la paix. Les auteurs de l'initiative ont souhaité faire connaître les résultats de leur effort et réitérer leur engagement dans le cadre d'une cérémonie qui a eu lieu le 1er décembre 2003 à Genève. Ont assisté à cette cérémonie un certain nombre de personnalités politiques, dont l'ancien président américain Jimmy Carter, architecte des accords israélo-égyptiens de Camp David en 1979 et prix Nobel de la paix en 2002, l'ancien président portugais Mario Soares, Lech Walesa, Micheline Calmy-Rey, et Nelson Mandela en duplex. La cérémonie rassemblait près de 1'000 invités, dont 200 Israéliens et 200 Palestiniens.

L'infrastructure genevoise

Pour accueillir toutes ces conférences, il faut aussi pouvoir disposé d'une infrastructure pouvant répondre efficacement aux demandes des différents congrès, conférences et autres manifestations internationales. Le canton et sa région limitrophe offrent 15'000 chambres d'hôtel. Dans un rayon de 60 minutes de trajets autour de Genève, le total est de 35'000.

Inauguré officiellement en 1922, l'Aéroport International de Genève se trouve à proximité du centre ville, de l'Office des Nations Unies, des autres organisations internationales et des multinationales.

Aéroport International de Genève

Avec cette forte densité, l'Aéroport compte aussi plus de 3'000 accueils protocolaires par année et a inauguré, en 2002, le terminal C3 dédié à l'aviation d'affaires, secteur en plein essor.

L'Aéroport peut aussi servir de base logistique pour certaines opérations humanitaires. Ici des camions du CICR sur le tarmac.

Centre International de Conférences Genève (CICG)

Centre International de Conférences Genève

Egalement construit par la FIPOI, le CICG a été inauguré en 1973 et a été entièrement rénové et agrandi entre octobre 2004 et octobre 2005. Il peut accueillir des événements, des conférences, des congrès, des workshop, ainsi que des galas allant de 100 à 2'200 participants. Il est destiné à recevoir des conférences internationales à l'échelon gouvernemental, de caractère politique, économique et technique, ainsi que des congrès privés de tous types. Par exemple, du 24 au 26 février 2010 aura lieu le Congrès mondial pour l'abolition de la peine de mort.

- 1 salle plénière de 2'200 personnes
- 2 salles de plus de 750 personnes
- 5 salles de 150 à 300 personnes
- 7 salles de 80 à 150 personnes
- 9 salles de 20 à 80 personnes
- 2'000 m² de surface d'exposition
- 60 places de travail en bureaux

Situé à quelques pas du CICG, le Centre de Conférence de Varembé (CCV) se compose de 5 salles de conférences pouvant accueillir entre 50 et 200 personnes.

Geneva Palexpo

GENEVA PALEXPO

Avec une surface d'exposition de plus de 100'000 m2, Geneva Palexpo, inauguré en 1981, accueille de nombreuses manifestations de grande importance tel que le Salon de l'Auto, la foire de Genève, le Salon du livre et de la presse ou encore Telecom World. Palexpo peut aussi recevoir des congrès internationaux allant de 200 à 15'000 participants.

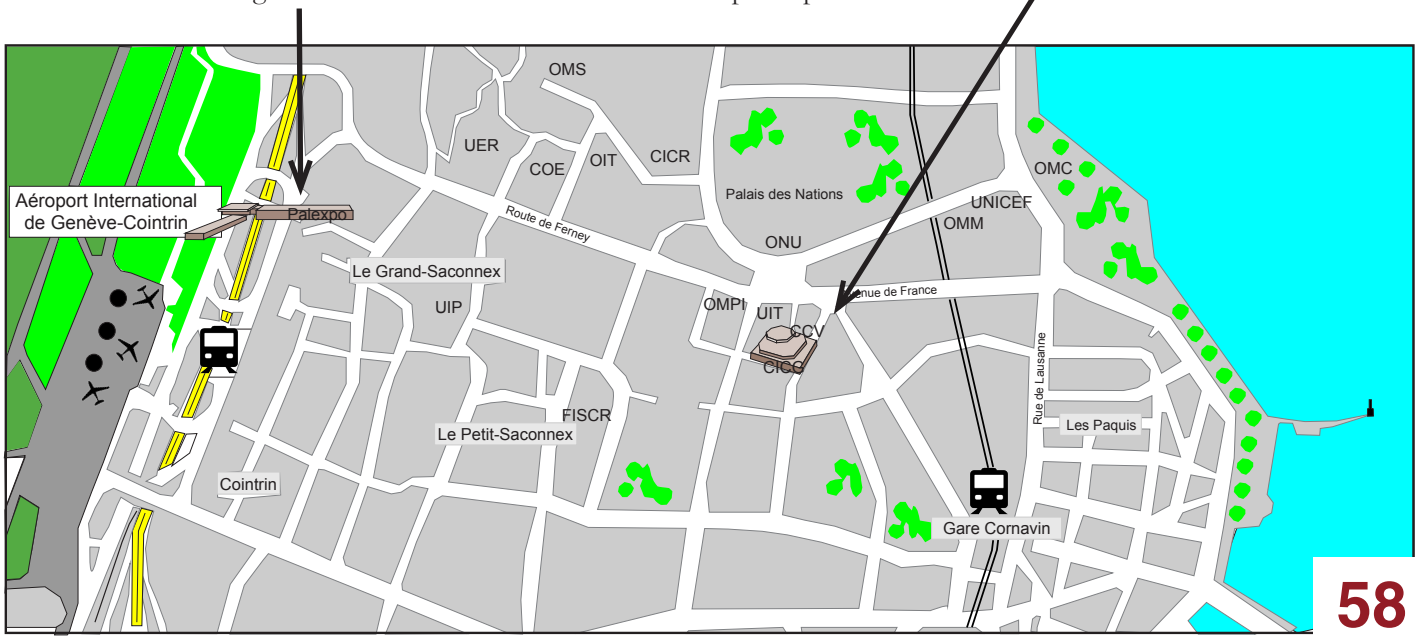

Le saviez-vous ?

22 : Sur les 25 organisations internationales ayant un accord de siège avec la Suisse, 22 se trouvent à Genève.

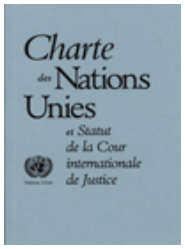

Plus de 55'000 traités enregistrés auprès des Nations Unies depuis 1946.

Les recherches du CERN qui nous ont apporté, entre autres, la radiothérapie, les examens PET et l'Internet.

Des milliers de communications de violations de droits de l'homme traitées chaque année par le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme.

Plus de 134'000 demandes de brevets enregistrées par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) en 2005. La millionième demande a été déposée.

35'000 : En 1920, 200 diplomates et fonctionnaires internationaux travaillaient à Genève. En 2010, ils sont environ 40'000, chiffre auquel il convient encore d'ajouter quelque 2'400 employés des organisations non-gouvernementales (ONG).

61 opérations de maintien de la paix mises en place par l'ONU depuis 1948.

Environ 20,8 millions de personnes relevant du mandat du Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés en 2005 (UNHCR), dont 8,4 millions de réfugiés et 6,6 millions de personnes déplacées.

Plus de 400 millions d'enfants vaccinés contre la poliomyélite dans 49 pays en 2005 et 86% des enfants nés dans le monde en 2000 qui ont reçu l'une des vaccinations recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Plus de 1,2 milliards de travailleurs dans le monde protégés par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT/BIT).

Références sur Internet

www.genevainternational.org

Plus de 1'000 liens utiles pour trouver les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les Organisations Internationales et les conférences internationales à Genève et en Suisse

www.agenda-international.org

L'Agenda International est le fruit d'un partenariat entre Mandat International, le Centre International de Conférences de Genève et la Fondation pour Genève. Il permet de prendre connaissance des réunions internationales se déroulant à Genève.

www.dfae.admin.ch

Le Département fédéral des affaires étrangères proposent plusieurs pages sur la Suisse et l'ONU :

- Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
  www.dfae.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/un/unge.html
- La Genève internationale
  www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/un/unge/geint.html
- La Suisse et les Nations Unies
  www.dfae.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/un.html

www.geneve.ch/chancellerie/protocole

Le Service du Protocole publie un classeur comportant les principales organisations présentes à Genève :

- Liste des Organisations internationales établies à Genève
  www.geneve.ch/chancellerie/protocole/information_du_protocole/asp/informations_du_protocole3.asp
- Liste non-exhaustive des ONG établies à Genève
  www.geneve.ch/chancellerie/protocole/information_du_protocole/informations_du_protocole_oing.html

www.cagi.ch

Le site du Centre d'Accueil – Genève Internationale propose plusieurs liens pratiques destinés aux internationaux :

- Répertoire des Organisations internationales installées à Genève
  www.cagi.ch/fr/IGO.htm
- Répertoire sur les ONG
  www.cagi.ch/fr/repertoire_ONG.htm
- La Pastorale - Lieu d'Accueil des Internationaux
  www.cagi.ch/fr/presentation_pastorale.htm

www.geneve.ch/internationale

Le site du Délégué aux relations de la Genève internationale propose différents liens sur la Genève internationale et le système des Nations Unies.

www.fondationpourgeneve.ch

Pour découvrir les différentes activités de la Fondation pour Genève.

- Vous pouvez télécharger la version française du cahier numéro 1 - La « Soft » Gouvernance
  www.fondationpourgeneve.ch/docs/cahier.pdf

www.fipoi.ch

Pour connaître le travail de la Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales (FIPOI) et les dernières nouvelles concernant les projets de construction des organisations internationales.

- Consultez le plan interactif des Organisations internationales de Genève
  www.fipoi.ch/geneve.php

www.genevaportal.org

Le portail de Genève donne notamment des informations sur les sorties, l'économie, l'international, la vie pratique et l'accueil dans la ville.

www.un.org

Les Nations Unies proposent une série de liens sur les activités de l'Organisation dans le monde, notamment :

- L'ONU et vous
  www.un.org/french/pubs/l'onuetvous/
- Les jalons de l'ONU
  www.un.org/Depts/dhl/dhlf/deplibf/un_milestones.htm
- 60 réalisations de l'ONU qui ont changé le monde
  www.un.org/french/un60/60ways/index.html
- Les 10 sujets dont le monde devrait entendre parler davantage
  www.un.org/french/events/tenstories/2006/
- A quoi servent les conférences des Nations Unies
  www.un.org/french/news/dpi1825.htm
- Le cyberschoolbus projet global d'enseignement et d'apprentissage
  www.un.org/cyberschoolbus/french/index.asp
- Les objectifs du millénaire
  www.un.org/french/millenniumgoals/
- L'organigramme du système des Nations Unies comportant les liens vers les organes principaux
  www.un.org/french/aboutun/organigramme.html
- La section des organisations non gouvernementales du Département de l'information des Nations Unies (DPI)
  www.un.org/french/geninfo/ngo/

www.unog.ch

Le site de l'Office des Nations Unies à Genève propose des liens vers le système des Nations Unies à Genève, les missions permanentes, les ONG, les activités culturelles, ...

www.un.org/french/newscentre

Centre de nouvelles du service d'information des Nations Unies

www.unspecial.org

Le magazine des fonctionnaires internationaux à Genève publie des articles sur les activités de l'ONU à Genève et dans le monde

Divers

- Guide pratique pour les ONG
  www.mandint.org/page.php?l=fr&p=guide-NGOs
- Description complète du projet GenevaNetwork sur l'avenir de la Genève internationale
  www.genevanetwork.net/geneva/Web_french.pdf
- Partenariats pour la Planète - expériences de Genève
  http://partnerships4planet.org/fr/index.php
- Les archives de la Société des Nations et des Nations unies Sources de première importance pour l'histoire des relations internationales au XX^{ème} siècle
  www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/ONU_leloarer_blukacz.pdf
- Dossier 60ème anniversaire ONU
  www.diplomatie.gouv.fr/fr/france_829/label-france_5343/les-numeros-label-france_5570/lf60-60-ans-onu_11476/dossier-60-sup-e-sup-anniversaire-un-tournant-pour-onu_11477/onu-soixante-ans_22258.html
- Feuille d'avis officielle, La Genève Internationale, à l'occasion des 60 ans de l'ONU
  www.geneve.ch/fao/2005/doc/20050523.pdf
- Agenda pour la paix
  www.operationspaix.net/IMG/pdf/Un_agenda_pour_la_paix.pdf
- Rapport Cardoso
  www.unesco.org/ngo/comite/dox/fr/Cardoso_report_fr.pdf

Sources couverture

1. Union Internationale des Télécommunications / Mandat International
2. UN Photo/Jean-Marc Ferre - http://www.unmultimedia.org/photo/
3. Organisation Météorologique Mondiale / Mandat International
4. ATLAS, CERN - http://supercomputing.fnal.gov/SC2006/WallPictues.htm
5. Palais des Nations, Genève / Mandat International
6. Musée de la Croix-Rouge, Genève / Mandat International
7. Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés / Mandat International
8. Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle / Mandat International